

le week-end sportif

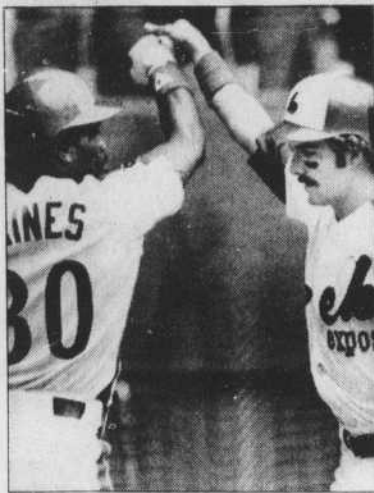
Genois s'incline devant Michibata

Le Torontois Glenn Michibata a remporté hier, à Ottawa, les simples masculins des Championnats canadiens de tennis en battant en finale son partenaire de Coupe Davis, le Montréalais Réjean Genois. La Torontoise Carling Bassett, âgée de 14 ans seulement, a pour sa part enlevé la finale féminine devant Angela Walker, de Sarnia. **Page 8**



Le public des Expos comblé

Les Expos de Montréal ont remporté trois des quatre matches qu'ils ont disputés aux Cards de St-Louis devant un total de 190,472 spectateurs malgré la grève du transport en commun. Les Expos ont ainsi gagné du terrain sur les Phillies de Philadelphie, qu'ils affrontent dès ce soir au Veteran Stadium au cours d'une importante série de quatre rencontres. **Page 8**



Lietzke gagne à Glen Abbey

L'Américain Bruce Lietzke a remporté hier pour la deuxième fois en quatre ans l'Omnium de golf du Canada au club de Glen Abbey, en banlieue de Toronto. Auteur d'une dernière tournée de 73, Lietzke l'a néanmoins emporté par la marge de deux coups devant Hal Sutton. Jerry Anderson, un Montréalais d'origine, a été le meilleur Canadien avec une 15e place. **Page 9**



Israël resserre son étau sur Beyrouth en prenant l'aéroport

■ **Un neuvième cessez-le-feu en vigueur** ■ **L'ONU enverra des observateurs**

Le pire accident de la route en France

44 enfants en colonie de vacances meurent dans un accident d'autocars

BEAUNE, France (d'après AFP, Reuter et AP) — Cinquante-trois personnes, dont 44 enfants de la région parisienne, qui se rendaient à bord d'un autocar en colonie de vacances, sont mortes calcinées samedi matin, dans le plus grave accident de la route jamais survenu en France.

Alors que des millions de Français

et plusieurs centaines de milliers d'étrangers sont lancés sur les routes dans la grande migration estivale du mois d'août, la catastrophe — une collision impliquant deux autocars de transport d'enfants et sept voitures — a eu lieu samedi vers 1 h 45 locales au sud de Beaune (centre de la France), sur l'«Autoroute du soleil» qui relie

Paris aux plages de la Méditerranée. Une commission d'enquête sera constituée pour établir les conditions exactes de cet accident, à l'initiative du ministère des transports. Il semble que la collision de deux voitures particulières soit à l'origine du drame. Deux autocars, qui roulaient l'un derrière l'autre et transportaient des en-

fants âgés de 6 à 15 ans domiciliés dans l'Oise, ainsi que cinq autres voitures ont alors percuté les véhicules accidentés. Un incendie s'est immédiatement déclaré qui a détruit en quelques secondes la plupart des véhicules pris dans le brasier. Par miracle, les en-

Voir page 12: Enfants



C'est au hasard qu'un parent a déposé la photo de son fils sur l'un des 44 cercueils, seulement six victimes de l'accident de Beaune ayant pu être identifiées. (Photolaser AP)



On enlève, à l'aide d'une grue, l'un des véhicules impliqués dans le pire accident de la route qui se soit jamais produit en France, samedi matin, près de Beaune, sur l'autoroute A6 Paris-Provence. Le carambolage de deux autocars a causé la mort de 53 personnes, dont 44 enfants qui partaient en colonie de vacances. Les enfants, pour la plupart de Crépy-en-Valois (banlieue de Paris), ont été emprisonnés dans l'autocar embrasé: seulement six cadavres ont pu être identifiés. (Photolaser AP)

D'après (AFP, Reuter et AP) — Un neuvième cessez-le-feu est intervenu à Beyrouth, hier soir, à l'issue des plus violents bombardements israéliens depuis le début de l'invasion du Liban, et les Beyrouthins se sont demandés, toute la journée, si l'assaut final contre la capitale n'était pas donné.

Ce cessez-le-feu est entré en vigueur à 17 heures entre Israël et les combattants palestiniens, après l'attaque massive lancée hier à l'aube sur Beyrouth-Ouest par l'armée israélienne, qui s'est emparée de l'aéroport.

L'aviation, la marine, les blindés et l'artillerie ont participé à cette opération d'envergure qui, selon les Israéliens, constituait des représailles après les violations «nombreuses et répétées» par les Palestiniens du huitième cessez-le-feu, intervenu vendredi soir.

Devenu la gravité de la situation, le Conseil de sécurité des Nations unies, réuni en session extraordinaire, a adopté à l'unanimité une résolution qui autorise le secrétaire-général de l'ONU à «déployer immédiatement, sur la demande du gouvernement libanais», des observateurs de l'ONU «dans et autour de Beyrouth» pour prendre note de la situation qui y prévaut.

Cependant, Israël attend une réunion de son conseil des ministres pour se prononcer sur le déploiement à Beyrouth d'observateurs des Nations unies, a annoncé en soirée M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU.

Le ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, a affirmé que les opérations de l'armée israélienne à Beyrouth étaient destinées à accentuer les pressions sur les forces palestiniennes.

«Nous avons pris le contrôle de l'Aéroport international de la capitale libanaise et ressermé notre étau pour que les Palestiniens comprennent que nous avons fait preuve de patience jusqu'ici et que désormais le temps presse», a-t-il dit.

M. Sharon a précisé qu'Israël entend obtenir le départ de tous les Palestiniens armés de Beyrouth et «le retrait de toutes les forces étrangères du Liban, ce qui implique les unités syriennes». «Nous exigeons notre dû, nous avons payé assez cher pour cela», a-t-il poursuivi.

Mais, le président Ronald Reagan a de son côté déclaré qu'«à ce stade des négociations, il est absolument impératif» que le nouveau cessez-le-feu intervenu à Beyrouth «ne soit violé par personne».

Interrogé à son retour de sa résidence de campagne de Camp David, le président a estimé que «des progrès ont été réalisés» (dans les négociations en cours pour résoudre la crise de Beyrouth-Ouest). Il a fait cette déclaration après avoir refusé de commenter les propos tenus à son arrivée hier par le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir.

Celui-ci avait dit que la crise libanaise était entrée dans une «phase cruciale» et avait laissé prévoir que des «éléments positifs» pourraient intervenir prochainement pour sortir de l'impasse à Beyrouth-Ouest.

M. Reagan a ajouté qu'il aurait une «très sérieuse discussion» avec M. Shamir. Après cet entretien, a-t-il ajouté, les Israéliens «comprendront exactement ce que nous ressentons».

M. Reagan qui n'a pas fait directement allusion à l'attaque israélienne contre l'aéroport de Beyrouth, s'est également abstenu de donner des précisions sur les progrès qui, selon lui, ont été réalisés dans les négociations.

En réponse à une question, il a toutefois ajouté que lors de ses entretiens avec M. Shamir, il ferait preuve de «fermeté». «Une solution doit être trouvée et l'effusion de sang doit cesser», a-t-il dit.

«Je ne pense pas, a-t-il également déclaré, qu'il y aura réellement une solution en ce qui concerne le départ des forces israéliennes du Liban, avant le départ des autres forces».

Voir page 12: Israël



Une fillette libanaise se bouche les oreilles pour amortir le bruit assourdissant des avions militaires israéliens qui ont poursuivi le bombardement de Beyrouth-Ouest, hier. (Photolaser AP)

Solidarité appelle à manifester dès le 13

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les dirigeants de Solidarité dans la clandestinité ont lancé hier un nouvel appel à la lutte contre la loi martiale en vigueur en Pologne à l'occasion de l'anniversaire de l'insurrection de Varsovie contre l'armée allemande, le 1er août 1944.

Cet appel, lancé par M. Zrigniew Bujak, l'ancien responsable du syndicat indépendant pour Varsovie aujourd'hui dans la clandestinité, a été diffusé sous la forme d'une bande magnétique dans le cimetière militaire de Powaski, dans le nord de la capitale où des milliers de personnes étaient venues se recueillir.

Alors que des manifestations officielles avec dépôt de gerbes avaient lieu en quelques endroits du cimetière, une grande partie de la foule a convergé vers le carré à la mémoire des milliers d'officiers polonais dont les corps ont été retrouvés dans la forêt de Katyn, aujourd'hui en Union soviétique.

Les circonstances du massacre de ces officiers n'ont jamais été établies, l'Allemagne et l'URSS s'en étant rejeté la responsabilité.

Tout à coup, le drapeau de solidarité a été placé sur une croix au centre du carré et un magnétophone camouflé a commencé à diffuser le message de M. Bujak. Après un indicatif déclarant «Ici Solidarité, ici Solidarité, M. Bujak a demandé aux Polonais de «lutter pour la justice sociale et les droits des travailleurs».

L'ancien responsable du syndicat pour Varsovie, dont la voix était déformée par

Voir page 12: Solidarité

Marois menace de retirer aux chauffeurs leur droit de grève

La Fraternité ne juge pas essentiel le transport aux heures de pointe

par Rodolphe Morissette

Pendant que le Syndicat des employés d'entretien de la CTCUM convoquait à son tour une assemblée générale, de laborieuses négociations ont repris, hier, entre les représentants de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et ceux de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la CTCUM, en grève depuis

vendredi matin. Toutefois, la direction du syndicat a refusé catégoriquement d'assurer, à compter d'aujourd'hui et à titre de «service essentiel», le transport public aux heures de pointe.

Hier matin, les négociateurs des deux parties se rencontraient afin de disposer d'une double demande patronale. La CTCUM réclamait en effet que les grévistes assurent à compter d'aujourd'hui le transport des personnes handicapées et qu'ils fournissent aux 600,000 usagers des

autobus et du métro de Montréal un service de transport aux heures de pointe, du matin et du soir.

Les délégués de la Fraternité à la table de négociation ont rejeté carrément la seconde demande, car, a déclaré publiquement un porte-parole syndical, M. Guy Bélanger, un débrayage au début du mois d'août ne présente aucun danger pour la santé et la sécurité du public. Rappelons que la récente Loi sur les services essentiels, sanctionnée le 23 juin dernier à Qué-

bec, prévoit des dispositions extraordinaires à cet égard quand sont menacées la santé et la sécurité publiques en raison d'une grève dans les services essentiels.

Par ailleurs, l'exécutif de la Fraternité a consenti à proposer à ses 4,200 membres, qui se réuniront à huis clos ce matin à ce sujet, des mesures destinées à assurer le transport des personnes handicapées.

Parallèlement, le Syndicat des em-

Voir page 12: Fraternité

COLT 5,795.00
(5 seulement)



DE RETOUR AUX BONNES ANNÉES!

- 1- Meilleurs prix en ville
- 2- Plus pour votre échange (manquons de voitures usagées)
- 3- Meilleur service après vente en ville
- 4- Service de location disponible (à la journée, au mois, à l'année)

“dans l'est, chrysler... c'est nous autres”



On a confiance en notre étoile.

15,949 rue Sherbrooke est, Montréal

642-7411

De l'autre côté de Montréal

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



LES insulaires font habituellement le tour de leur île de telle sorte qu'ils ne se trouvent ni dans l'avant, ni dans l'arrière pays, mais quelque part sur une pointe, dans une baie ou sur une grève. Ceux de Montréal doivent compter parmi les rares insulaires qui aient façonné sur un fleuve et cour arrière sur une rivière.

L'île de Montréal s'est développée en une agglomération urbaine en regardant le fleuve Saint-Laurent et en faisant dos à la rivière Des-Prairies, appelée encore de nos jours «Back River» en langue anglaise. Il s'agit de la traduction de son nom amérindien, «Skowano-ti», qui signifie «la rivière en arrière de l'île».

La rivière Des-Prairies, dans notre culture, ne tient pas ce nom d'une quelconque particularité des terres des îles de Montréal et Jésus. Elle tient son nom d'un certain Monsieur Des Prairies, navigateur, compagnon de Champlain, qui s'y engagea au début du XVII^e siècle en croyant rejoindre le Saint-Laurent. Cette méprise lui vaudra de passer à l'histoire car, semblait-il, il n'a pas laissé d'autre trace de son passage en Nouvelle-France.

Découverte à la suite d'une méprise, la rivière Des-Prairies est demeurée méprisée. Encore aujourd'hui, l'évocation de son nom suscite grimaces et haut-le-cœur. Située en plein centre de la région la plus urbanisée du Québec, entre le lac des Deux-Montagnes et le fleuve Saint-

Laurent, séparant les villes les plus peuplées, Laval et Montréal, la rivière Des-Prairies évoque dans les esprits la pollution, la dégradation de l'environnement, la cour arrière jonchée de rebuts, de débris, etc. Il n'est jusqu'à l'histoire qui ne lui ait ravi pendant longtemps son titre de gloire: c'est par elle que Jacques Cartier aborda nos rives.

«Entre ces montagnes (Les Laurentides au nord, les Adirondacks au sud), est la terre la plus belle qu'il soit possible de voir, labourable, unie et plate», écrit l'explorateur malouin dans ses récits de voyage. Du paysage d'alors, il ne subsiste aujourd'hui que la forêt de Saraguay, à l'extrémité ouest de la ville de Montréal, classée en arrondissement naturel et exploitée en parc régional par la Communauté urbaine de Montréal.

Partout ailleurs, du côté lavallois comme du côté montréalais, la ville a si gravement compromis l'état naturel de ce cours d'eau et de ses rives qu'il nous faudra dépenser une fortune d'ici à la fin du siècle, pour le dépolluer. La rive montréalaise est, à 90%, artificielle.

En juin 1893, un inspecteur en hygiène, J-A. Beaudry, fait rapport au Conseil d'hygiène de la province de Québec d'une nuisance qu'il a observée dans la municipalité du Sault-au-Récollet. Il s'agit d'un fossé, véritable égout à ciel ouvert, qui se jette dans la rivière près du chemin de fer du Canadien Pacifique. «Il est

urgent, dans l'intérêt de la santé publique, et il importe, pour sa réputation, que le Conseil municipal fasse disparaître cette nuisance sous le plus court délai possible. Au reste, je dois dire que le Conseil municipal s'est déjà occupé de la chose, s'est même mis à l'oeuvre, mais il y a des lenteurs et il faudrait y mettre plus d'activité dans l'intérêt public». Avec un peu de chance, Monsieur l'inspecteur d'hygiène, votre recommandation sera administrée au centenaire de votre rapport! A cette date, on aura sans doute épuisé tous les prétextes qui ont retardé la mise en exploitation d'un système d'épuration des eaux de Montréal et de Laval.

L'observateur averti récoltera d'une promenade des deux côtés de la rivière Des-Prairies de riches enseignements par la négative: tout ce qu'il ne faut pas faire entre une ville et une rivière. En plusieurs points, la rivière Des-Prairies demeure inaccessible aux promeneurs puisque l'on a construit sur le bord de l'eau et parfois dans l'eau de tout et dans tous les styles, depuis le ranch floridien (quelques stupéfiants exemples vers l'extrémité est de Montréal-Nord) jusqu'à des immeubles en hauteur. Il se trouve encore des administrations municipales, et pas des plus modestes, pour octroyer des permis de construction dans les zones inondables.

Entre ces implantations qui jurent dans le paysage, subsistent quelques beaux témoins de l'évolution de l'établissement humain aux abords de la rivière Des-Prairies. Près de l'église de la Visitation, le boulevard Gouin montre clairement ses origines rurales et villageoises. Des maisons de ferme anciennes, bâties dans la tradition québécoise, auxquelles se sont ajoutées des maisons de villégiature et de grandes résidences forment une ligne continue en parallèle avec la rivière. Du côté lavallois, en allant vers l'est, l'ancien caractère rural de mesure encore plus affirmé.

A elle seule, l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet vaut le déplacement. «Le décor intérieur de cette église est l'exemple par excellence de l'art des sculpteurs de la région montréalaise. Nulle part ailleurs ceux-ci n'ont atteint autant la perfection», écrit le professeur Luc Noppen, historien de l'art, dans *Les églises du Québec (1800-1850)* (éditeur officiel Fides, 1977). Liebert, Quévillon et David Fleury-David y ont tous contribué. L'église a été construite entre 1749 et 1752 en un lieu où les Messieurs de Saint-Sulpice avaient établi, à partir de

1696, leur deuxième mission. La façade actuelle, construite sous la direction de l'architecte John Ostell, a été ajoutée au milieu du XIX^e siècle. Le Sault-au-Récollet tient son nom d'un événement survenu en 1625, le massacre du récollet Nicolas Viet et de son compagnon, Ahuntisc, dans les rapides de la rivière Des-Prairies. Les rapides, aujourd'hui, invisibles, puisque, en 1929, la Montreal Light, Heat and Power, y a fait construire un barrage hydro-électrique.

L'île de la Visitation, devenue un parc de la Communauté urbaine de Montréal, offre un bon point de vue sur la rivière. De là, on peut s'imaginer quel pourrait être l'avenir de ce cours d'eau au centre d'une agglomération urbaine qui a négligé jusqu'à nos jours ses accès à l'eau.

Epurée, la rivière Des-Prairies deviendra rapidement l'un des principaux lieux de récréation de près de deux millions de citoyens. Ses points d'accès consisteront en une série de parcs régionaux que la Communauté urbaine de Montréal constitue peu à peu depuis trois ans et se propose d'aménager d'ici à quelques années. Ces fenêtres sur la rivière Des-Prairies, sauvegardées en extrême de la spéculation, demeurent bien modestes en regard de tout l'espace qui, il y a une vingtaine d'années à peine, était encore disponible à un usage public.

En façade, Montréal a placé son port, ses industries, son centre-ville. La récupération de fenêtres sur le fleuve, même dans la partie ancienne du port reste difficile dans le contexte urbain. On amènera donc en lieu de récréation les quelques espaces disponibles dans la cour arrière... l'avantage d'être une île.



Épurée, la rivière Des-Prairies deviendra rapidement l'un des principaux lieux de récréation de près de deux millions de citoyens.

(Photo Réjean Meloche)

La mairesse...ou le maire des Aulnaies?

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan



F AUT-IL dire madame le maire, madame la mairesse du village des Aulnaies? Lise Picard rejette cette dernière appellation... Le Petit Larousse le dit clairement: la mairesse, c'est la femme d'un maire. Elle se présente comme le maire des Aulnaies, village situé à une dizaine de milles de Saint-Jean-Port-Joli. Même si l'Office de la langue française n'a pas encore tranché le débat, la tendance va dans le sens de «la mairesse» (mot que l'on utilise de moins en moins pour désigner la femme de...) ou madame la mairesse (ce qui pourrait donner madame la mairesse Lemaire...).

Mais n'allons pas chercher chicane à la visiteuse qui a quitté sa municipalité au petit matin pour venir au DEVOIR, un contre temps m'ayant em-

pêchée d'aller la rencontrer chez elle. Sophie, sa fille de 16 ans, l'accompagne: «Cela nous a permis de nous accorder une petite journée de congé ensemble».

Cette femme solide, énergique, est collaboratrice de son mari dans l'entreprise familiale, la ferme Piraly qui, jusqu'en 1979, était une ferme laitière. A la suite d'un violent incendie qui, en février 1979, a détruit presque tout l'équipement laitier et le troupeau (seulement 16 vaches sur 92 ont survécu), Raymond Picard, avec l'assentiment de la famille, a décidé de se lancer dans l'élevage d'animaux de boucherie et est devenu un des gros producteurs de la région.

Lise, elle-même fille d'agriculteur, a été enseignante au primaire et au secondaire, car-

rière qu'elle a abandonnée en prenant mari. «J'étais trop bien à la maison», dit-elle. C'était l'époque où elle a eu ses enfants, deux garçons et une fille encore tous les trois aux études. Des ce moment-là, elle détenait les cordons de la bourse et faisait la comptabilité avec son mari. «Encore, aujourd'hui, je sais toujours combien il y a d'argent en caisse». Elle est aussi celle qui fait les courses à la Coopérative de Saint-Jean-Port-Joli pour les besoins de la ferme. «Je suis également en charge de toutes les écritures», dit-elle à la blague. Toutes les choses importantes se décident en famille après en avoir parlé avec les enfants.

Comment Lise en est-elle venue à s'impliquer dans le milieu? Ça commence par les comités d'écoles à l'élémen-



Mme Lise Picard, maire du village des Aulnaies.

taire et plus tard au secondaire. Puis il y a eu le Chantier 1973 dont elle a été la responsable pour la paroisse Saint-Roch des Aulnaies, à la suite de quoi elle a été nommée marguillier (ou marguillière?). «J'ai souvent fait du secrétariat bénévolement... il y a eu un temps où tout ce que l'on me demandait de faire pour la communauté, je disais oui parce qu'il n'y avait pas beaucoup de gens qui étaient capables ou disponibles pour le faire».

Lise Picard a aussi été secrétaire à temps partiel de la Mutuelle de paroisses (une compagnie d'assurance) de 1977 à 1979. Lorsque les Mutuelles de paroisses se sont fusionnées pour devenir des Mutuelles de comté, elle a été nommée secrétaire du comité provisoire. La fusion complétée, elle est demeurée secrétaire du conseil d'administration de la compagnie l'Assurance feu du comté de l'Islet, poste qu'elle occupe toujours: «Je suis la seule femme avec 16 hommes. On n'a toujours respecté ce que j'ai à dire et j'ai acquis là une expérience irremplaçable».

La politique ne l'avait jamais attirée de façon particulière et elle n'avait pas envisagé de monter dans l'arène: «Un jour, durant une réunion de la Mutuelle, un de mes collègues m'a demandé si ça m'intéresserait de devenir conseiller municipal. Je me suis dit: «pourquoi pas?». Cela m'a fait d'autant plus plaisir que c'était des hommes qui sont venus me chercher... c'était comme une reconnaissance de mes capacités».

Elle s'est présentée pour la première fois en 1979 et a perdu ses élections: «Assez curieusement, ce sont les femmes qui m'ont refusé leur confiance. Elles n'étaient pas prêtes à cela... plusieurs m'ont fait comprendre que ma place, c'était à mes chaudières. Certaines d'entre elles, que j'ai rencontrées par la suite, éprouvaient de la gêne. Ceux qui m'avaient présentée, étaient encore plus déçus que moi. Il faut aussi, dans la vie, savoir perdre. Mais l'idée, petit à petit, a fait son chemin et quand je me suis présentée une deuxième fois, à l'automne 1981, j'ai été élue par acclamation. J'ai vu un chan-

gement chez les femmes et plusieurs sont contentes d'avoir une des leurs comme maire».

«Tout en travaillant pour notre municipalité, j'apprends constamment des choses nouvelles. Les lois changent, il faut sans cesse se mettre à jour. Pour le reste, j'étais déjà habituée à conduire une assemblée, à participer à un travail d'équipe. Je travaille avec six conseillers, tous des hommes. Encore une fois, je me retrouve la seule femme, mais j'en ai l'habitude. Mes preuves sont déjà faites, je n'ai plus à m'imposer. Mon expérience dans les comités d'école, comme marguillier, à la Mutuelle, m'ont bien préparée à ce rôle». On sent chez cette femme une confiance en elle de bon aloi qui s'est acquise avec les années. Il n'y a pas de fanfaronnade ou de poudre aux yeux, mais elle sait où elle va, ce qu'elle veut.

Lise Picard est aussi membre des Filles d'Isabelle depuis 16 ans. Elle a été rédactrice pour le journal de l'association, mais à cause de ses nouvelles fonctions, elle a dû abandonner ce poste tout en

demeurant membre. «Chaque premier lundi du mois le conseil municipal doit siéger, comme dans toutes les municipalités. Les Filles d'Isabelle avaient aussi leur assemblée ce même soir. Pour m'accommoder, elles ont changé de jour. Ma présence à la mairie a révélé les femmes et plusieurs viennent maintenant au conseil municipal et prennent intérêt à ce qui se passe dans leur municipalité. Je trouve cela excellent».

Pour cette femme active, l'ouverture sur le monde, le contact avec les autres, ont toujours été importants. «J'aime les gens, ce qu'ils ont à dire, à m'apporter. Durant la construction de la route transcanadienne, de 1968 à 1971, du printemps et jusqu'aux premières neiges, on a eu des travailleurs qui «pensionnaient» à la maison. On a aimé l'expérience. Quand on a entendu parler de l'hébergement à la ferme, projet d'abord lancé par le ministère de l'Agriculture et qui est devenu par la suite Agricoutours, cela nous a tout de suite intéressés. À la fin de l'été 1974, nous avons accueilli une première famille, des anglophones, des gens formidables. Et depuis, chaque été, des gens viennent à la ferme. Certains y reviennent d'année en année et sont devenus de véritables amis non seulement pour nous, mais aussi pour les enfants».

Cet été, la famille Picard accueille six groupes différents: ça peut être des familles, mais aussi des couples ou des individus. Ces personnes viennent chercher le contact de la vie rurale: «Les gens de la ville ne s'imaginent pas comment on vit, à ce point parfois que cela est presque incroyable... certains croient que l'on se couche comme les poules, à 8 h... ils sont très surpris de voir que notre maison est comme la leur, que nous avons une piscine, que nos intérêts sont diversifiés et que, comme eux, on est curieux de tout et que l'on est au courant de ce qui se passe à l'extérieur de notre village. Les gens de Montréal viennent ici surtout pour y chercher le calme, le bon air».

les grands espaces. L'an dernier, nous avons eu des visiteurs qui sont venus de Mexico... vous vous imaginez ce que cela a été pour eux qui trouvaient déjà que Montréal était un village!

«Ces vacanciers s'ajoutent à nous. Ce n'est pas nous qui devons nous ajuster à eux; ils doivent adopter notre mode de vie, nous aider un peu, mettre la table, desservir après le repas, participer à la cueillette des légumes au jardin. Pendant la saison des fraises, ils nous aident à les ramasser et à les équeuter pour la congélation. Certains participent à la préparation des repas; quelques-uns nous proposent même de préparer un repas complet... ce sont ces contacts qui sont intéressants. Nous avons eu des Français, des Suisses. Nous échangeons des recettes, nous discutons des us et coutumes de chacun, de nos façons de voir les choses. Tout cela est fort enrichissant. Ils participent vraiment à notre vie de famille. Comme nous sommes nombreux tant du côté de mon mari que du mien, on les amène avec nous dans la parenté, à des noces, à des fêtes. Les gens doivent apprécier cela puisqu'ils reviennent. Un Français marié à une Américaine sont revenus déjà sept fois».

«Certains apportent leurs bicyclettes, d'autres empruntent les nôtres et font des randonnées dans les environs qui sont très jolis. Sophie fait de l'équitation et parfois des vacanciers l'accompagnent. Il y a plusieurs lieux historiques à visiter comme la Seigneurie des Aulnaies et nous ne sommes qu'à une dizaine de milles de Saint-Jean Port Joli. Nous ne sommes pas loin de Québec non plus, 70 milles. On trouve aussi chez les Picard une stagiaire en agriculture, une fille de 20 ans qui travaille avec Raymond sur la ferme. Elle suit un cours en exploitation agricole à Sainte-Anne de la Pocatière. A son retour chez elle, elle veut s'occuper de la ferme paternelle avec son frère. Ce n'est donc qu'en septembre que la famille retrouvera son intimité».

Chez Bell Canada

Les handicapés bénéficient d'une tarification spéciale

Afin de compléter les efforts déployés pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques, Télébec a mis en vigueur, ces jours derniers, une tarification spéciale s'appliquant à divers équipements et services pour les handicapés admissibles selon certains critères précis.

Cette tarification spéciale, en vigueur depuis le 25 juin dernier, a été autorisée par une ordonnance de la Régie des services publics du Québec qui a endorsed le projet soumis par Télébec, filiale à 100% de Bell Canada.

Pour bénéficier d'un équipement ou service aux tarifs spéciaux, la personne handicapée doit présenter un certificat émis par un professionnel de la santé attestant de la nécessité de l'équipement ou du service pour compenser la déficience. L'incapacité ou le handicap de la personne.

Seuls les abonnés du service de résidence peuvent bénéficier de ce programme, mais

les mêmes appareils et services sont disponibles pour les abonnés d'affaires qui le désirent, suivant la tarification habituelle.

«Parmi les appareils et services offerts par Télébec, fait remarquer M. Louis-Philippe Charbonneau, président du comité d'intégration des personnes handicapées de la compagnie, certains sont spécialement conçus pour pallier à des déficiences, incapacités ou handicaps précis. C'est le cas, entre autres, du Visur, un téléphone électronique qui permet aux personnes handicapées de l'ouïe ou de la parole, de communiquer à l'aide du téléphone, de même que le larynx artificiel, destiné aux personnes atteintes de déficience dans l'élocution. Le combiné récepteur-amplificateur, la sonnerie forte et le combiné émetteur-amplificateur sont également disponibles pour les personnes souffrant de troubles auditifs ou de la parole».

D'autres appareils, à usage

plus général, peuvent contribuer à faciliter l'accès des personnes handicapées au monde des télécommunications. Un appareil mains-libres, un casque téléphonique, un composant automatique, un téléphone à clavier, un cordon de montage de quatre mètres ou même un téléphone supplémentaire sont autant d'appareils ou équipements susceptibles de pallier à divers handicaps.

D'autre part, les personnes handicapées ont accès, sans frais, au service de l'assistance-annuaire. Pour ce faire, elles doivent compléter la formule de demande d'exemption des frais de l'assistance-annuaire que l'on retrouve dans les premières pages du bottin, ou encore s'adresser au bureau d'affaires de Télébec. De plus, les personnes handicapées peuvent demander l'aide du standardiste pour acheminer leurs appels interurbains aux taux et modalités qui s'appliquent à un appel composé directement par l'utilisateur.

Les usagers du Visur bénéficient, pour leur part, d'une réduction de 50% du tarif applicable aux appels interurbains composés par l'utilisateur au Québec. Enfin, les personnes handicapées qui demandent l'aide du téléphoniste pour acheminer leurs appels locaux à partir d'un téléphone public ont droit à un tarif réduit, quel que soit le numéro de téléphone auquel l'appel est facturé.

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

LA CONDITION ENSEIGNANTE

C'est sous ce thème que Le Devoir publiera son cahier sur l'Éducation le 12 août 1982.

À tous ceux et celles qui sont impliqués(es) dans le monde de l'ÉDUCATION, voici l'occasion par excellence de témoigner votre appui à nos enseignants(es) par une présence dans ce cahier.

Publicité: **Compétence de Francine Gingras 844-3361**

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

Organisme à but non lucratif

OUVERT:
Lund au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

524-1176

Les 25 ans du Jardin des merveilles

Des leçons de coexistence au coeur de la ville

par Marc Morin

Il était une fois...
Ce ne sont pas les leçons de coexistence pacifique qui manquent au Jardin des merveilles du parc Lafontaine. Mais le bon exemple que donne la gent animale n'est pas toujours justifié par le visiteur humain de l'autre côté de la clôture. Témoin: cet échange entre un jeune père, visiblement urbain de troisième génération, et sa fille en admiration devant un petit âne gris.

«Mets pas tes doigts là, tu vas te faire mordre...»
«— Pourquoi, papa? Il a faim, l'âne?»
«— Non, il est méchant. Ça mord bête, un âne...»
Il était, disions-nous donc, une fois...

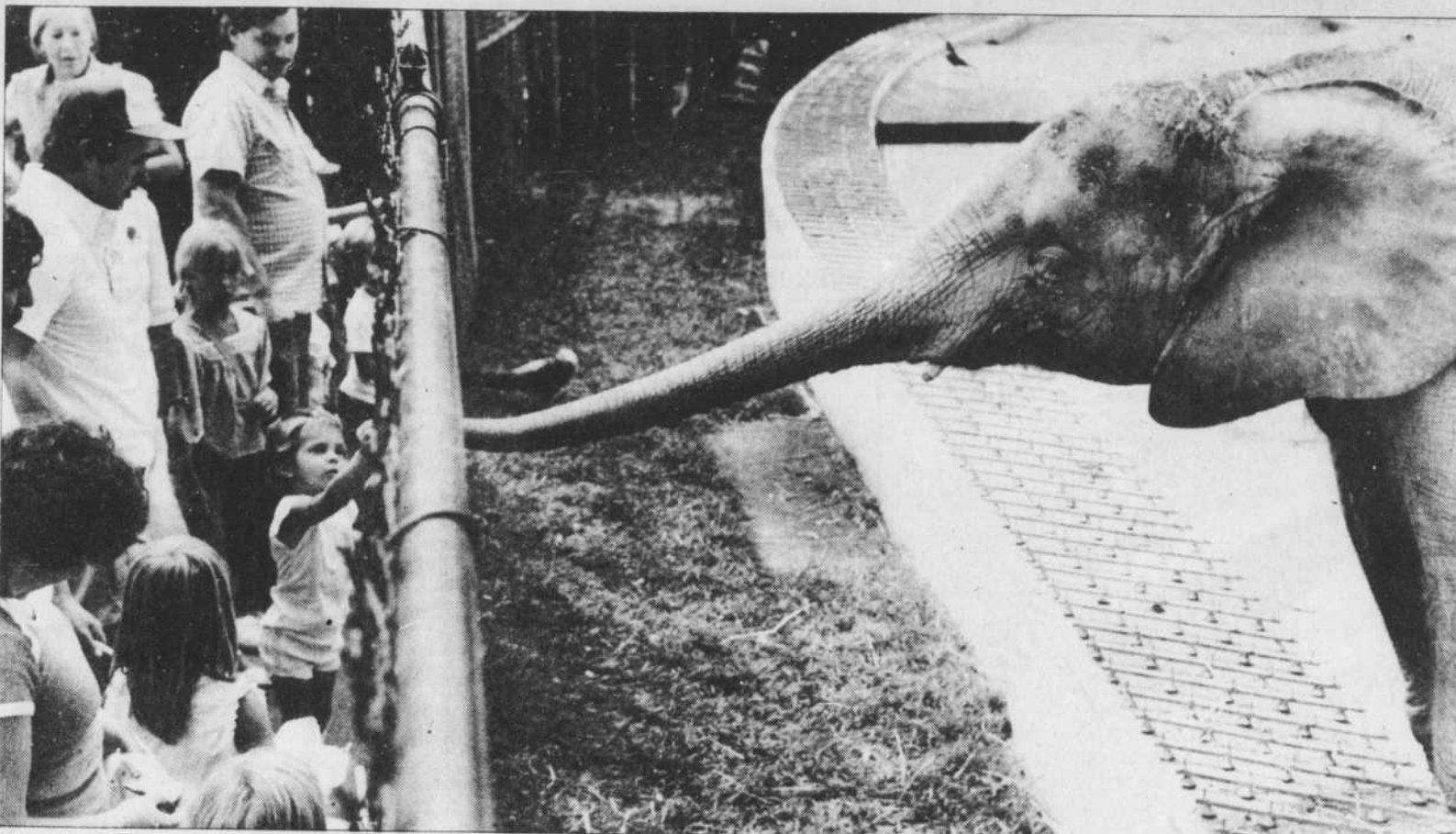
Première leçon de coexistence: à gauche, en entrant, un jeune original, dont les longues jambes encore flagellantes justifient, à elles seules, le nom véritable d'«élan d'Amérique», a été placé en nourrice chez des vaches qu'il dépasse déjà d'une coudée en hauteur mais qui s'accrochent placidement de cet adolescent dégingandé en pension chez ses grandes-tantes.

Dans l'enclos voisin, des bébés poneys vivent une enfance protégée au milieu du clan des équidés. Toujours dans cette ferme dont les bâtiments s'égaient de couleurs vives, vient ensuite la petite noblesse de basse-cour: comme des matrones de pensionnat, des dinde acariâtres se donnent l'illusion de faire respecter la loi dans un assortiment multiracial de poules et de canards. Et Chanteclerc, crête au vent, joue les patriarches et veille au grain en chantant l'angélus aux vingt minutes comme un sacristain obsessif.

Il était une fois trois petits cochons que la fable, normalisée, avait données pour roses. De fait, il y en a un dont le ton blanc rose transparent sous une couche de boue de bon aloi, mais il a tout l'air d'accepter, sans racisme aucun, le cochonnet roux et l'autre, noir, qui font la sieste sans s'inquiéter davantage de leurs coloris respectifs.

«Je mords», rappelle l'affiche, comme en plusieurs enclos, mais on a peine à le croire devant si bel exemple de cohabitation: pendant qu'une mouffette fait des rêves inodores dans sa niche, ratons-laveurs et renards roux se saluent aimablement du museau, surveillés de haut par des grands corbeaux à l'oeil malin.

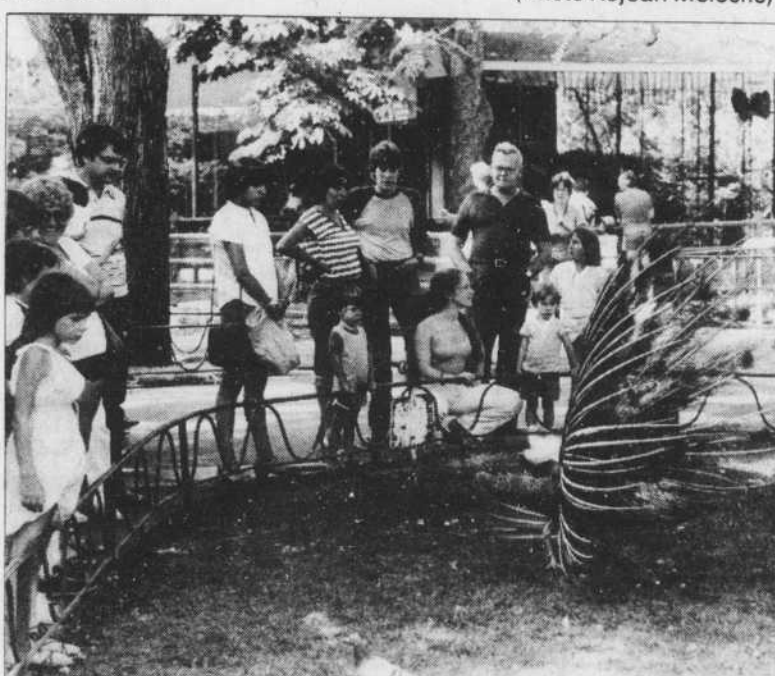
Il y a, dans ce jardin, toute une variété d'habitants où l'imaginaire côtoie le réel: devant un bassin où des tortues se chauffent au soleil, une balaine inventée abrite en son ventre des poissons tropicaux comme des jonas de toutes les mers. On ne compte plus les bêtes qui vivent ici, en plein coeur de la ville: des plus humbles et domestiques comme le chien et la chèvre aux grands de ces mondes animaux: aigle à tête blanche, grands aras en habits de polichinelle, flamants roses tellement immobiles qu'on les croirait de plastique sur une pelouse de banlieue.



Babar a un faible pour les cacahuètes. Parmi les plus vieux pensionnaires du Jardin des merveilles, il peut regarder de haut dans son enclos de Taj-Mahal, la faune d'animaux et d'humains qui coexistent dans un décor de conte de fées. (Photo Réjean Meloche)



Avec beaucoup d'humour et une condescendance cabotine pour leur dresseur, les otaries du Jardin des merveilles sont les vedettes incontestées du parc. (Photo Réjean Meloche)



Pour faire plaisir aux visiteurs du Jardin des merveilles ou conquérir une poule qu'il courtise sans égard à la guerre des sexes, ce paon — ou est-ce son cousin, le faisant? — se pavane en faisant la roue. (Photo Réjean Meloche)

Des générations de petits tatins ont appris ici que le bacon ne pousse pas dans les arbres; que le lait ne jaillit pas d'une source en usine; que les animaux, même apprivoisés, dénaturés par l'homme, conservent une personnalité que toutes les manipulations génétiques n'ont pas réussi à interdire.

Le Jardin des merveilles fête, cette année, son quart de siècle d'existence: 25 ans d'enfants ébahis, de parents à qui un retour annuel à l'enfance fait du bien. On en parle rarement, mais tout le monde passe au moins une fois au Jardin des merveilles dont l'existence ne se trahit, à la tom-

bée de la nuit, que par les plaintes des paons et la cacophonie des oies préposées à la garde de ce Capitole zoologique.

Il était une fois trois petits ours, au nombre de quatre ici, comme les mousquetaires. Ce que la légende ne dit pas, c'est qu'ils partagent pacifiquement leur fosse avec des bébés

ratons-laveurs et de timides renards qui sortent périodiquement de leur tanière pour humer un souvenir de taillis protégeant de fébriles perdrix.

Comme en ce monde hors des murs, le Jardin des merveilles a ses cabotins: les deux otaries qui s'adonnent, avec leur dresseur, à des acrobaties de gymnaste roumaine et ar-

rosent copieusement les spectateurs venus au spectacle de 14 heures. Les applaudissements ne sont pas assez nourris? Qu'à cela ne tienne, les vedettes donneront le ton en se tapant sur les cuisses comme des meneuses de claque au match de football. Les loutres de mer ont du métier: on sent bien que les morceaux

de poisson que leur lance l'entraîneur sont bien moins des récompenses pour une prouesse réussie que des prétextes à sauter plus haut.

On passe aisément deux heures au Jardin des merveilles. On en ressort avec la ferme intention d'y revenir, même sans les petits, question de retomber en enfance, en cette lointaine époque où les petits cochons étaient des amis ou des personnages de contes de fées, sans égard à la couleur de leur peau.

Il était une fois... et il est encore, tous les jours de l'été, deux boas enroulés dans une planète de Petit Prince, un éléphant nommé Babar quêtant les cacahuètes devant un temple du Bengale, une fillette qui apprendra peut-être, la prochaine fois, que les ânes, comme les ours ou les ratons-laveurs, mordent souvent pour exprimer la crainte, l'affection, la faim, rarement par méchanceté...

Les banques étrangères font leur nid au Canada

Les banques étrangères se sont construit un nid au Canada, et malgré les temps difficiles, elles tiennent le coup devant la concurrence des banques du pays.

Il y eut un an vendredi, le gouvernement fédéral émettait des permis à des filiales de banques étrangères qui voulaient faire fonction de banques à charte.

C'est ainsi que depuis le 30 juillet 1981, le nombre des banques à charte a sextuplé — une cinquantaine se joignant aux 11 du pays. Et une vingtaine d'autres ont présenté des requêtes.

Mais on est encore loin de la situation aux États-Unis, où les lois contre les trusts ont suscité la création d'environ 15,000 banques indigènes et étrangères.

Plusieurs des grandes banques étrangères comme Citibank, Bank of Tokyo et Barclays Bank étaient depuis longtemps établies au Canada, soit comme sociétés de finance soit comme agences, avant de devenir banques à charte.

Plusieurs des nouvelles banques s'adressent à une clientèle spécialisée, du même

pays d'origine, par exemple trois institutions israéliennes, ou la Korea Exchange Bank, la Bank of Detroit ou encore la Standard Chartered Bank of Great Britain.

D'autres s'occupent surtout de capital de risque. Le président de Citibank Canada, M. Charles Young, dit que sa banque s'occupe surtout de clients qui lui font confiance comme société de finance, de promotion immobilière, d'énergie et de crédit-bail.

La Bank of Tokyo est au service de filiales de sociétés japonaises et est utile aux exportateurs canadiens vers l'Extrême-Orient, tandis que Barclays et la Banque nationale de Paris ont des succursales et des relations financières partout dans le monde.

M. Young dit que toutes les opérations de sa banque sont lucratives, mais qu'elle commence à s'inquiéter, et même à s'inquiéter beaucoup, d'un prêt considérable à Dome Petroleum Ltd. de Calgary. Citibank n'a encore rien perdu au Canada depuis huit ans, mais prie ardemment qu'il ne lui arrive rien avec Dome.

La raison officielle des amendements à la Loi des banques, en 1980, était de stimuler la concurrence dans une industrie jusqu'alors dominée par la Banque royale, la Banque de commerce, la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto-Dominion. Mais plusieurs croient que l'on voulait surtout faciliter la pénétration des banques canadiennes à l'étranger.

L'OPC fait une mise en garde contre les vendeurs d'isolants

L'Office de la protection du consommateur (OPC) met le public en garde contre les vendeurs itinérants de matériaux d'isolation qui proposent leurs produits ou leurs services en faisant miroiter aux propriétaires un accès automatique aux subventions fédérales ou provinciales pour l'isolation des maisons.

Comme l'avait déjà fait l'Association des entrepreneurs en isolation du Québec il y a plus de huit mois, l'OPC souligne que plusieurs de ces vendeurs itinérants ne possèdent ni la compétence ni les permis requis, si bien que le consommateur risque de ne pas être éligible aux subventions qu'on lui promet. En outre, les mêmes produits isolants sont souvent disponibles à meilleur compte chez les vendeurs réguliers de matériaux de construction.

Selon l'OPC, tout individu ou entreprise qui prend l'initiative d'offrir ses services à domicile est considéré comme un vendeur itinérant et tout contrat conclu dans ces condi-

tions est annulable dans les 10 jours. Le client n'a rien à payer avant la fin de ce délai, à moins que les matériaux n'aient été livrés.

Le simple vendeur itinérant de matériaux doit posséder un permis de l'OPC tandis que l'entrepreneur qui en fait aussi l'installation doit détenir un permis de la Régie des entreprises en construction pour que le travail puisse être l'objet de subventions dans le cadre du programme québécois Énergain, géré par l'Hydro-Québec.

Ces entrepreneurs doivent aussi détenir une accréditation de l'Office des normes générales du Canada pour que le travail soit admissible aux subventions fédérales.

Dans de nombreux cas, déplore l'OPC, des vendeurs ou entrepreneurs itinérants réduisent la quantité d'isolation réellement nécessaire pour ne pas dépasser la somme admissible aux subventions et rendre l'affaire plus alléchante pour le client.

en bref...

■ Les musiciens de la rue

Les musiciens ambulants de Montréal pourront dorénavant exercer leur activité à l'extérieur, tous les jours, de 7 à 23 heures à condition qu'ils n'utilisent pas d'instruments à percussion ou d'instruments fonctionnant à l'électricité. C'est ce qui ressort des récentes modifications apportées au règlement sur le bruit de la Ville de Montréal. Auparavant, le règlement sur le bruit interdisait totalement de faire de la musique à l'extérieur alors que le règlement sur les permis et taxes spéciales autorisait les détenteurs de permis de musicien ambulant à exercer jusqu'à 19 heures. Cette ambiguïté est maintenant disparue et les musiciens ambulants peuvent jouer en soirée.

■ Des pétroliers québécois

Une association de deux entreprises québécoises, la Sofati Limitée (Société de formation et d'assistance technique internationale), dirigée par M. Michel Gaucher, son actionnaire principal, et la Soconav, propriété de M. Louis Rochette, ont racheté de la société Davie, de Lauzon, filiale de Dome Petroleum, la flotte de navires opérant sous le nom de Branch Lines. Cette entreprise maritime, depuis une trentaine d'années, transporte des produits pétroliers raffinés dans les Grands-Lacs et le Saint-Laurent et ravitaille des ports de la côte atlantique et de l'Arctique canadien. La Sofati, qui détient les deux tiers des intérêts dans l'association, est une entreprise établie à Montréal et particulièrement active, dans le domaine de la construction et de la formation technique à l'étranger; la Soconav est le holding de M. Louis Rochette, qui a une longue expérience du secteur maritime et qui était, jusqu'au moment de la transaction, président du conseil de Davie.

■ \$3,000 pour Mulroney

VANCOUVER (d'après CP) — Le dernier séjour de trois jours de M. Brian Mulroney à Vancouver a coûté plus de \$3,000 aux progressistes-conservateurs du Pacifique, mais ils croient en avoir eu pour leur argent puisque la visite de l'ex-candidat au leadership conservateur a rapporté \$14,000 au parti provincial à l'occasion d'un banquet pour la collecte de fonds. Le quart des recettes est allé au bureau national du parti.

■ Hoffa est-il mort?

DETROIT (AP) — Sept ans après la disparition de l'ex-président du syndicat des Teamsters, James Hoffa, sa famille a entrepris de le faire déclarer juridiquement mort. Hoffa est disparu le 30 juillet 1975 alors qu'il faisait campagne pour être réélu à la présidence du plus important syndicat des États-Unis. Selon la loi, les héritiers du disparu peuvent maintenant demander à une cour du comté d'Oakland de confirmer sa mort, ce qui permettrait à son fils, James, et à sa fille, Mme Barbara Crancer, d'accéder à la succession d'un peu moins d'un million de dollars. Un porte-parole du FBI a répété, vendredi, le soupçon que la police entretient depuis plusieurs années sur l'identité du meurtrier de Hoffa, sans qu'on ait pu accumuler la preuve de sa culpabilité.

■ Victimes de la montagne

LA NOUVELLE-DELHI (AP) — Au moins cinq enfants se trouvaient parmi les passagers d'un autobus qui s'est écrasé vendredi soir au fond d'un ravin en dévalant une montagne escarpée du nord de l'Inde. Trente-trois personnes sont mortes et 27 ont été blessées, dont plusieurs grièvement, dans l'accident qui s'est produit près de Simla, capitale de l'État de Himachal Pradesh.

■ Le rouge qui libère

TORONTO (d'après CP) — Enfermé depuis une demi-heure dans l'ascenseur d'un centre commercial de Toronto, un homme s'est servi du rouge à lèvres de sa femme pour écrire un SOS dans la porte vitrée de la cage où les appels à l'aide étaient ignorés des passants. Les pompiers ont finalement utilisé des échelles pour ouvrir la porte de l'ascenseur arrêté à trois mètres du palier. Le personnel de sécurité du centre Eaton, où s'est produit l'incident samedi, avait tout simplement passé outre aux appels à l'aide.

■ Des soins dentaires modifiés

C'est hier qu'entraient en vigueur les modifications au programme des soins dentaires. Ces modifications s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de rationaliser davantage les programmes de santé et devraient accorder une importance accrue à la prévention. Dorénavant, les enfants de moins de 12 ans ne seront plus assurés par le programme de services dentaires préventifs. Le gouvernement investira les \$2,5 millions ainsi économisés annuellement dans un nouveau programme dentaire initié par les centres locaux de services communautaires (CLSC). Les enfants de moins de 13 ans et les bénéficiaires d'aide sociale continueront, par ailleurs, d'être assurés pour l'ensemble des soins dentaires.

Dans le contexte actuel, il devient plus nécessaire que jamais de comprendre la question palestinienne.

Un dossier sur la Palestine



traite principalement des points suivants:

- La colonisation sioniste de la Palestine
- La résistance du peuple palestinien contre cette colonisation depuis 1917
- La reconnaissance politique et nationale du peuple palestinien après 1967
- Les structures économiques, politiques syndicales, professionnelles et civiques qui forment l'Organisation de Libération de la Palestine, l'O.L.P.
- La situation actuelle du peuple palestinien en Israël et dans les territoires occupés (La Cisjordanie et la bande de Gaza) depuis 1967. 1981, 80 pages, \$5,00

Vous pouvez vous procurer ce dossier en envoyant votre chèque de \$5,00 soit au Mouvement québécois pour combattre le racisme, 8225 boul. St-Laurent, Montréal H2P 2M1 (382-7670), soit à Carrefour int., 4258 Delorimier, Montréal H2H 2B1 (527-5764).

Des dépôts garantis à rendement élevé et à termes variés...

La Fiducie du Québec vous offre une gamme complète de dépôts garantis. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence de versements d'intérêts qui vous conviennent. Il s'agit d'un placement à rendement élevé dont le capital et les intérêts sont garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. De plus, il ne comporte aucuns frais.

16 1/2 % 3 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur la gamme complète des dépôts garantis. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec, c'est une bonne affaire. Garanti!

Succursales
Modes d'épargne

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Fiducie du Québec
Taux sujets à changements.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

UN CHOIX JUDICIEUX



André Daemen, de Montréal (à gauche) et Donald Muir, de Sioux Lookout (Ontario), ont quitté Dorval hier matin pour tenter de briser le record de la course autour du monde à bord de leur Cessna 210. Ils espèrent accomplir le périple en six jours et cinq heures, tout en amassant \$1 million pour la recherche sur le cancer. Le précédent record a été établi en 1978 par l'Américain Robert Muckleston qui a réussi à enclencher la planète en sept jours, 13 heures, 13 minutes et 27 secondes.

Jusqu'au 24 août à Montréal

La jeunesse chrétienne vit une expérience de pluralisme

par Denise Robillard

Près de 300 jeunes en provenance de 80 pays des cinq continents seront à Montréal jusqu'au 24 août pour participer à l'Assemblée mondiale de la jeunesse étudiante catholique internationale (JECI) et du Mouvement international des étudiants catholiques (MIEC). Le congrès s'est ouvert vendredi, en présence de représentants des gouvernements fédéral et provincial, de l'Église et des organisations syndicales et étudiantes du Québec.

Une occasion exceptionnelle pour les jeunes d'ici, comme le souligne le porte-parole de la JECI et du MIECQ (Mouvement des étudiants chrétiens du Québec), en souhaitant la bienvenue aux délégués, «de vivre concrètement une expérience de solidarité internationale et de prendre contact avec la réalité d'autres peuples».

Une expérience de pluralisme en perspective, au contact de ces jeunes qui souhaitent avoir leur mot à dire et qui s'interrogent sur leur responsabilité d'utiliser le savoir reçu pour susciter les transformations sociales nécessaires, et en faire profiter les classes les plus défavorisées.

Le thème retenu pour cette assemblée: «Les thèmes solidaires du peuple vers une Église des pauvres.» Échanges et discussions porteront sur les moyens à prendre pour réaliser cet objectif de solidarité efficace. Ces jeunes réfléchiront aussi sur l'expérience de foi que constitue leur engagement en tant que chrétiens dans des mouvements sociaux.

«Je reste des vôtres», a déclaré Mme Jeanne Sauvé, ex-dirigente nationale de la JECI et présidente de la Chambre des communes, en accueillant les délégués au nom du gouvernement du Canada. Ses an-

nées de militance, a-t-elle reconnu, «ont laissé des traces profondes dans mon existence». Se refusant à donner à ces jeunes leçons ou consignes, Mme Sauvé a fait état de la difficulté, «dans cette tourmente démentielle qui bouleverse les continents», de la tâche qui les attend et de leur devoir de faire entendre la voix de l'unité et de la fraternité universelles et celle de la non-violence.

Après avoir salué les délégués à titre de représentants d'une «tradition spirituelle de première force où le service de Dieu est indissociable de la justice» à l'égard de tous, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Lévesque, y est allé d'un acte de foi élogique en trois points: il y aurait une filiation entre la violence faite à la nature et celle des hommes entre eux; le discours sur la qualité de la vie permettrait de faire place aux valeurs non mesurables; enfin, pour opérer un changement social, «tout est important, les forces spirituelles autant que les moyens financiers».

Au nom des syndicats FTQ, CSN et CEQ, M. Sylvio Gagnon a transmis aux délégués un message dont l'essentiel tient en l'affirmation d'un nécessaire solidarité au sein des peuples et entre les peuples pour l'avènement de la justice et de la paix et pour la réalisation de meilleures conditions de vie dans la classe populaire. «L'enseignement doit être réorienté vers une plus grande implication sociale», estiment les centrales syndicales un objectif que partagent les deux associations étudiantes représentées, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) du Québec.

La plus nombreuse et la plus voyante, avec ses boubous multicolores, la délégation africaine a déclenché la fête, après le souper champêtre dans la cour du collège Saint-Jean-Vianney où se déroule l'assemblée: tam-tam et limbo, plus guitare et danse carée, dans une atmosphère de gaieté et de fraternité.

Les 280 délégués se répartissent comme suit: 85 d'Afrique, 55 d'Amérique latine, 50 d'Asie, 45 d'Europe, les quelques 25 autres provenant de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de l'Océanie et du Québec. Trois langues, le français, l'anglais et l'espagnol, sont utilisées. Deux experts participent activement aux travaux, l'économiste péruvien Javier Iguiniz et le théologien camerounais Jean-Marie Éla.

Fondé à Fribourg (Suisse) en 1921, le MIEC a d'abord été connu sous le nom de Pax Romana. Quant à la JECI, elle existe depuis 1946. Après l'éclipse partielle des mouvements d'Action catholique à la fin des années 60, ces deux mouvements connaissent au Québec un nouveau souffle. Les responsables se réjouissent de la tenue de ces assises internationales ici, et ils en attendent «une prise de conscience de la réalité chrétienne engagée dans le milieu des jeunes québécois».

Plus autonomes aujourd'hui, ces mouvements qui n'ont cependant pas fait de choix de société, n'hésitent pas à utiliser la grille d'analyse marxiste. Plus sensibles à la réalité qu'à l'idéologie, ils entendent conserver leur ouverture à tous les facteurs qui la composent, en particulier les valeurs spirituelles, comme le faisaient remarquer au DEVOIR les deux responsables venus en tournées d'information en novembre dernier.

L'oeil ne serait pas affecté par les pilules à bronzer

Même si des chercheurs de l'Université Laval ont détecté de bizarres «paillettes» dorées dans les yeux des personnes qui font grand usage de pilules à bronzer, le public n'a pas à s'inquiéter puisque la vision n'en est aucunement affectée, affirme la compagnie montrealaise Spraylab Inc. fabri-

La compagnie Spraylab a elle-même contribué à cette étude scientifique des ophtalmologues Paul Cortin et Alain Rousseau, a précisé le directeur général de l'entreprise, M. Denis Langlois.

Selon ce dernier, la canthaxanthine est un colorant alimentaire approuvé et sa composition chimique est très semblable à celle du bêta-

carotène qui est responsable de la coloration jaune naturelle de la macula, dans le fond de l'oeil. Il n'y a donc pas à s'étonner, dit-il, si la canthaxanthine provoque aussi une pigmentation jaunâtre dans les yeux.

Dans ces conditions, poursuit-il, l'élément le plus important des travaux des chercheurs de Laval réside dans leur incapacité à détecter la moindre atteinte fonctionnelle parmi les 51 patients qu'ils ont examinés à l'aide d'une large batterie de tests. Ces sujets de l'étude avaient été choisis parmi les grands consommateurs de comprimés «orobronze» et six d'entre eux avaient de telles «paillettes» dans les yeux.

C'est la première fois qu'on constate ce phénomène et il est encore trop tôt pour en établir les conséquences, estiment les chercheurs. Toutes les personnes chez qui on a trouvé le phénomène avaient consommé plus de 100 comprimés depuis deux ans.

Il existe en ce moment, sur le marché québécois, trois produits différents qui permettent de «bronzer» sans soleil et tous sont à base de canthaxanthine. Ce pigment naturel est absorbé par l'intestin et accumulé dans les cellules graisseuses sous la peau. La couleur brun-orangé ainsi provoquée ressemble au hâle qui suit une exposition au soleil. Chez certains individus, la teinte peut être jaunâtre.

L'Ordre des pharmaciens a diffusé ses craintes à l'égard de l'inocuité du produit, il y a environ un an, et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires recommande à ses membres de cacher le produit à la vue du public.

Selon M. Langlois, toutefois, la canthaxanthine a été approuvée à titre de colorant alimentaire par l'Organisation mondiale de la santé depuis quelques années et cet organisme tolère des doses quotidiennes qui peuvent atteindre

1,8 gramme chez un adulte moyen.

Les fabricants d'orobronze, pour leur part, préconisent une dose quotidienne 15 fois plus faible au début du «bronzage» et de 30 à 60 fois plus faible par la suite. Il y a donc à leurs yeux une bonne marge de sécurité.

En outre, ils soutiennent que leur produit est utile parce que le bronzage artificiel qu'il provoque offre «une certaine protection» contre les rayons du soleil. Dans la mesure où il permet d'atteindre un hâle agréable en un temps plus court, il diminue aussi le risque de cancer ou d'atteinte cutanée inhérent à l'exposition prolongée au soleil, selon eux.

Malgré tout, dit M. Langlois, les consommateurs qui ont utilisé plus de six boîtes d'orobronze au cours des derniers mois, n'ont qu'à subir un examen chez leur ophtalmologiste s'ils sont inquiets.

Le yen était au programme

OSAKA (AFP) — Deux Japonais ont été condamnés à cinq et deux ans et demi de prison pour avoir, en manipulant un ordinateur, escroqué une banque de 130 millions de yens (environ \$520.000).

Motoko Ito et Toshiyuki Minami ont tous les deux plaidé coupables au cours d'un procès qui a duré sept mois et qui a mis en lumière la vulnérabilité des systèmes informatiques des banques.

Motoko Ito, qui était alors employée depuis 14 ans dans une succursale de la banque Sanna, avait, en mars 1981, réussi à transférer frauduleusement 180 millions de yens sur des comptes ouverts sous une fausse identité.

Après avoir retiré 130 millions de yens, elle était partie à Manille où elle pensait pouvoir commencer une nouvelle vie. Elle avait été arrêtée dans cette ville en septembre 1981.

MÉTÉO

Un front froid venant du nord-ouest a traversé le Québec d'ouest en est. À l'arrière, un vaste anticyclone ramène du temps ensoleillé et moins humide.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 27. Aperçu pour mardi: beau.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 40
COUCHER: 20 h 22

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour mardi: beau.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 24. Aperçu pour mardi: beau.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 27. Aperçu pour mardi: beau.

Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 27. Aperçu pour mardi: beau.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 25. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments ce soir. Maximum 22. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Rimouski, Matapédia, Baie Comeau: dégellement en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon, Sept-Îles: nuageux avec averse dispersée en matinée. Dégellement graduel en après-midi. Vents modérés. Maximum de 20. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Basse Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec quelques averse. Vents devenant modérés. Maximum de 18. Aperçu pour mardi: dégellement.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Vancouver	14	21
Victoria	12	22
Edmonton	12	19
Calgary	10	20
Whitehorse	3	18
Regina	14	27
Winnipeg	15	30
Toronto	16	26
Ottawa	16	27
Québec	14	25
Halifax	10	22
Fredericton	10	22
Charlottetown	10	22
St-Johns	12	25

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

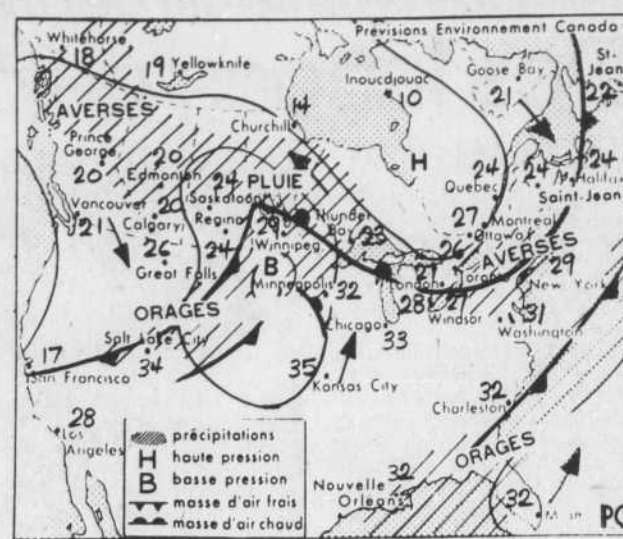
TEMPERATURES	MIN	MAX
Albany	Part. Nuageux	57
Atlanta	Ensoleillé	68
Atlanta City	Part. Nuageux	69
Boston	Ensoleillé	67
Buffalo	Part. Nuageux	60
Burlington	Ensoleillé	54
Charlotte WV	Ensoleillé	82
Charlotte NC	Ensoleillé	68
Chicago	Ensoleillé	60
Cleveland	Nuageux	66
Dallas	Part. Nuageux	77
Denver	Ensoleillé	63
Detroit	Part. Nuageux	63
Hartford	Part. Nuageux	61
Honolulu	Part. Nuageux	76
Houston	Part. Nuageux	77
Kansas City	Ensoleillé	69
Las Vegas	Ventoux	79
Los Angeles	Part. Nuageux	67
Miami Beach	Part. Nuageux	77
Min. St. Paul	Ensoleillé	71
New Orleans	Orages	77
New York	Part. Nuageux	69
Norfolk	Ensoleillé	69
Oklahoma City	Ensoleillé	73
Orlando	Orages	74
Philadelphia	Part. Nuageux	68
Phoenix	Part. Nuageux	84
Pittsburgh	Ensoleillé	68
Portland Me	Ensoleillé	56
Portland Or	Nuageux	54
Reno	Ensoleillé	42
Tampa	Orages	77
Salt Lake City	Part. Nuageux	70
San Diego	Part. Nuageux	70
San Francisco	Beau	60
Seattle	Nuageux	53
Spokane	Part. Nuageux	52
Syracuse	Part. Nuageux	58
Tulsa	Ensoleillé	76

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Aberdeen	—	—
Amsterdam	—	—
Ankara	—	—
Athènes	—	—
Auckland	—	—
Beyrouth	—	—
Berlin	—	—
Birmingham	—	—
Bombay	—	—
Bruxelles	—	—
Casablanca	—	—
Copenhague	—	—
Dublin	—	—
Genève	—	—
Jérusalem	—	—
Lisbonne	—	—
Londres	—	—
Madrid	—	—
Manille	—	—
Moscou	—	—
New Delhi	—	—
Nice	—	—
Oso	—	—
Paris	—	—
Rome	—	—
St-Johns	—	—

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Acapulco	—	—
Barbados	—	—
Caracas	—	—



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

TEMPERATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	15	26
Normale	14	26
Records	8 (1953)	38 (1975)

PRÉCIPITATIONS* (Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PRÉCIPITATIONS*	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0	0
Ce mois-ci	0	0
Normale pour ce mois	87	0
Cette année	204	0
Normale pour l'année	707	240

*Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS*

DEGRÉS-JOURS*	Avant-hier	Ce mois-ci	Normale pour ce mois	Cette saison	Normale au 31 août
	0	0	20	16	27

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.

Annonces classées 286-1200

Condominium à vendre

OUTRE-MONT: "Le Tournesol" appartements de 1 et 2 chambres. Réduits sous prix coûtant. Anne-Marie Larue, 934-1818, 483-2177. Montréal Trust Courtiers. 3-8-82

Propriétés à vendre

6933 L'ACADIE
Cottage de 3 chambres à coucher.
\$39,500
332-1047 / 481-2001
5-8-82

Propriétés à vendre ou à louer

VIEUX-MONTREAL: maison style victorien, restaurée, 10 pièces, 2½ s.b., sous-sol fini. Terrain paysager, près métro. Prix réduit. B. Michaud, 909-526-4370. 901-5052. 9-8-82

Sociétés-Loisirs

RENDEZ-VOUS...
... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BOISVERT, Horace: À l'hôpital Charlevoix, le 31 juillet 1982 à l'âge de 84 ans, est décédé. M. Horace Boisvert, époux de Rosa Girard. Outre son épouse, il laisse ses enfants Gérard (Rachel Gosselin), M.-Rosaire (Liliane Cullen), Gertrude (Raymond Authier), Thérèse (Robert M. Oldbury) Julien, Antonin, Marcel (Margo Gouin), plusieurs petits-enfants. Il laisse également ses sœurs, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu mardi le 3 août. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgeois Ltée 63 rue Lorne (St-Lambert), pour se rendre à l'église St-Lambert où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière de l'Est. Salons fermés de 17 à 19 h. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

CHARTRAND, Renée-Maire-Juliette: — A Montréal, le premier août 1982 à l'âge de 80 ans, est décédée. Mme veuve Ernest Chartrand, née Renée-Maire-Juliette de la Casinière. Elle laisse dans le deuil sa fille Mme Gisèle Orr, et son petit-fils Richard. Une cérémonie religieuse aura lieu, le mardi 3 août, en la chapelle des Salons Urgel Bourgeois Ltée et J.R. Deslauriers Ltée, 5650 Côte-des-Neiges, à 14 h. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite, lundi, de 14 h à 22 h.

JARRY, Luc: — A Laval le premier août 1982 à l'âge de 33 ans, est décédé. Luc Jarry, époux de Louise Brotherton, père de Stéphanie. Il était de fils de feu Fernand Jarry et de Gabrielle Mallette, ainsi que le frère d'André, Robert, Marc et Francine (épouse de Gordon Shore). Les funérailles auront lieu mercredi le 4 août. Le convoi funéraire partira du Urgel Bourgeois Ltée et J.M.D. Cyr enr. No 3845 boul. St-Martin pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Espérance de l'île Bigras où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés. Exposé mardi à 14 h. Heures de visite de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

LABONTÉ, Gérard: — A Longueuil, le 31 juillet 1982 à l'âge de 71 ans, est décédé. M. Gérard Labonté, époux de Charlotte N. Julien. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Monique, Jacques, Jean-Pierre, Daniel, Marilyse, ses petits-enfants ainsi qu'un frère et sœur, parents et amis. Les funérailles auront lieu, mardi le 3 août 1982. Départ des salons Ed Darche et fils, 327, Ste-Hélène de Longueuil, pour se rendre à l'église St-Georges de Longueuil, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est. Salons fermés de 17 à 19 h. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

LABONTÉ, Gérard: — A Longueuil, le 31 juillet 1982 à l'âge de 71 ans, est décédé. M. Gérard Labonté, époux de Charlotte N. Julien. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Monique, Jacques, Jean-Pierre, Daniel, Marilyse, ses petits-enfants ainsi qu'un frère et sœur, parents et amis. Les funérailles auront lieu, mardi le 3 août 1982. Départ des salons Ed Darche et fils, 327, Ste-Hélène de Longueuil, pour se rendre à l'église St-Georges de Longueuil, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est. Salons fermés de 17 à 19 h. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

RENDRE-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Hues de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
3-8-82

Horizontalement

1—Qui rappelle la verve licencieuse de Rabalais.
2—Digne d'être adoré.
3—Qualité de ce qui est dur.
4—Qui sert à quelque chose.
5—Terre entourée d'eau.
6—Corps simple de numéro atomique 52.
7—Personne qu'on détiend comme gage.
8—Eût le délire.
9—Techné.
10—Préposition latine.
11—Erlum.
12—Grogne, murmure.

Verticalement

1—Dermite consécutive à la manipulation des rayons X.
2—Qui viole la loi conjugale.
3—Du nord.
4—Épave.
5—Variété d'opale laiteuse.
6—Férons un latis.
7—Eminence.
8—Canal de sortie de l'eau d'un moulin.
9—Aieul.
10—Parcours des yeux.
11—Plante potagère.
12—Esseulé.
13—On y fait infuser le thé.
14—Nom familial donné jadis aux tirailleurs algériens depuis la campagne de Crimée (1854).
15—Donner des coups de pied.
16—Allongée.
17—Drame lyrique japonais.
18—Saint.
19—Est.
20—Genre de légumineuses.
21—Petit cube.
22—Qui n'existe que dans l'imagination.
23—Marque d'alternative.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
GENTILMENT
URANUM
AOUT
ISO
ILOITISME
LESA
TOURNE
LA TOILE
EN
OUTREQUIDANT
TENO
LORD
ILI
AL LEUR
NE GNOSIE RH
EVENTRES ECU
UR OHE SELIM
RENNE VETURE

Une tentative de putsch militaire échoue au Kenya

NAIROBI (Reuter) — Le président kenyan Daniel Arap Moi a annoncé à la radio, hier soir, que la tentative de coup d'Etat perpétrée le matin même avait échoué et que les troupes loyales contrôlaient la situation.

Parlant depuis Nakuru, à 200 km au nord de Nairobi, plus de douze heures après le début de la rébellion, il a annoncé l'instauration du couvre-feu de 18 heures à 7 heures dans la capitale et dans la région de Nanyuki, siège d'une base aérienne militaire qui a apparemment participé à la tentative de putsch contre le pouvoir civil.

Le président, s'exprimant en swahili et d'une voix sombre, a promis un châtiment sévère aux auteurs de cette action, menée, d'après un communiqué officiel, à l'instigation d'un groupe dissident de l'armée de l'air.

A Dar-es-Salaam, la radio tanzanienne a annoncé dans la soirée qu'un avion militaire kenyan avait atterri inopinément dans l'après-midi à l'aéroport international avec quatre soldats à son bord, y compris le pilote. Les quatre militaires sont interrogés par la police, a ajouté la radio.

La situation n'était pas encore très claire en fin de journée à Nairobi, réveillée vers 5 heures par des coups de feu ti-

rés en différents endroits de la capitale, alors que les derniers noctambules rentraient des discothèques et des brasseries.

De source diplomatique, on indique que les forces gouvernementales semblaient contrôler la situation, mais poursuivaient encore leurs opérations tard dans la nuit dans plusieurs secteurs, notamment à l'aéroport, qui est demeuré fermé.

D'après des témoins, une centaine d'hommes de troupe postés à un carrefour, où gît l'épave brûlée d'un autobus, empêchaient les véhicules d'entrer dans le centre-

ville. Plusieurs voitures abandonnées jalonnaient encore, hier soir, l'avenue Kenyatta, la principale artère menant au centre-ville.

Aucun bilan des combats n'a été publié. Les affrontements semblaient avoir été particulièrement meurtriers aux alentours du siège de la «Voix du Kenya», la radio à partir de laquelle les insurgés avaient annoncé dans la matinée sur les ondes que le gouvernement corrompu de Daniel Moi avait été renversé. Ils ont annoncé la création d'un «conseil militaire de rédemption», la suspension de la constitution, la libération des

prisonniers politiques et précisé qu'en matière de politique étrangère, ils observeraient une politique de non-alignement.

Un citoyen kenyan indique avoir vu cinq corps près du bâtiment de la radio, tandis que d'autres témoins font état de plusieurs morts, peut-être des pilotes. Des camions militaires ont été vus chargés de cadavres.

Dans un hôtel proche de la résidence officielle du chef de l'Etat, les clients ont été surveillés à leur petit déjeuner par un soldat rebelle qui a soudain disparu. Quelque 45 minutes après, les unités loyales

au gouvernement sont arrivées, ont rapporté des clients. Les mutins ont apparemment donné l'exemple du pillage et le président Arap Moi a annoncé que les vols et violations de domicile ne seraient pas tolérés.

Des automobiles appartenant à des touristes se rendant à l'aéroport ou à des journalistes tentant de rejoindre le centre-ville ont été saisies par des militaires. Un homme d'origine indienne a été blessé alors que des soldats l'obligeaient à descendre de voiture.

En ville, on peut voir de nombreuses boutiques aux de-

vantures brisées et dévalisées. Les tirs du début de l'après-midi y seraient le fait de la police, désireuse de faire cesser le pillage.

La banlieue a également connu deux heures de pillage avant l'arrivée de la police, qui a procédé à des arrestations. Sur une avenue menant au supermarché, des témoins rapportent avoir vu des bouteilles cassées, des vivres et même des meubles.

Un homme, confortablement assis dans un fauteuil neuf, semblait attendre un moyen de transport sans travailler chez lui, a raconté un passant.



Le président kenyan Daniel Arap Moi (Photolaser AP)

Le Liban ne veut plus de la FAD, précise Boutros

BEYROUTH (AFP) — «Le Liban ne demande pas le renouvellement du mandat de la Force arabe de dissuasion (FAD, à effectifs syriens), c'est sa position officielle», a déclaré samedi le ministre libanais des Affaires étrangères, M. Fouad Boutros.

M. Boutros a cependant ajouté qu'il avait examiné avec son homologue syrien, M. Abdel Halim Khaddam, à Djeddah (en marge de la réunion du comité restreint de la Ligue arabe) «la question du re-déploiement de cette force (sur le territoire libanais) dans une première étape».

«Nous sommes convenus d'examiner cette question à un niveau bilatéral dans le cadre du problème plus général de la présence de forces étrangères au Liban. L'honneur des forces syriennes doit être toutefois sauvegardé de même que les bonnes relations entre le Liban et la Syrie», a-t-il poursuivi.

M. Boutros a déclaré, en réponse à une question, qu'on «ne peut pas dire que la présence de la FAD soit illégale, car le Liban n'a encore demandé ni son maintien ni son retrait».

Il a précisé que la «FAD se trouve donc sur le territoire libanais dans l'attente de l'adoption de la loi libanaise concernant le retrait des forces non libanaises qui se trouvent sur son territoire».

La FAD, dont le mandat a expiré le 27 juillet dernier, est composée de près de 30.000 soldats syriens et d'une partie de l'armée de libération de la Palestine (relevant de l'armée syrienne). Lors de sa création en 1976 au sommet du Caire et de Riyad, elle avait été placée sous le commandement suprême du chef de l'Etat libanais qui peut en disposer à sa guise. Son mandat est renouvelable tous les six mois par un conseil de la Ligue arabe, à la demande du président libanais.

Cernant la réunion du comité restreint de la Ligue arabe (Arabie saoudite, Liban, Algérie, Syrie, Koweït, Ligue arabe et OLP) qui s'est tenue mercredi et jeudi derniers à Djeddah pour examiner la crise libanaise, M. Boutros a indiqué qu'il a lui-même demandé l'adoption de «positions qui pourraient constituer une plate-forme dans la recherche de solutions pratiques susceptibles de contribuer à faire sortir le Liban du drame dans lequel il se débat».

M. Boutros a précisé que le communiqué final en six points, publié à l'issue de la réunion du comité, sera suivi «soit par des négociations directes entre l'OLP et le gouvernement libanais, soit par des contacts que l'émissaire américain, M. Philip Habib, conduira avec toutes les parties concernées».

Une auto piégée explose à Bagdad

BAGDAD (AFP) — Une voiture piégée a explosé hier en début d'après-midi devant le ministère du plan à Bagdad faisant des morts et des blessés, ont annoncé les autorités irakiennes sans en préciser le nombre. L'explosion a en outre sérieusement endommagé l'édifice du ministère.

On se refuse officiellement à fournir des détails des circonstances de l'attentat mais d'après les premiers renseignements, il semble que le nombre des victimes soit assez important.

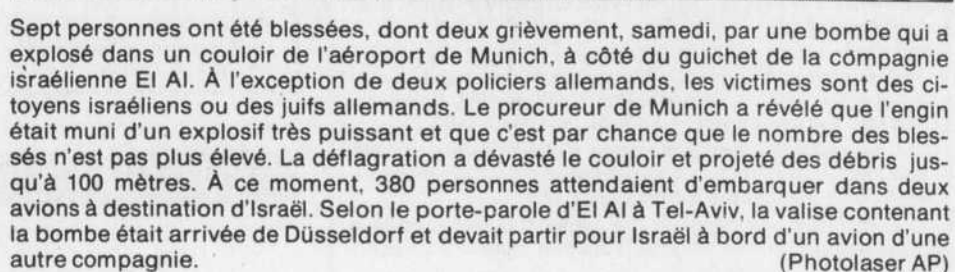
Plusieurs ambulances et voitures de pompiers se trouvent toujours devant le ministère dont les abords sont bouclés par d'importants effectifs de police. L'explosion a eu lieu au moment où la plupart des fonctionnaires se trouvaient sur place. En fin d'après-midi, la radio irakienne n'avait toujours pas diffusé l'information.

Le rez-de-chaussée et le premier étage du ministère semblent complètement détruits. Les fenêtres des quatre autres étages sont arrachées et tout le bâtiment est noirci par la fumée. Le ministère du plan se trouve au milieu de plusieurs bâtiments gouvernementaux, à proximité du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères, du palais présidentiel et du nouveau palais des congrès où se tiendra le sommet des non-alignés en septembre prochain.

Mugabe durcit le ton contre la guérilla favorable à Nkomo

HARARE (AFP) — Le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe a durci le ton jeudi, après l'enlèvement de six touristes étrangers par des guérilleros et l'attaque contre la principale base aérienne du pays, en annonçant de sévères mesures pour maintenir la sécurité.

«L'épée est tirée et ce sera une lutte sans merci», a-t-il déclaré devant le parlement. Le gouvernement est rapide-



Sept personnes ont été blessées, dont deux grièvement, samedi, par une bombe qui a explosé dans un couloir de l'aéroport de Munich, à côté du guichet de la compagnie israélienne El Al. A l'exception de deux policiers allemands, les victimes sont des citoyens israéliens ou des juifs allemands. Le procureur de Munich a révélé que l'engin était muni d'un explosif très puissant et que c'est par chance que le nombre des blessés n'est pas plus élevé. La déflagration a dévasté le couloir et projeté des débris jusqu'à 100 mètres. A ce moment, 380 personnes attendaient d'embarquer dans deux avions à destination d'Israël. Selon le porte-parole d'El Al à Tel-Aviv, la valise contenant la bombe était arrivée de Düsseldorf et devait partir pour Israël à bord d'un avion d'une autre compagnie.

Vietnam: les aliments ont augmenté de 327%

HANOI (AFP) — Le Vietnam commençait à peine à voir s'éloigner la menace de disette qu'un autre fleau s'est abattu sur lui, une hausse des prix vertigineuse. Le résultat, dans les deux cas, est identique: des privations.

La hausse des prix alimentaires au Vietnam a atteint 327 pour cent entre avril 1981 et janvier 1982, selon des estimations occidentales. Or, on estime que les dépenses alimentaires absorbent plus de 80 pour cent du budget des ménages (contre environ 20 pour cent en Europe).

Dans le même temps, les salaires des fonctionnaires et assimilés n'ont augmenté que de 100 pour cent par l'instauration provisoire d'une «prime de cherté de vie» égale au salaire.

Conséquence inévitable, la planche à billet a fonctionné et l'inflation a atteint des proportions alarmantes. Le cours du dollar, valeur-étalon pour tous les produits importés en vente au marché libre, atteignait 120 dongs la semaine dernière au marché noir à Ho-Chi-Minh-Ville, contre 9,5 dongs au marché officiel. Quant à l'or, autre valeur-

refuge, il subit des fluctuations importantes.

Le salaire moyen est estimé, prime comprise, à environ 200 dongs par mois, soit le prix de deux paquets de cigarettes étrangères.

Une visite au marché central de Dong Xuan à Hanoi est révélatrice. Depuis la libération du commerce privé, l'activité a repris, mais les prix ont flambé. Le panier de la ménagère, pour une somme égale, s'est dégringolé des deux tiers en un an.

Le riz a plus que doublé, le poulet a augmenté de 60 pour cent en quatre mois, les prix du bœuf, du porc et des œufs sont également montés en flèche. Le thé, la boisson nationale, coûte 3 dongs les 50 grammes, soit dix fois plus qu'il y a un an.

Un pull de 250 grammes de laine synthétique coûte l'équivalent de quelque trente dollars au taux officiel. Les textiles ont parfois plus que doublé. Une chemise de mauvaise qualité est exposée à 190 dongs, soit près d'un mois de salaire.

Les autorités, manifestement, sont dépassées. L'affi-

chage des prix instauré en juin 1981 n'y fait rien, et les tarifs publics s'envolent eux aussi: le prix de l'électricité, du jour au lendemain, a été multiplié par dix.

La lutte pour la subsistance est la préoccupation quotidienne des trois-quarts de la population. Le découragement a succédé aux espoirs qu'avait suscités la libération économique. Seul, le commerce permet de vivre décemment. Une catégorie de «nouveaux riches» s'est formée, et les inégalités s'aggravent entre secteurs privé et public.

Le système des quotas pour la vente à prix d'Etat de produits de base est inefficace, en raison de leur pénurie. Les hauts cadres qui ont accès à des magasins spéciaux ont droit à des quotas plus élevés et peuvent revendre discrètement leurs surplus.

Les autres, commerçants et paysans mis à part, «se débrouillent». Ils élèvent des volailles ou pratiquent un second métier. Les trafics et la corruption refluent. A Ho-Chi-Minh-Ville, mais aussi à Hanoi, cambrioleurs, pickpockets, voleurs à la tire prolifèrent.

Le chômage n'arrange rien. Officiellement, le mot est proscrit, mais selon des chiffres publiés par la presse, 23,8 pour cent de la population totale en âge de travailler — 26 millions de personnes — sont des jeunes «à la recherche d'un premier emploi», soit plus de six millions de chômeurs de moins de 30 ans.

pide et sans équivoque. Jeudi, deux des prisonniers dont la libération était exigée — Mm. Dumiso Dabengwa et Lookout Masuku — étaient traduits devant le tribunal de Harare pour y répondre, avec cinq de leurs compagnons, de l'accusation de trahison.

Surnommé le «russe noir», en raison de sa formation par les Soviétiques, M. Dabengwa est accusé d'avoir sollicité l'aide d'une puissance étrangère, dont le nom n'a pas été mentionné, pour mener la lutte armée contre le gouvernement de M. Mugabe.

Vendredi, 17 autres sympathisants de M. Nkomo, dont un député, M. Vote Moyo, ont comparu devant le tribunal de Bulawayo, accusés de participation à l'attaque de la résidence de M. Mugabe à Harare, le 24 juin, ou de détention d'armes.

Vendredi également, deux anciens membres blancs de la police secrète ont comparu à Harare sous l'accusation d'espionnage au profit de l'Afrique du Sud. Enfin, le député blanc Wally Stuttaford, poursuivi pour conspiration, comparaitra à nouveau cette semaine devant le tribunal de Harare.

Le gouvernement a affirmé que ces arrestations avaient eu lieu à l'occasion de l'attaque de la base aérienne proche de Gweru, lors de laquelle, selon des sources informées, cinq avions avaient été détruits et huit autres endommagés.

Botha reçoit un vote de confiance massif

BLOEMFONTEIN (AFP) — Cinq mois après avoir crevé l'abcès de la rébellion «ver-

krampte» (conservatrice) au sein du Parti national, le premier ministre sud-africain Pieter W. Botha a enregistré vendredi et samedi un formidable succès politique personnel.

Le député de la circonscription de Georges (pres du Cap), qui avait accédé à la tête du Parti national et du gouvernement sud-africain en 1978, a reçu le soutien unanime des quelque 1.500 députés nationalistes des 4 provinces du pays (Transvaal, Le Cap, Etat libre d'Orange et Natal) réunis en congrès extraordinaire à Bloemfontein, pour l'entendre exposer ses projets de réforme constitutionnelle.

Ces derniers, qui ont été qualifiés de «plus formidable révision de la politique sud-africaine depuis le début du siècle» par le correspondant politique du Sunday Times de Johannesburg (opposition libérale), consistent principalement en l'instauration d'un système présidentiel fort et d'un parlement à trois Chambres, pour les 4,5 millions de Blancs, les 2,8 millions de métis et les 830.000 Indiens.

La population totale de l'Afrique du Sud — Bantoustans «indépendants» du Transkei, du Bophuthatswana, du Venda et du Ciskei exclus —

est de 28 millions d'habitants, rappelle-t-on.

Elu pour cinq ans par un collège constitué de 50 Blancs, 25 métis et 13 Indiens, le président de la république aura entre ses mains des pouvoirs exécutifs importants et sera l'arbitre suprême, contrairement à l'actuel, dont le rôle est essentiellement représentatif et honorifique.

Il nommera le gouvernement et sera assisté d'un «conseil du président», constitué de 20 Blancs, 10 métis et 5 Indiens (tous non-parlementaires) élus par les 3 Chambres et de 25 autres membres nommés par le chef de l'Etat.

De l'avis général, ce n'est pas tant la présidentialisation du régime (le poste de premier ministre sera supprimé) qui risquait de mécontenter les congressistes nationalistes que l'éventualité d'un partage, même modeste, du pouvoir politique avec des «non-Blancs».

M. Botha, qui n'a pourtant pas hésité à lancer à son auditoire qu'il se sentait plus proche du poète-métis S.V. Peterseu que de M. Eredrik Van Zyl Slabbert (le leader afrikaaner du parti libéral d'opposition PFP), a été littéralement plébiscité, les ovations succédant aux ovations.

Le projet de réformes constitutionnelles devrait mainte-

nant être présenté au Parlement pour ratification, simple formalité, compte tenu de l'écrasante majorité dont dispose le Parti national (125 sièges sur 177).

En dehors du parti national l'accueil est moins enthousiaste: la gauche reproche à M. Botha de ne pas en avoir fait assez, la droite d'en avoir fait beaucoup trop. Le PFP a souligné que la réforme laissait tout de même de côté 70 pour cent de la population, c'est-à-dire les Noirs.

Les réactions les plus hostiles proviennent de l'opposition parlementaire et extraparlamentaire d'extrême-droite. M. Connie Mulder, l'ancien ministre nationaliste de l'Information (déchu en 1977) et aujourd'hui membre du parti conservateur du pasteur Andries Treurnicht, a déclaré: «Je rejette les propositions du premier ministre (...) et les combattrai avec force».

Le Saint-Jus de l'afrikaanerdor (l'éthique afrikaaner), M. Jaap Marais (Parti national authentique, non représenté au Parlement), a pour sa part affirmé que «le premier ministre est manifestement décidé à conduire le pays à l'intégration raciale. Il y aura des conflits avec la population blanche et le président de la république sera force d'assumer un pouvoir dictatorial, pour y faire face».

Les bombes argentines n'explosaient pas...

WASHINGTON (AFP) — Plus de la moitié des bombes argentines qui ont touché des navires britanniques pendant la guerre des Malouines n'ont pas explosé, et ce fait a peut-être été décisif, rapporte le Washington Post, se référant à des sources du Pentagone samedi.

Le quotidien cite un responsable du Pentagone, qui a requis l'anonymat et qui fonde ses affirmations sur des rapports secrets analysant les combats aux Malouines. Selon lui, des bombes non explosées ont été découvertes encastrées dans au moins six unités britanniques.

Le post affirme également que le missile français Exocet qui a coulé le destroyer Sheffield, n'a pas fonctionné normalement. Selon la source du journal au Pentagone, la charge du missile n'a pas explosé et le Sheffield a été coulé par «des explosions provoquées par le carburant en feu de l'Exocet».

Cette information avait déjà été rendue publique de Londres par le quotidien Observer, rappelle-t-on. Citant des sources militaires britanniques, le journal affirmait pour sa part que c'était le moteur-fusée du missile qui, en continuant à brûler après l'impact, avait incendié le destroyer.

Un haut responsable britannique a indiqué au Pentagone qu'il aurait recommandé le retrait de la flotte anglaise des Malouines, si toutes les bombes argentines qui ont touché leur objectif avaient fonctionné, précise la même source. Les pertes britanniques auraient alors été beaucoup trop importantes.

La plupart des bombes utilisées par l'Argentine étaient de fabrication américaine

mais dataient d'une douzaine d'années et certains de leurs mécanismes de mise à feu pouvaient être en mauvais état, poursuit le Post en citant un officier argentin anonyme.

Le quotidien de Washington indique par ailleurs que, selon des sources américaines et argentines, le taux d'échec des bombes employées par l'Argentine s'explique surtout par le fait qu'elles étaient prévues pour des objectifs terrestres.

Le journal dit avoir eu confirmation de la part d'un officier argentin que de très nombreuses bombes ont fait long feu après avoir touché des bâtiments de la Royal Navy.

Selon le Post, la plupart de ces bombes étaient conçues pour exploser sous la force de leur impact au sol.

Or, précise le journal, en citant toujours un officier argentin, le choc de la pénétration des bombes dans les tôles minces de la coque des bâtiments britanniques n'a pas toujours été suffisant pour provoquer la détonation. «Cela peut paraître difficile à croire», a dit au Post l'officier argentin, mais certaines bombes sont passées au travers de navires britanniques sans exploser. «Certains bateaux étaient comme du beurre», a-t-il ajouté.

Quant à l'aviation argentine, elle a payé un tribut très lourd au cours du conflit, affirme la source du Pentagone, selon laquelle plus de la moitié des avions de chasse argentins ont été abattus. Selon la même source, les Britanniques ont perdu le tiers des avions de chasse Harrier envoyés aux Malouines.

CARTES D'AFFAIRES

RCBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Evénements d'importance
Marchés de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Sept-Îles
Gaspé
Hinton
Montréal
Calgary
Rimouski
Saint-Hyacinthe
Matane
Coaticook
Ottawa
Edmonton
Trois-Rivières
Gatineau
Amos

OFFREZ-VOUS-LE CHAQUE MATIN

LE DEVOIR

Ottawa n'enverra pas d'observateurs aux élections de mars au Salvador

Reagan ne prévoit pas l'envoi de troupes



Le séparatisme dans l'Ouest n'est

844-3361
SERVICE DU TIRAGE

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

LOI DU CHANGEMENT DE NOM

NICOLE BOUCHER, requérante,
PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS est donné que NICOLE BOUCHER, étudiante, domiciliée et résidant au 7272 de La Macdonell, Ville d'Anjou, District de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en Conseil un décret changeant son nom en celui de NICOLE LEBLANC BOUCHER.
Me Hélène Lévesque
avocate
6850 est rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal H1N 1E1

AVIS DE DÉFAUT ET DE PRISE DE POSSESSION

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Daniel Rapin, notaire, le 18 octobre 1981 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3216184 et en vertu du "Companies Securities Act d'Ontario sous le no. 60117", distributeurs d'Amélieville de Bureau Futur Ltee a hypothéqué, nant, mis en gage, cédé et transféré en faveur de la Compagnie de Fiducie Canada Permanent, par voie d'affectation spécifique, tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs, le tout sous les obligations et le remboursement de ses obligations plus intérêt. Les sousdites garanties de remboursement créées audit acte de fiducie, sont devenues exécutoires et Friedman & Associés en leur qualité d'agent pour les obligataires ont en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.
Cet avis est donné conformément à l'article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux de Certaines Corporations, 1977 L.R.Q. Chap. P. 16. Donné à Montréal le 28 juillet 1982. Friedman & Associés, agent pour l'obligataire, 5075 rue de Soeur, Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ROUYN-NORANDA

COUR SUPÉRIEURE DIVISION DES DIVORCES

No: 600-12-00006-82
ANGELINE alias LUCETTE QUIRON serveuse, domiciliée à 2830 B. rue Saguenay, à Noranda, district de Rouyn-Noranda, Qué., requérante

GERVAIS PARENT, domicilié à 4393, rue Chambord, à Montréal, district de Montréal, Qué., intimé

ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, GERVAIS PARENT, de comparaître dans un délai de (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans le journal «LE DEVOIR» de MONTRÉAL.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Rouyn-Noranda, à 2 avenue du Palais, Rouyn, Qué. J9K 2N9 (819-764-6709).
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
A Rouyn
Ce 16 juillet 1982

DIANE AUGER
Registraire des divorces-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique) COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No: 500-12-116-458-827
DAME CELINE COMEAU, requérante

C. SERGE LAUZON, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé SERGE LAUZON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Longueuil, le 15 juillet 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO, PA REGISTRARE

Lafontaine Chamberland & Paros, 115, rue St-Charles, Longueuil, (Québec)

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 9 juillet 1982 à MISNER FINANCIAL CORPORATION de toutes les créances présentes et futures, payable à LA COMPAGNIE DES PANTALONS IMPERIAL LTEE a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 juillet 1982 sous le numéro 3280409.

MISNER FINANCIAL CORPORATION

JACSON DEVELOPMENT CORP.
AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie JACSON DEVELOPMENT CORP., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, par lettres patentes datées le 17 mai 1982, et ayant son siège social dans le district de Montréal, Province de Québec, demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 28ième jour de juillet 1982

Les procureurs de la compagnie, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 3278047, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à Les Equipements Equisyl International Inc. (ci-après appelé "le client") 3711 36 Avenue Pointe-aux-Trembles Montréal P.Q.

Distributeur d'équipement tout droit, libre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 13 juillet 1982 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3194518.

Fait ce 27ième jour de juillet 1982

La Banque de Montréal

CONSTRUCTION B.G.N. LTEE
B.G.N. CONSTRUCTION LTD.
AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est par les présentes donné que CONSTRUCTION B.G.N. LTEE — B.G.N. CONSTRUCTION LTD., ayant son bureau-chef dans le cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir de et après la date qu'il lui plaira de déterminer.

DATE A MONTRÉAL, ce 27e jour de juillet 1982

STEIN & STEIN

Procureurs de la Requête
800, boulevard Dorchester ouest
Bureau 1430
Montréal, Québec
H3B 1X9

Succession Léopold Lévesque

Avis est par les présentes donné que Dame Gabrielle Fontaine, veuve en secondes noces et non remariée de Monsieur Léopold Lévesque, demeurant au 25, rue Du Pailleur, à Oka, Province de Québec, en sa qualité d'héritière bénéficiaire de la succession de son défunt époux, s'adressera, dès que faire se peut, à la Cour Supérieure du district de Terrebonne pour y obtenir du Tribunal une décharge de son administration, le tout conformément à l'article 677 du Code Civil du Québec.

Pour plus d'informations, tout intéressé est prié de s'adresser au notaire soussigné, 198, boul. Labelle, Ste-Thérèse, 430-6370.

Donné à Saint-Thérèse, ce 28e jour de juillet 1982.

Claude Bertrand, notaire

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX No: 500-27-021076-817 LA REINE, partie demanderesse. BERTHARD CHARRON, partie défenderesse. Prenez avis que le 3 août 1982 à 10:00 heures au 1128 boul. Vanier à St-Vincent de Paul Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BERTHARD CHARRON saisis en cette cause, consistant en: 1 meuble stéréo Westinghouse. 1 set de salon 2 mex comprenant 1 sofa 4 places et 1 chaise noire et or. 1 bibliothèque en bois. 1 chaise bercante en bois. 1 téléviseur noir et blanc portatif RCA. 1 système de son Sears avec 2 boîtes et 1 lave-vaisselle. 1 armoire à vêtements. 1 PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier. De l'étude: Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass. huissiers. Tél.: 384-1007. Montréal, le 19 juillet 1982

Avis est donné que St. State Motor Transit Company détentric du permis Q-301756 s'adressera à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC dans le but d'obtenir l'autorisation suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CORRIDOR —

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée, Pointe Fortin) corridor à travers le Québec, à la frontière Québec-U.S.A. (port d'entrée, Rock Island) pour le transport de matières nucléaires en provenance du Département de l'Énergie Atomique du Canada de Chalk River, Ontario, à destination du Département de l'Énergie Atomique des États-Unis de Dumbarton, Caroline du Sud, et retour.

La requérante demande également l'application de l'article 85 du règlement No 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date qu'elle sera rendue.

Durée du permis: 364 jours.

Toute personne devant s'opposer ou intervenir à la présente demande, doit le faire dans les 5 jours de la dernière publication en s'adressant à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC située au 505, rue Sherbrooke est, Montréal.

11ère publication: le 2 août 1982

21ème publication: le 3 août 1982

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE

31, rue St-Jacques, suite 100

Montréal (Québec)

H2Y 1K9

AVIS est, par les présentes, donné que Ernest Clayton Shiraz, domicilié et résidant au 5275 Walkley, appartement 303, Montréal, Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irene Les LAPIN, MAY, STERNBERG

Les procureurs du requérant

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM (ARTICLE 5)

AVIS est, par les présentes, donné que JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL, domicilié et résidant au 8409 Avenue St-Michel à Montréal, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de FRANÇOIS RAIL

Montréal, le 26 juillet 1982

MICHEL COULANGES

PROCURER DU REQUÉRANT JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL

Par: Me Eugène Alexandre

AVIS est, par les présentes, donné que Ernest Clayton Shiraz, domicilié et résidant au 5275 Walkley, appartement 303, Montréal, Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irene Les LAPIN, MAY, STERNBERG

Les procureurs du requérant

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM (ARTICLE 5)

AVIS est, par les présentes, donné que JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL, domicilié et résidant au 8409 Avenue St-Michel à Montréal, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de FRANÇOIS RAIL

Montréal, le 26 juillet 1982

MICHEL COULANGES

PROCURER DU REQUÉRANT JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL

Par: Me Eugène Alexandre

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 3278047, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à Les Equipements Equisyl International Inc. (ci-après appelé "le client") 3711 36 Avenue Pointe-aux-Trembles Montréal P.Q.

Distributeur d'équipement tout droit, libre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 13 juillet 1982 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3194518.

Fait ce 27ième jour de juillet 1982

La Banque de Montréal

CONSTRUCTION B.G.N. LTEE

B.G.N. CONSTRUCTION LTD.

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est par les présentes donné que CONSTRUCTION B.G.N. LTEE — B.G.N. CONSTRUCTION LTD., ayant son bureau-chef dans le cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir de et après la date qu'il lui plaira de déterminer.

DATE A MONTRÉAL, ce 27e jour de juillet 1982

STEIN & STEIN

Procureurs de la Requête

800, boulevard Dorchester ouest

Bureau 1430

Montréal, Québec

H3B 1X9

Succession Léopold Lévesque

Avis est par les présentes donné que Dame Gabrielle Fontaine, veuve en secondes noces et non remariée de Monsieur Léopold Lévesque, demeurant au 25, rue Du Pailleur, à Oka, Province de Québec, en sa qualité d'héritière bénéficiaire de la succession de son défunt époux, s'adressera, dès que faire se peut, à la Cour Supérieure du district de Terrebonne pour y obtenir du Tribunal une décharge de son administration, le tout conformément à l'article 677 du Code Civil du Québec.

Pour plus d'informations, tout intéressé est prié de s'adresser au notaire soussigné, 198, boul. Labelle, Ste-Thérèse, 430-6370.

Donné à Saint-Thérèse, ce 28e jour de juillet 1982.

Claude Bertrand, notaire

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX No: 500-27-021076-817 LA REINE, partie demanderesse. BERTHARD CHARRON, partie défenderesse. Prenez avis que le 3 août 1982 à 10:00 heures au 1128 boul. Vanier à St-Vincent de Paul Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BERTHARD CHARRON saisis en cette cause, consistant en: 1 meuble stéréo Westinghouse. 1 set de salon 2 mex comprenant 1 sofa 4 places et 1 chaise noire et or. 1 bibliothèque en bois. 1 chaise bercante en bois. 1 téléviseur noir et blanc portatif RCA. 1 système de son Sears avec 2 boîtes et 1 lave-vaisselle. 1 armoire à vêtements. 1 PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier. De l'étude: Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass. huissiers. Tél.: 384-1007. Montréal, le 19 juillet 1982

Avis est donné que St. State Motor Transit Company détentric du permis Q-301756 s'adressera à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC dans le but d'obtenir l'autorisation suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CORRIDOR —

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée, Pointe Fortin) corridor à travers le Québec, à la frontière Québec-U.S.A. (port d'entrée, Rock Island) pour le transport de matières nucléaires en provenance du Département de l'Énergie Atomique du Canada de Chalk River, Ontario, à destination du Département de l'Énergie Atomique des États-Unis de Dumbarton, Caroline du Sud, et retour.

La requérante demande également l'application de l'article 85 du règlement No 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date qu'elle sera rendue.

Durée du permis: 364 jours.

Toute personne devant s'opposer ou intervenir à la présente demande, doit le faire dans les 5 jours de la dernière publication en s'adressant à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC située au 505, rue Sherbrooke est, Montréal.

11ère publication: le 2 août 1982

21ème publication: le 3 août 1982

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE

31, rue St-Jacques, suite 100

Montréal (Québec)

H2Y 1K9

AVIS est, par les présentes, donné que Ernest Clayton Shiraz, domicilié et résidant au 5275 Walkley, appartement 303, Montréal, Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irene Les LAPIN, MAY, STERNBERG

Les procureurs du requérant

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM (ARTICLE 5)

AVIS est, par les présentes, donné que JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL, domicilié et résidant au 8409 Avenue St-Michel à Montréal, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de FRANÇOIS RAIL

Montréal, le 26 juillet 1982

MICHEL COULANGES

PROCURER DU REQUÉRANT JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL

Par: Me Eugène Alexandre

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 3278047, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à Les Equipements Equisyl International Inc. (ci-après appelé "le client") 3711 36 Avenue Pointe-aux-Trembles Montréal P.Q.

Distributeur d'équipement tout droit, libre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 13 juillet 1982 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3194518.

Fait ce 27ième jour de juillet 1982

La Banque de Montréal

CONSTRUCTION B.G.N. LTEE

B.G.N. CONSTRUCTION LTD.

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est par les présentes donné que CONSTRUCTION B.G.N. LTEE — B.G.N. CONSTRUCTION LTD., ayant son bureau-chef dans le cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir de et après la date qu'il lui plaira de déterminer.

DATE A MONTRÉAL, ce 27e jour de juillet 1982

STEIN & STEIN

Procureurs de la Requête

800, boulevard Dorchester ouest

Bureau 1430

Montréal, Québec

H3B 1X9

Succession Léopold Lévesque

Avis est par les présentes donné que Dame Gabrielle Fontaine, veuve en secondes noces et non remariée de Monsieur Léopold Lévesque, demeurant au 25, rue Du Pailleur, à Oka, Province de Québec, en sa qualité d'héritière bénéficiaire de la succession de son défunt époux, s'adressera, dès que faire se peut, à la Cour Supérieure du district de Terrebonne pour y obtenir du Tribunal une décharge de son administration, le tout conformément à l'article 677 du Code Civil du Québec.

Pour plus d'informations, tout intéressé est prié de s'adresser au notaire soussigné, 198, boul. Labelle, Ste-Thérèse, 430-6370.

Donné à Saint-Thérèse, ce 28e jour de juillet 1982.

Claude Bertrand, notaire

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX No: 500-27-021076-817 LA REINE, partie demanderesse. BERTHARD CHARRON, partie défenderesse. Prenez avis que le 3 août 1982 à 10:00 heures au 1128 boul. Vanier à St-Vincent de Paul Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BERTHARD CHARRON saisis en cette cause, consistant en: 1 meuble stéréo Westinghouse. 1 set de salon 2 mex comprenant 1 sofa 4 places et 1 chaise noire et or. 1 bibliothèque en bois. 1 chaise bercante en bois. 1 téléviseur noir et blanc portatif RCA. 1 système de son Sears avec 2 boîtes et 1 lave-vaisselle. 1 armoire à vêtements. 1 PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier. De l'étude: Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass. huissiers. Tél.: 384-1007. Montréal, le 19 juillet 1982

Avis est donné que St. State Motor Transit Company détentric du permis Q-301756 s'adressera à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC dans le but d'obtenir l'autorisation suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CORRIDOR —

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée, Pointe Fortin) corridor à travers le Québec, à la frontière Québec-U.S.A. (port d'entrée, Rock Island) pour le transport de matières nucléaires en provenance du Département de l'Énergie Atomique du Canada de Chalk River, Ontario, à destination du Département de l'Énergie Atomique des États-Unis de Dumbarton, Caroline du Sud, et retour.

La requérante demande également l'application de l'article 85 du règlement No 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date qu'elle sera rendue.

Durée du permis: 364 jours.

Toute personne devant s'opposer ou intervenir à la présente demande, doit le faire dans les 5 jours de la dernière publication en s'adressant à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC située au 505, rue Sherbrooke est, Montréal.

11ère publication: le 2 août 1982

21ème publication: le 3 août 1982

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE

31, rue St-Jacques, suite 100

Montréal (Québec)

H2Y 1K9

AVIS est, par les présentes, donné que Ernest Clayton Shiraz, domicilié et résidant au 5275 Walkley, appartement 303, Montréal, Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irene Les LAPIN, MAY, STERNBERG

Les procureurs du requérant

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM (ARTICLE 5)

AVIS est, par les présentes, donné que JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL, domicilié et résidant au 8409 Avenue St-Michel à Montréal, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de FRANÇOIS RAIL

Montréal, le 26 juillet 1982

MICHEL COULANGES

PROCURER DU REQUÉRANT JOSEPH FRANÇOIS PIERRE REHEL

Par: Me Eugène Alexandre

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie LES AMÉNAGEMENTS GDOIN INC. demandera au ministre des Institutions Financières et Coopératives la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 juillet 1982

MASSEY, HUOT, BEAUCHAMP & ASS.

Procureurs de la compagnie

Prenez avis que le contrat en date du 14 juillet 1982 par lequel FERNÉUX G & S INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Laval le 21 juillet 1982 sous le numéro 509324.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)

Le 27 juillet 1982

Prenez avis que le requérant, Jacques Vallière, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur d'entretien enregistré, les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Kingsway Freight Lines Ltd., et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière, portant le numéro M-301108, laquelle compagnie demande un permis de courtier correspondant.

Durée du permis 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition ou intervention à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication du présent avis.

11ère publication 2 août 1982

21ème publication 3 août 1982

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE

Helpfer suscite à nouveau une admiration sans réserves

par Gilles Potvin

Claude Helpfer, pianiste. Récital dans le cadre du Festival international de musique d'Orford 1982. Programme: Suite, op. 14; Huit improvisations sur des chansons paysannes hongroises, op. 20; En plein air (Bartók), Sonate n° 29, en si bémol majeur, op. 106, «Hammerklavier» (Beethoven). À la salle Gilles-Lefebvre du Centre d'arts d'Orford JMC, samedi soir.

À chacune de ses visites ici depuis sa première tournée pour les Jeunesses musicales du Canada en 1967-68, le pianiste français Claude Helpfer n'a pas manqué de susciter une admiration sans réserves, tant pour ses capacités d'interprète que pour son répertoire. Un rapide coup d'oeil sur son imposante discographie pourra convaincre tous les sceptiques. De nombreuses sonates de Beethoven y figurent à côté d'intégrales des œuvres pour piano seul de Debussy, Ravel et Schönberg, sans compter des sonates de Pierre Boulez et de Jean Barraqué.

Pour ma part, Helpfer m'a été révélé lors d'une extraordinaire exécution du Concerto n° 2 de Bartók avec l'Orchestre de la BBC au Royal Festival Hall de Londres en 1971, sous la baguette de Boulez. Dans l'article que la *New Grove* consacre à Helpfer, cette exécution mémorable est soulignée comme une étape marquante de sa carrière, ce qui saurait être plus juste. À son dernier passage à Orford, il donnait un récital consacré à Debussy dont le souvenir est resté vivace.

Cette fois, Helpfer s'est amené avec un programme dont on pourrait dire qu'aucun pianiste sain d'esprit n'oserait afficher. Voyons un peu. À côté de la redoutable *Sonate op. 106* de Beethoven, inaccessible depuis toujours à la plupart des pianistes, certains même parmi les plus grands, figuraient trois œuvres majeures de Bela Bartók, dont les exigences techniques et rythmiques sont également des plus redoutables.

Une fois assis au clavier, Claude Helpfer n'a pas tardé à nous prouver encore une fois qu'il était l'homme à pouvoir relever pleinement le défi qu'il s'était imposé. Les trois œuvres de Bartók ont pris

sous ses doigts des proportions de chefs-d'œuvre, particulièrement la suite *En plein air*, sans doute sa plus grande œuvre pour piano avec la *Sonate* qui date de la même année 1926. Quelle clarté, quelle précision rythmique et quelle couleur dans ces pages d'une extrême audace sous tous les aspects. Ce fut simplement prodigieux.

Avec Beethoven, Helpfer entrait dans un univers totalement différent où il fallait allier une concentration intellectuelle et spirituelle aux pures contraintes de l'exécution proprement dite. De nouveau, ce pianiste exceptionnel a trouvé moyen de donner à la terrifiante sonate toute sa dimension. Outre l'intelligence supérieure que l'on sentait à tout moment, il y avait une profondeur dans l'expression qui constamment planait au plus haut niveau. Ce n'est pas tous les jours que l'on est appelé à vivre de telles expériences et il faut ici dire et redire toute notre gratitude à cet artiste qui se situe incontestablement parmi les plus grands de son époque.

Helpfer n'avait peut-être pas à sa disposition le meilleur des pianos. Qu'importe. Avec un artiste de cette trempe, nous avons été témoins du triomphe absolu de l'esprit sur la matière.

Claude Helpfer n'a pas encore joué avec l'OSM. Cela est tout à fait scandaleux. Mais il sera de retour parmi nous en février pour créer un concerto que Gilles Tremblay est à écrire pour lui.

Orchestre national des jeunes du Canada. Concert en l'honneur du 25^e anniversaire du Conseil des Arts du Canada. Chef d'orchestre: Otto-Werner Mueller. Soliste: Rémi Collard, hautbois. Programme: Donna Diana, ouverture (Reznick); Pantomime (Mercure). Concerto en ré majeur, K. 285d (Mozart); Symphonie n° 5, en si bémol majeur, op. 100 (Prokofiev). À l'Expo Théâtre, jeudi soir.

Au cours des années qui ont immédiatement suivi sa création en 1960, cet orchestre, essentiellement un ensemble destiné à préparer de jeunes instrumentistes d'orchestre afin qu'ils puissent prendre la relève de leurs aînés, faisait

suivre sa session de travail d'une tournée plus ou moins élaborée. Plus récemment, ces tournées ont été passablement réduites sinon supprimées en raison des nombreux problèmes qu'elles soulevaient. Cette année toutefois, l'ONJC visite une dizaine de villes canadiennes pour marquer le premier quart de siècle d'existence du Conseil des Arts du Canada qui subventionne cette initiative depuis ses débuts.

La nécessité d'un tel ensemble n'est plus à démontrer et, pour s'en convaincre, il suffit de consulter dans le programme la liste imposante de tous les jeunes «diplômés» de cet orchestre qui occupent aujourd'hui des postes dans la plupart des orchestres canadiens et dans plusieurs orchestres à l'étranger.

Depuis quelques années, l'ensemble se réunit à Kingston et c'est là que le programme de la tournée a été mis au point sous la direction de l'ex-Montrealais Otto-Werner Mueller qui a remplacé en extrême Marius Constant retenu en France par la maladie.

L'orchestre, même s'il est composé de jeunes entre 14 et 24 ans, a toujours affiché une attitude hautement professionnelle dans son choix de programmes et dans ses exécutions. L'œuvre principale cette année était la *Symphonie n° 5* de Prokofiev dont les exigences sont considérables pour toutes les familles d'instruments. La somptuosité dont fut parée l'exécution témoignait de façon probante du soin apporté à sa préparation sous la baguette expérimentée de Mueller. Les masses sonores étaient certes impressionnantes mais également dignes d'éloges étaient l'équilibre entre les sections, la netteté et la précision des traits aux cordes et la qualité des premiers pupitres dans leurs solos respectifs.

Le jeune hautboïste québécois Rémi Collard a joué de mémoire et avec beaucoup de musicalité le concerto de Mozart, faisant admirer une sonorité pure et une technique bien au point. L'une des premières œuvres de feu Pierre Mercure, *Pantomime*, a rappelé le souvenir de ce compositeur trop tôt disparu et qui affichait un indéniable talent dans le maniement des timbres et des rythmes.

Qui sont Bricaire et Lasaygues? Un travestissement complaisant

par Robert Lévesque

Et là, soudain, une comédie de Bricaire et Lasaygues, mise en scène par Jean Faucher. Avec Jean Guillaud, Roger Garceau, Guy Provost, Gisèle Dufour, Anne Bryant et Sophie Faucher. Au Théâtre d'été de Marieville.

D'abord, qui sont Bricaire et Lasaygues? S'entre-mêlent, comme au début du siècle, pour écrire un tel four, faut le faire! Fiers corrigés sans doute Caillavet, et Barillet reprenant sans doute Grédy, mais Bricaire et Lasaygues, comme Dupont et Dupond, n'ont pas du se relire bien souvent.

D'où sortent-ils? Aucune information n'est donnée par les producteurs de ce spectacle sur l'époque (!) à laquelle auraient appartenu ces charroyeurs de «mots d'auteurs» dont les particularités littéraires les font ressembler à des... roches. Vous les entendez tomber ces «mots» durant près de trois heures. C'est assombrant.

Ceci dit, cette horreur boulevardière à sans aucun doute été choisie en vue d'offrir à Jean Guillaud l'occasion d'un numéro de voltige en tant que travesti. Je soupçonne même, mais je n'en sais rien (les intéressés confirmeront), que cette pièce a été écrite sur commande, sinon par Jean Guillaud lui-même (dont le pseudonyme se voudrait un signe de déboulement), du moins par des nègres travaillant à l'arrache pour un numéro de travesti.

Jean Guillaud, qui fait habituellement carrière au Théâtre

Fantaisie venue de l'Ouest

Tous les samedis d'été, à 23 h 08, la radio de Radio-Canada s'offre un peu de fantaisie grâce à sa station balnéaire... oh, pardon, sa station le plus à l'Ouest, soit CBUF-FM, de Vancouver. La série intitulée *Rock-Heure* et ouvre certaines fenêtres, allant parfois jusqu'à se payer une pinte d'humour noir; ce sera notamment le cas, le 28 août, à la faveur d'une parodie de station commerciale... le public à la fois le choix des comédies mais il y aura ce soir-là un troupe de robots qui nous vaudra des bronzes surcuits et des machabées dans le métro. Le réalisateur de cette série est Denis Bouvier, l'animateur Denis Simard. Techniciens: Jim Gault et Michel Nuss.

tre des Variétés et dans différents cabarets de banlieue, s'offre donc dans le cadre d'un théâtre d'été un véritable numéro de cabaret, sans les danses et les escaliers toutefois. Dans ce boulevard des plus platement conventionnels quant à la trame et à l'écriture, le jeu, prouesses obligent, à la fois Martin et Martine, des jumeaux dont l'un est directeur d'agence d'une galerie de peinture, et l'autre présidente sévère de l'usine qui fait vivre la famille. Je vous épargnerai tous les clichés qui circulent, pour vous laisser entrevoir les péripéties de Guillaud lorsque l'un, Martin, décide de se déguiser en Martine pour empêcher celle-

ci de couper les vivres à la galerie, et lorsque Martine, pour déjouer les plans de Martin, se déguise en Martin. Ce sont tous les degrés qui virevoltent.

Au demeurant, ce spectacle pourrait être fascinant. Mais Jean Guillaud, malgré toute son audace, toute sa persévérance depuis son lointain début de carrière, n'a pas ce talent, cet éclat, ce charisme qui pourrait faire passer ses prouesses de travestissement. Tout revient vite au vulgaire. S'il impressionne en apparaissant, à cause surtout de perruques hallucinantes, il lasse vite à cause d'une imagination limitée.

C'est donc cela que l'on peut voir à Marieville cet été, un numéro quelconque fait

par un travesti «ancien genre», de ces travestis du temps de Coccinelle et des années cinquante, de ces travestis d'avant quelques révolutions sexuelles.

Jean Guillaud est entouré d'un comédien au talent plus sûr, Roger Garceau, qui l'on ne voit plus assez souvent, et d'un comédien des plus solides comme Guy Provost, dont on se demande ce qu'il fait dans cette galère licencieuse. Gisèle Dufour se démène beaucoup en bourgeoise, un peu trop, et les jeunes comédiennes Anne Bryant et Sophie Faucher n'arrivent pas à jouer juste (mais comment le pourrait-on?) dans cette foire d'empoigne.

LA BOITE À CHOC

ARENA MAURICHAUD: 2800 rue Viau (872-2440) — Concert, mar. 20 h 15. Au pupitre: Jean-François Sénaert; solistes: Denise Luppien, violoniste; Robert Savoie, basse; Jean-Pierre Gauthier, piano; Chausson, Mendelssohn, Dvorak, Chopin.

CAFÉ MOULIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — «J'opère-tu le cœur d'un homme?» — production de La Vitrine avec Jacques Gosselin, Marie-Denise Daudin, Véronique Rivest. Mise en scène: Monique Rieux. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 7 août.

CAFÉ NELLIGAN: 550 St-Denis (288-9535) — «Pierres qui tombent» — de Jérôme Langlois, pianiste. Lun. mar. 20 h 30. «Femmes d'attente» (Thierry K. Maufort). Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 29 août. «Pierres qui tombent» — de Jérôme Langlois, pianiste. Lun. mar. 20 h 30. «Femmes d'attente» (Thierry K. Maufort). Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 29 août.

CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER-LATIN: 4303 rue Saint-Denis (843-4384) — «Farcas» avec Hélène Poulin, Gill Champagne, Daniel Pélissier. Du 3 au 22 août. 20 h 30. Relâche lundi. Variétés: «L'envie de vous dire» (chansons, théâtre, poésie) une production du Théâtre Blanc. Du 2 au 22 août. 22 h 30. Relâche lundi.

L'AIR DU TEMPS: 191, rue Saint-Paul (842-2003) — Spectacles à 21 h 30. L'Ensemble de Naïma, dimanche et lundi. L'Ensemble de Ghislain Poirier, mardi et mercredi. L'Ensemble de Sonny Granger, jeudi et vendredi.

L'IMPREVU: Hôtel Iroquois, 446 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (878-9397) — Sam. 22 h 00. 24 h 00. Ven. sam. 22 h 00. 24 h 00. 1 h 30. Michel Séguin (persécution) des 2 à 5 août.

L'ÉTRIER: — Au 24 ou 8 août. Mar. à dim. à compléter de 21 h 30.

ORATOIRE SAINT-JOSEPH: 3800 Chemin Reine-Marie (733-8211) — Antoine Reboulot, organiste, mar. 20 h 00. Œuvres de Clément Bach, Tourneville, Vienne.

PLANETARIUM DOW: 1000, est, Jacques (872-4530) — «La lumière du cosmos» — mar. 12 h 15 à 21 h 30. Mar. 14 h 15 à 21 h 30. Relâche lundi.

SALLE WILFRID-PELLERIN: Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.

VILLE DE MONTRÉAL: — Pour enfants. La roulotte présente: «Les mille et une nuits»; Lun. 20 h 30 au Parc Saint-Victor; Hochelaga et Tailleur. Mar. 20 h 30 au Parc Caspary.

ai acheté (à 19 h les 9, 10 et 11 août). On peut se renseigner à 321-7630, poste 378.

Au Musée Laure-Conan, de La Malbaie, se tient du 2 au 8 août une exposition posthume de René Richard. De 9 h à 17 h. À partir d'une collection appartenant à Charles-Eugène Rochette.

On jouera *Hedda Gabler*, de Henrik Ibsen au Centre Saïdy-Bronfman du 12 août au 11 septembre. Mise en scène de Per Brask et traduction de Henry Beissel. Rôle-titre confié à Diane d'Aquila (pour informations: 739-2301 ou 932-4831).

Les Editions Internationales Héritage, un organisme torontois, viennent de procéder au lancement d'une série de six lithographies originales tirées à 200 exemplaires chacune et toutes s'inspirant des œuvres de Giuseppe Verdi. C'est le peintre canadien d'origine allemande, George Classen, qui a réalisé ces lithographies qui donnent une interprétation visuelle des différents opéras de l'auteur de *La Traviata* et d'*Otello*, George Classen est né à Berlin en 1942. Passionné d'opéra, il a constamment puisé dans la musique son inspiration. Ses six lithos sont consacrées chacune à un opéra de Verdi: *Rigoletto*, *La Traviata*, *Un Ballo in Maschera*, *Aida*, *Otello* et *Falstaff*.

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — Mettant fin à cinq jours d'embarras pour le Vatican, le camionneur brésilien Damiano Galdino de Souza, a décidé de cesser sa grève de la faim sans avoir pu persuader le pape d'accepter l'âne qu'il voulait lui offrir. C'est un compatriote, le père Hilvo Rodriguez, qui a finalement persuadé M. de Souza que son obstination n'aurait pas raison du refus du Vatican. De plus, la compagnie aérienne qui devait transporter à Rome l'âne «Jerica» a envoyé à son propriétaire un télégramme l'informant qu'elle n'y était plus disposée, ne voulant pas mécontenter l'Église. M. de Souza devait quitter l'hôpital où il avait été admis épuisé par sa grève de la faim et repartir pour le Brésil dans la journée.

LES PIÈGES DE LA MER

Des bancs de Terre-Neuve à l'île d'Anticosti, le périple du commandant Cousteau et de la Calypso au Canada.

Une prodigieuse aventure dans l'une des grandes réserves mondiales de la vie marine!

Un film de Jacques Yves Cousteau produit par Jacques Robin et réalisé par Jacques Gagné

Une production de la Fondation Cousteau et de l'Office national du film du Canada. Au Canada, une distribution de l'Office national du film du Canada

desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141

ST-JEROME CARREFOUR DU NORD ST-JEROME 436-5944

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE

CINÉMAS UNIS

LES UNS ET LES AUTRES 1.00, 4.45, 8.30. Le PARISIEN 2. BROSTI CATHÉDRA 0 866-3858

ANNE GIRARDET 1.00, 4.45, 8.30. Le PARISIEN 5. BROSTI CATHÉDRA 0 866-3858

BEN GAZZARA 1.00, 4.45, 8.30. Le PARISIEN 5. BROSTI CATHÉDRA 0 866-3858

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE 18 ANS. ELYSEE 2. SEM. 6.10, 8.00, 9.50. 35 MILTON 842-5053

11.45	Les saintes chéries
12.15	Le dix vous informe
12.30	À la bonne franquette: Inv. Jacques Michel
12.30	Moi... le
13.30	Votre ami Suzanne
14.30	Cinéma: "Les sacrés Romains" Comédie de Giorgio Simonelli (It. 59)
16.30	Les satellites: Les satellites de la lune
17.00	Les joyeux naufragés
17.30	Quel sera
18.00	Le dix vous informe
18.30	Je tette tout savoir
19.30	"Clinique du couple"
19.30	Huit, ça suffit
20.30	Marisol
21.00	Quartier Nord
21.30	L'homme de Vienne
22.30	La quotidienne
23.30	Les nouvelles TVA
23.30	Les sports
23.30	Couleur du temps
23.30	Cinéma: "Flics en jeans" Drame policier de Bruno Corbucci (It. 76)
1.00	Fermeture

17.30	Initiation à l'économie: "Les crises économiques"
18.00	Le corps humain
18.30	"La circulation"
19.00	Emission régionale
19.00	Justice pour tous
19.30	"Protection de la jeunesse"
20.00	Emission régionale "Moi mon papa, c'est un man"
20.30	Station soleil
21.00	Cinéma: "L'homme sandwich" film français réalisé en 1979 par M. Polac

11.10	Horaires
11.15	Gronico & Cie
11.30	J'ai la mémoire qui flanche

11.45	Les saintes chéries
12.15	Le dix vous informe
12.30	À la bonne franquette: Inv. Jacques Michel
12.30	Moi... le
13.30	Votre ami Suzanne
14.30	Cinéma: "Les sacrés Romains" Comédie de Giorgio Simonelli (It. 59)
16.30	Les satellites: Les satellites de la lune
17.00	Les joyeux naufragés
17.30	Quel sera
18.00	Le dix vous informe
18.30	Je tette tout savoir
19.30	"Clinique du couple"
19.30	Huit, ça suffit
20.30	Marisol
21.00	Quartier Nord
21.30	L'homme de Vienne
22.30	La quotidienne
23.30	Les nouvelles TVA
23.30	Les sports
23.30	Couleur du temps
23.30	Cinéma: "Flics en jeans" Drame policier de Bruno Corbucci (It. 76)
1.00	Fermeture

bell, Laurendeau et de Marcour.

SUR SCÈNE

ARENA MAURICHAUD: 2800 rue Viau (872-2440) — Concert, mar. 20 h 15. Au pupitre: Jean-François Sénaert; solistes: Denise Luppien, violoniste; Robert Savoie, basse; Jean-Pierre Gauthier, piano; Chausson, Mendelssohn, Dvorak, Chopin.

CAFÉ MOULIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — «J'opère-tu le cœur d'un homme?» — production de La Vitrine avec Jacques Gosselin, Marie-Denise Daudin, Véronique Rivest. Mise en scène: Monique Rieux. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 7 août.

CAFÉ NELLIGAN: 550 St-Denis (288-9535) — «Pierres qui tombent» — de Jérôme Langlois, pianiste. Lun. mar. 20 h 30. «Femmes d'attente» (Thierry K. Maufort). Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 29 août. «Pierres qui tombent» — de Jérôme Langlois, pianiste. Lun. mar. 20 h 30. «Femmes d'attente» (Thierry K. Maufort). Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 29 août.

CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER-LATIN: 4303 rue Saint-Denis (843-4384) — «Farcas» avec Hélène Poulin, Gill Champagne, Daniel Pélissier. Du 3 au 22 août. 20 h 30. Relâche lundi. Variétés: «L'envie de vous dire» (chansons, théâtre, poésie) une production du Théâtre Blanc. Du 2 au 22 août. 22 h 30. Relâche lundi.

L'AIR DU TEMPS: 191, rue Saint-Paul (842-2003) — Spectacles à 21 h 30. L'Ensemble de Naïma, dimanche et lundi. L'Ensemble de Ghislain Poirier, mardi et mercredi. L'Ensemble de Sonny Granger, jeudi et vendredi.

L'IMPREVU: Hôtel Iroquois, 446 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (878-9397) — Sam. 22 h 00. 24 h 00. Ven. sam. 22 h 00. 24 h 00. 1 h 30. Michel Séguin (persécution) des 2 à 5 août.

L'ÉTRIER: — Au 24 ou 8 août. Mar. à dim. à compléter de 21 h 30.

ORATOIRE SAINT-JOSEPH: 3800 Chemin Reine-Marie (733-8211) — Antoine Reboulot, organiste, mar. 20 h 00. Œuvres de Clément Bach, Tourneville, Vienne.

PLANETARIUM DOW: 1000, est, Jacques (872-4530) — «La lumière du cosmos» — mar. 12 h 15 à 21 h 30. Mar. 14 h 15 à 21 h 30. Relâche lundi.

SALLE WILFRID-PELLERIN: Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.

VILLE DE MONTRÉAL: — Pour enfants. La roulotte présente: «Les mille et une nuits»; Lun. 20 h 30 au Parc Saint-Victor; Hochelaga et Tailleur. Mar. 20 h 30 au Parc Caspary.

11.45	Les saintes chéries
12.15	Le dix vous informe
12.30	À la bonne franquette: Inv. Jacques Michel
12.30	Moi... le
13.30	Votre ami Suzanne
14.30	Cinéma: "Les sacrés Romains" Comédie de Giorgio Simonelli (It. 59)
16.30	Les satellites: Les satellites de la lune
17.00	Les joyeux naufragés
17.30	Quel sera
18.00	Le dix vous informe
18.30	Je tette tout savoir
19.30	"Clinique du couple"
19.30	Huit, ça suffit
20.30	Marisol
21.00	Quartier Nord
21.30	L'homme de Vienne
22.30	La quotidienne
23.30	Les nouvelles TVA
23.30	Les sports
23.30	Couleur du temps
23.30	Cinéma: "Flics en jeans" Drame policier de Bruno Corbucci (It. 76)
1.00	Fermeture

17.30	Initiation à l'économie: "Les crises économiques"
18.00	Le corps humain
18.30	"La circulation"
19.00	Emission régionale
19.00	Justice pour tous
19.30	"Protection de la jeunesse"
20.00	Emission régionale "Moi mon papa, c'est un man"
20.30	Station soleil
21.00	Cinéma: "L'homme sandwich" film français réalisé en 1979 par M. Polac

11.10	Horaires
11.15	Gronico & Cie
11.30	J'ai la mémoire qui flanche

Après trois victoires en quatre matches contre St-Louis

Les Expos s'attaquent maintenant aux Phillies

par Bernard Cyr
de la Presse Canadienne

Les Expos de Montréal ont effacé un déficit de deux points à la septième manche pour disposer des Cards de St. Louis 5-4, hier après-midi au Stade olympique devant 51,353 spectateurs, et ils ont ainsi remporté l'importante série de quatre matches entre les deux équipes, avec trois victoires.

Ce qui réjouira le plus la haute direction de l'équipe cependant, c'est que les Expos ont dû remonter la pente en trois occasions pour signer

leurs trois victoires de la fin de semaine.

Ils ont ainsi réduit à quatre matches l'écart qui les sépare des meneurs de la division, les Phillies de Philadelphie qui ont perdu face aux Cubs de Chicago. Les hommes de Jim Fanning affronteront d'ailleurs les Phillies à compter de ce soir au Veterans Stadium, dans le cadre d'une autre importante série de quatre matches.

Fanning, il va sans dire, était très heureux de la tenue des siens contre les Cards. Il a toutefois refusé de dire qu'il s'agissait d'une importante étape vers la conquête du

championnat.

«Pour moi, toutes les séries sont importantes et tous les adversaires doivent être pris au sérieux».

C'est le petit joueur de deuxième but Bryan Little qui a amorcé la poussée des Montréalais à la septième manche, en vertu d'un coup sûr à l'avant-champ. Son coup et sa rapidité ont forcé le joueur d'inter Ozzie Smith, reconnu comme le meilleur de la Ligue nationale en défensive, à précipiter son jeu. La balle est passée au-dessus de la tête du premier-but Keith Hernandez et s'est retrouvée dans l'abri des Expos. Little, lui, est

passé au deuxième.

Puis Tim Raines, que l'on disait indisposé et qui n'a pas commencé la rencontre, a cogné un simple dans la gauche qui a permis à Little de se rendre au troisième but. Raines était entré au jeu au début de la septième manche, après que Warren Cromartie eut été retiré et Jerry White muté au champ droit.

«Timmy ne se sentait pas prêt à jouer et s'il est arrivé en retard au Stade (il s'est pointé dans le vestiaire 15 minutes avant le match, a-t-on appris). C'est simplement qu'il a été victime des embouteillages causés aux alentours du stade par la grève du transport en commun», a expliqué Fanning après la rencontre. J'avais un mal d'estomac, mais lorsque Jim m'a demandé de me ren-

dre sur le terrain (en septième meurtre), j'étais prêt à faire ma part».

Et c'est exactement ce qu'il a fait. Avec des coureurs aux extrémités des sentiers et aucun retrait, Raines n'a pas hésité un seul instant à voler le deuxième coussin (son 46e larcin de l'année) et White a suivi avec un triple le long de la ligne du champ droit, ce qui a permis aux Expos de créer une égalité de 4-4.

White s'est blessé à une jambe sur le jeu, en contournant le deuxième coussin, et a immédiatement été remplacé par Dan Norman. Celui-ci a marqué le point décisif lorsqu'Al Oliver a poussé la balle en lieu sûr au champ droit. Il s'agissait du 69e point qu'il faisait compter cette année et de son huitième point produit

victorieux.

Par ailleurs, à la huitième manche, Raines a aidé à protéger la victoire des Expos en effectuant un relai précis au marbre qui a provoqué le retrait de Tom Herr. Celui-ci tentait de marquer depuis le deuxième coussin sur le simple du frappeur suppléant Gene Tenace.

«Raines nous a certes tiré d'embarras en huitième», a déclaré le vétéran releveur «Woody» Fryman, qui a alloué le simple à Tenace, le premier frappeur auquel il faisait face.

Fryman a éventuellement protégé sa septième victoire de l'année (celle de Jeff Reardon 4-1), après avoir signé deux gains face aux Cards au cours du week-end.

«De participer à trois victoires dans une série de quatre matches doit être considéré comme ma période la plus fructueuse de l'année. Mais je persiste à croire qu'un personnel de lanceurs n'est efficace que si chacun des membres fait sa part. Nous formons une petite équipe au sein du club et nous devons travailler en unité», a insisté Fryman, en refusant d'accepter tout le crédit des succès de l'équipe contre les Cards.

Le match a duré plus de trois heures 15, ayant été retardé en grande partie par des incidents survenus en première manche.

Avec Jerry White au premier coussin, l'officiel du marbre Jerry Davis a alloué le deuxième-but au coureur des Expos sur une feinte illégale du lanceur partant des Cards, Joaquín Andujar. Cette décision a provoqué l'ire et, éventuellement, l'expulsion du géant Whitey Herzog.

Puis Andujar a voulu faire un mauvais parti à Davis, quelques instants plus tard, lorsqu'il a jugé que celui-ci venait de lui voler une prise aux dépens d'André Dawson. Heureusement, ses coéquipiers se sont interposés et lui ont fait comprendre raison.

Andujar s'est calmé et a passé six manches au monticule, mais Herzog était toujours en furie à l'arrivée des journalistes dans le vestiaire des Cards, après la rencontre. Il a donc été impossible de savoir lequel des deux maux lui brisait le plus le cœur: son ex-

pulsion ou trois défaites en quatre matches aux mains des Expos.

ÉCHOS — Les Expos ont remporté sept de leurs 10 matches qui ont nécessité des manches de prolongation cette saison et, fait à signaler, Tim Wallach a donné trois victoires à l'équipe montréalaise dans ces situations et en a assuré une autre...

Hier

CARDS (4)	EXPOS (5)
Herr, 2b.....5 0 3 0	JWhite, cg.....4 1 2 2
McGee, cc.....5 0 1 0	Norman, cd.....1 1 0 0
KHendz, lb.....3 1 1 1	Dawson, cc.....4 0 1 0
DPorter, r.....4 0 0 0	Oliver, lb.....4 0 2 1
Tenace, r.....1 0 1 0	Carter, r.....2 0 1 1
Hendrick, cd.....5 1 1 0	Wallach, 3b.....4 0 0 0
Org, cg.....3 1 2 0	Cromartie, cd.....3 0 0 0
Landrum, cg.....1 0 0 0	Reardon, l.....1 0 0 0
LoSmith, fs.....1 0 0 0	Fryman, l.....0 0 0 0
Oberkfi, 3b.....4 1 3 1	Speier, ac.....3 1 2 0
Ramsy, fs.....1 0 0 0	Little, 2b.....4 1 2 1
OSmith, ac.....3 0 2 2	Rogers, l.....2 0 1 0
Andujar, j.....4 0 1 0	Schatzdr, l.....0 0 0 0
Lahti, l.....0 0 0 0	Raines, cg.....1 1 1 0
Kaati, l.....0 0 0 0	
Keener, l.....0 0 0 0	
Bair, l.....0 0 0 0	
Total.....40 415 4	Total.....33 512 5

St. Louis.....111 001 000-4	Montréal.....110 000 30x-5
E—Cromartie, OSmith, DH—St. Louis 2	LSB—St. Louis 13, Montréal 8, 2B—Speier, McGee, 3B—org, White, C—K Hernandez (6), BV—Little, K Hernandez, Raines, BS—OSmith.
St. Louis.....ml cs p pm bb rb	Andujar.....6 10 4 4 0 5
Andujar.....2 2.....1 0 0 0 0	Lahti.....0 1 0 0 0 0
Kaati.....0 1 0 0 0 0	Keener.....2 3 0 0 0 2
Bair.....1 0 0 0 1 0	
Montréal.....5 2 3 10 4 4 2 1	Rogers.....1 2 0 0 0 1
Schatzdr.....1 2 0 0 0 1	Reardon.....2 3 2 0 0 1 2
Fryman.....7 12 3 1 0 0 0 0	Andujar a fait face à 2 frappeurs en 7e.
Kaati a fait face à 1 frappeur en 7e.	Keener a fait face à 1 frappeur en 8e.
APL—Par Andujar (Cardi) FI—Andujar, D-3 h 17, A—51,353.	

Les Expos ont quitté Montréal à destination de Philadelphie, immédiatement après le match d'hier. Les lanceurs partants prévus pour cette série sont Bill Gullickson (8-8) et Larry Christenson (6-5), ce soir; David Palmer (5-3) et Dick Ruthven (10-6), demain; Scott Sanderson (6-9) et Steve Carlton (14-8), mercredi; ainsi que Charlie Lea (7-6) et Marty Bystrom (3-3), jeudi à midi 35. Les trois premières rencontres seront télévisées, respectivement aux réseaux ABC, NBC et Radio-Canada.

Samedi

CARDS (10)	EXPOS (11)
Herr, 2b.....4 1 1 1	Raines, cg.....3 0 0 0
LoSmith, cg.....4 0 0 0	Dawson, cc.....4 0 0 0
KHendz, lb.....4 2 2 3	Oliver, lb.....4 0 2 0
DPorter, r.....5 1 2 0	Carter, r.....4 0 1 0
Hendrick, cd.....3 2 1 3	Blackwell, r.....1 0 0 0
McGee, cc.....5 1 1 0	Cromartie, cd.....4 0 1 0
Oberkfi, 3b.....4 1 1 1	Wallach, 3b.....4 1 3 0
OSmith, ac.....4 1 1 1	Speier, ac.....4 0 0 0
Mura, l.....2 1 0 1	Little, 2b.....2 0 0 1
Total.....3510 010	Total.....33 1 8 1

St. Louis.....010 015 003-10	Montréal.....000 000 010-1
E—Burris, Speier, DJ—St. Louis 1, Montréal 1	LSB—St. Louis 5, Montréal 12, 2B—Wallach, 2, Mills, DPorter, 3B—Obernack, C—K Hernandez (5), Hendrick (16), BV—Hendrick, S—Mura 2, Burris BS—Little.
St. Louis.....ml cs p pm bb rb	Mura.....9 8 1 1 5 0
Montréal.....5 7 7 5 3 3	Burris.....3 1 0 0 1 0
OSmith.....1 2 3 1 1 0	Burris a lancé à cinq frappeurs à la sixième manche.
LE—Mura, BSmith	T—2 h 32, A—43,120.



L'arbitre Dave Pallone s'est accordé un moment de répit au banc des Expos durant le match de samedi. Les Cards de St-Louis n'ont pu toutefois accuser Pallone de favoritisme à l'égard des Expos puisqu'ils l'ont emporté 10-1. (Photolaser CP)

La série a attiré 190,472 amateurs

Un total de 190,472 spectateurs ont assisté à la série de quatre matches disputés en fin de semaine au Stade olympique entre les Cards et les Expos, en dépit de la grève qui sévit dans le transport en commun, ce qui constitue une nouvelle marque d'assistance pour une série à domicile de la formation montréalaise.

En septembre 1980, un passage de trois matches des Pirates de Pittsburgh à Montréal avait attiré 161,464 spectateurs. Hier, 51,353 sièges étaient occupés au Stade olympique.

Mike Gates se pose des questions

«De la façon dont vont les choses, je ne serais point surpris de voir André Dawson jouer au deuxième but».

Bien qu'il se soit lié d'amitié avec le nouveau-venu Bryan Little, Mike Gates n'apprécie guère que Jim Fanning l'ai ignoré contre les Cards.

Gates trouve un peu ridicule la décision du gérant de poursuivre le jeu de la chaise musicale à la position de deuxième-but. Après Rodney Scott, Wallace Johnson, Tim Raines, Frank Taveras et Gates, Little est le sixième joueur utilisé à cette position cette saison chez les Expos.

Gates est avec le grand club depuis la mi-juin.

Défensivement, il a accompli une besogne très respectable. Du moins, meilleure que ses quatre prédécesseurs. A l'attaque, il a connu une série de succès à son arrivée, mais il a considérablement ralenti depuis les quelques jours qui ont précédé la pause du match des étoiles.

«Je le répète, j'ai commencé à éprouver des ennuis au bâton quand on m'a laissé sur le banc pour deux matches contre les Dodgers de Los Angeles», précise le Californien âgé de 25 ans.

BASEBALL

Ligue Nationale

Vendredi

Montréal 5, St-Louis 4
Philadelphie 3, Chicago 1
Pittsburgh 5, New York 1
Los Angeles 10-8, Atlanta 9-2
Cincinnati 4, San Diego 2
Houston 3, San Francisco 1

Samedi

St-Louis 10, Montréal 1
Philadelphie 2, Chicago 0
New York 9, Pittsburgh 4
Los Angeles 3, Atlanta 0
San Diego 5-6, Cincinnati 4-2
San Francisco 5-0, Houston 4-5

Hier

Montréal 5, St-Louis 4
Chicago 7, Philadelphie 2

Ligue Américaine

Vendredi

Toronto 6, Detroit 5
Cleveland 7, Milwaukee 2
Chicago 9, Boston 6
Kansas City 4, Baltimore 2
New York 4, Texas 0
Californie 2, Seattle 0
Oakland 4, Minnesota 3

Samedi

Toronto 1, Detroit 0
Chicago 7, Boston 5
Milwaukee 4, Cleveland 2
Oakland 3, Minnesota 2
Texas 3, New York 2
Kansas City 2, Baltimore 0
Seattle 9, Californie 3

Hier

Detroit 8, Toronto 5
Chicago 4, Boston 2
Kansas City 4, Baltimore 2
Milwaukee 7-2, Cleveland 4-1
Californie 9, Seattle 4
Minnesota 8, Oakland 7
New York au Texas

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus)
Milwaukee, McClure (8-3) à Toronto, Stieb (10-10), 13 h 30
Boston, Rainey (5-3) à Baltimore, McGregor (12-7), 19 h 35
Texas, Tanana (5-11) à Cleveland, Barker (10-6), 19 h 35
Detroit, Fashnick (2-3) à Kansas City, Splitter (7-6), 20 h 35
Minnesota, B. Castillo (5-8) à Californie, Witt (5-3), 22 h 30
Seattle, Perry (7-8) à Oakland, Langford (7-11), 22 h 35

Les lanceurs

Blackwell.....pb cs pp cc moy.
Carter.....344 106 66 21 308
Cromartie.....344 87 49 10 253
Dawson.....382 113 51 13 296
Gates.....121 28 8 0 231
W. Johnson.....47 8 2 0 170
Little.....10 3 2 0 300
Mills.....46 11 1 0 239
Norman.....56 13 7 2 232
Oliver.....381 120 69 18 315
Raines.....398 111 30 3 279
Speier.....328 87 29 2 265
Taveras.....87 14 4 0 161
Wallach.....364 101 55 12 277
White.....84 22 13 2 262

Buts volés: Raines, 45; Dawson, 22; Oliver, 5; W. Johnson, Taveras et Wallach, 4; Cromartie, 3; Carter et White, 2; Little, 1.

Parties sauvées: Reardon, 15; Fryman, 7; Burris, 2; B. Smith, 1.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	58	43	.574	—
ST-LOUIS	58	45	.563	1
PITTSBURGH	54	46	.540	3½
MONTRÉAL	54	47	.535	4
NEW YORK	45	57	.441	13½
CHICAGO	41	65	.387	19½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	61	41	.598	—
SAN DIEGO	56	48	.538	6
LOS ANGELES	56	49	.533	6½
SAN FRANCISCO	54	47	.546	12½
HOUSTON	46	56	.455	14½
CINCINNATI	38	66	.365	24

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	59	43	.578	—
BOSTON	58	44	.569	1
BALTIMORE	54	45	.545	3½
NEW YORK	50	47	.515	6½
DETROIT	51	49	.510	7
CLEVELAND	50	50	.500	8
TORONTO	48	53	.475	10½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	59	44	.573	—
KANSAS CITY	57	44	.564	1
CHICAGO	52	49	.515	6
SEATTLE	52	51	.505	7
OAKLAND	44	61	.419	16
TEXAS	39	59	.398	17½
MINNESOTA	35	69	.337	24½

Le Manic vaincu par le Cosmos

EAST RUTHERFORD, N.J. (AP) — Le Cosmos de New York a effectué un ralliement irrésistible en marquant deux buts au cours des six dernières minutes de la partie pour vaincre le Manic de Montréal par la marque de 3-2, hier soir, dans la Ligue nord-américaine de soccer.

Cette victoire acquise en extremis a valu au Cosmos un cinquième championnat de la section Est de la LNAS consécutive.

Steve Hunt et Steve Moyers ont compté les deux derniers buts du Cosmos, qui remportait ainsi une septième victoire consécutive et portait son dossier à domicile à 13-0.

Hunt a égalé le score à 2-2 à 83:33 minutes quand il a poussé le ballon dans un filet désert par le gardien Bob Rigby, qui avait été jeté au sol par Giorgio Chimaglia. Ce dernier ainsi que Ivan Buljan ont été crédités de mentions d'aide sur le neuvième but de la saison de Hunt.

Moyers, qui n'était entré au jeu qu'après le repos de la mi-temps, a compté le but gagnant à 86:22 minutes en reprenant de la tête un coup franc de Carlos Alberto. Le coup franc avait été décerné au Cosmos suite à une faute commise par Brian Quinn contre Vladislav Bogicevic.

Le Cosmos, qui présente une fiche de 21-6, avait pris les devants 1-0 à 25:16 quand Roberto Cabanas, qui disputait son premier match de la saison, a repris de la tête une passe parfaite de Hunt.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Vendredi

Toronto 44, Saskatchewan 22
Calgary 30, Hamilton 12

Samedi

Winnipeg 32, Edmonton 26

Hier

C.-Britannique à Montréal
Ottawa à Calgary

Samedi

Edmonton à Toronto
Dimanche

C.-Britannique à Winnipeg

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TORONTO	4	2	1	1	96	90	5
HAMILTON	4	2	2	0	102	120	4
OTTAWA	3	1	2	0	76	80	2
MONTRÉAL	3	0	3	0	18	107	0

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
C.-BRITANNIQUE	3	3	0	0	115	86	6
WINNIPEG	3	3	1	0	124	83	6
EDMONTON	4	2	2	0	140	89	4
CALGARY	3	1	1	1	73	61	3
SASKATCHEWAN	4	1	3	0	92	120	2

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Vendredi

Montréal 1, Jacksonville 0

Samedi

San Diego 4, Edmonton 1
Vancouver 3, Tulsa 2, confr.
Chicago 2, San Jose 1
Seattle 3, Portland 0

Hier

Toronto à Montréal
Vancouver à Tulsa
Tampa Bay à Chicago
San Jose à Edmonton
New York à Seattle
Portland à San Diego

Mercredi

Toronto à Montréal
Vancouver à Tulsa
Tampa Bay à Chicago
San Jose à Edmonton
New York à Seattle
Portland à San Diego

Section Est

	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
NEW YORK	26	20	6	60	38	54	172
TORONTO	27	14	13	48	39	40	124
MONTRÉAL	25	15	10	41	33	40	120
CHICAGO	26	10	16	44	54	41	99

Section Sud

	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
FORT LAUDERDALE	26	15	11	53	59	48	136
TULSA	25	13	12	55	44	47	121
TAMPA BAY	26	11	15	40	54	35	99
JACKSONVILLE	26	9	17	32	52</		

Jerry Anderson est le meilleur Canadien

Bruce Lietzke signe sa deuxième victoire à Glen Abbey

OAKVILLE, Ontario (d'après PC) — Même s'il n'a pu faire mieux qu'un 73 hier, après trois rondes de 68, Bruce Lietzke a réédité son exploit de 1978 et est à nouveau champion de l'Omniium du Canada. Son total de 277, soit 7 coups sous la Normale, lui vaut la première place et la bourse principale de \$76,500 en plus du trophée Peter Jackson.

A l'issue de sa victoire, Lietzke a déclaré qu'il serait à nouveau très fier de voir hisser le drapeau du Canada dont il sera à nouveau le représentant lors du championnat du monde de golf disputé du 26 au 29 août prochain, à Akron, Ohio.

Lietzke, qui parle déjà de retraite à 31 ans, à la suite de cette neuvième victoire en carrière sur le circuit de la PGA, a, par ailleurs, ajouté que la qualité du jeu des golfeurs canadiens s'améliorait d'année en année. «Le jour n'est pas loin, a-t-il dit, où vous aurez un champion local. Je puis vous assurer que les Jerry Anderson, Dan Hallrdorson, Jim Nelford et Dave Barr s'affirmeront à ce tournoi dans un avenir prochain.»

A la suite de sa victoire, Lietzke a maintenant accumulé des bourses de \$1,328,142 depuis le début de sa carrière en juin 1975. Il occupe présentement le 8e rang des boursiers de la PGA pour cette année, et la 18e place au classement de tous les temps.

Pourtant, il admet ne plus pouvoir supporter la tension de la compétition comme il y

a quelques années et c'est pourquoi il songe à une retraite prématurée.

Le Georgien Tommy Valentine qui occupait le second rang à l'issue de la troisième ronde à deux coups de Lietzke et devançant Hal Sutton, par deux, n'a pu maintenir son allure lors de cette ronde finale et a dû se contenter du 3e rang sur un pied d'égalité avec Charles Coody, avec un total de 280, soit quatre coups sous la normale.

Valentine a en effet joué une ronde de 74, ce qui a permis à Hal Sutton qui a joué 71, de la devancer au classement final et mériter la 2e bourse de \$45,900, contre les \$24,650 que se partagent Valentine et Coody. Ce dernier a pour sa part effectué une spectaculaire remontée vers les meneurs lors de la ronde finale. Il occupait en effet le 19e rang à l'issue de la 3e ronde avec un total de 213. Sa carte de 67 lui a permis de terminer 3e au classement final.

Lou Graham, Johnny Miller, Nick Faldo, Larry Nelson, Vance Heafner et Andy Bean se sont classés ex aequo au 5e rang méritant ainsi des bourses de \$13,919.

Jerry Anderson, récent vainqueur de l'Omniium du Québec, s'est avéré le meilleur Canadien, obtenant la 15e place grâce à des rondes de 73-70-69 et 72, pour un total de 284, soit la moyenne du parcours, pour 72 trous. Il s'agit d'un très bon résultat sur ce parcours difficile du club Glen Abbey, si l'on se rappelle que Lietzke y a remporté sa pre-

mière victoire avec un total de 283.

Anderson se qualifie lui-même de «Québécois inconnu» puisqu'il est né à Montréal et a appris les rudiments du golf au club Withlock. Son classement lui vaut une bourse de \$7,012.

Parmi les autres Canadiens, Jim Fuldge et Dan Hallrdorson ont atteint la 26e position avec des résultats de 286, récoltant ainsi chacun \$3,081. Dave Barr a totalisé 290, soit dix coups au-dessus de la normale et touché \$1,044.

Malgré son excellent résultat Jerry Anderson n'a aucunement l'intention de tenter sa chance sur le circuit de la PGA.

«Je n'y pense même pas, dit Anderson, qui préfère réviser sur le circuit international en Australie, en Asie et en Europe. Je fais peut-être moins d'argent mais j'acquies davantage d'expérience sur ce circuit.»

S'il avait terminé parmi les 10 premiers, il aurait pu obtenir une carte le rendant éligible aux tournois de l'Association des golfeurs professionnels.

Avant même de connaître son classement final, Anderson avait révélé qu'il n'en ferait pas la demande.

«J'ai un commanditaire pour l'omniium des Pays-Bas, qui aura lieu la semaine prochaine, et je ne lèverai pas le nez dessus, a-t-il confié avant de prendre l'avion pour l'Europe. De toute façon, si je ne me présente pas en Hollande,

je recevrai une amende de \$25.»

Son principal but est de terminer parmi les 10 premiers Européens en vue du championnat du monde par équipes. Il est présentement 15e.

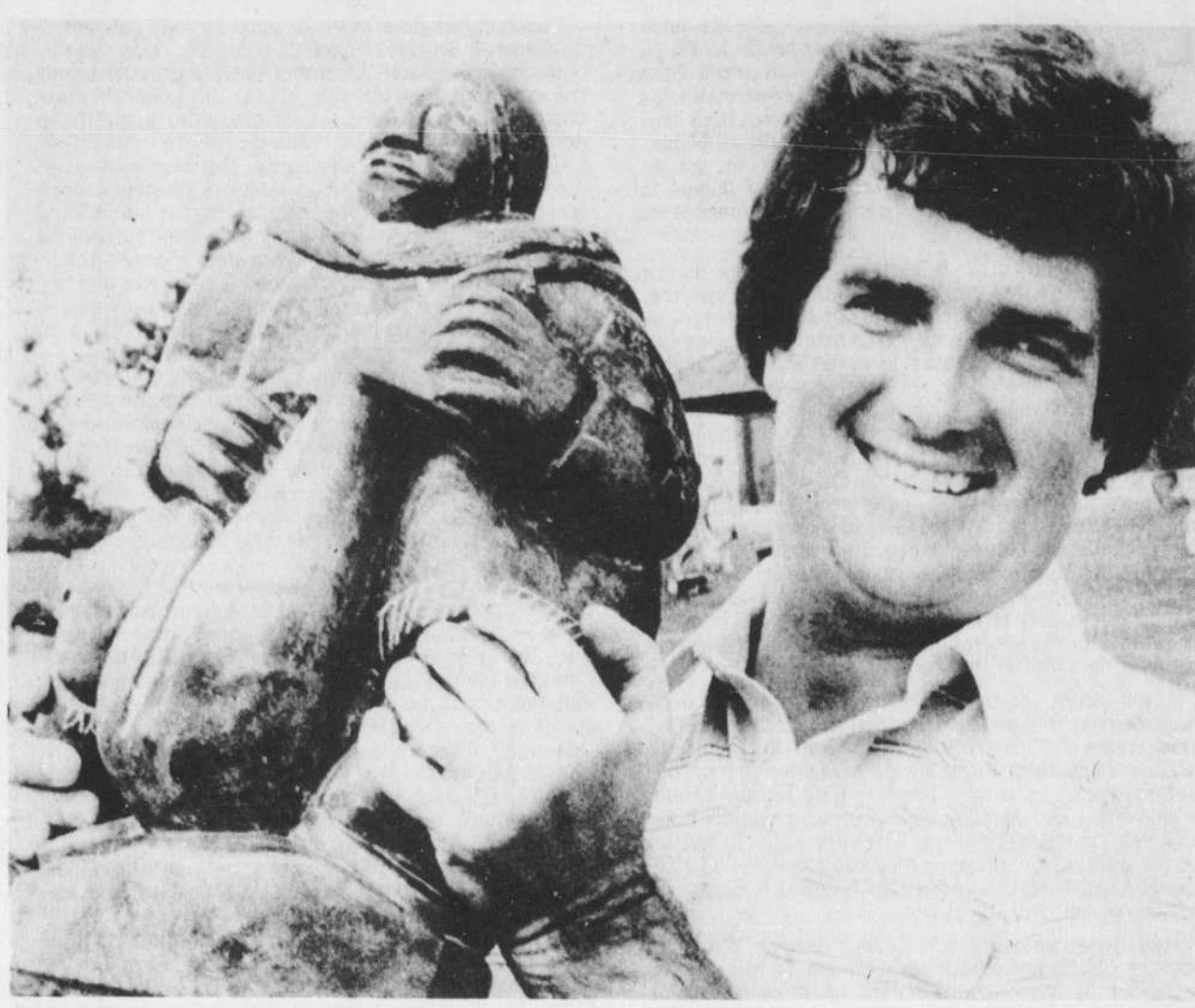
La bourse de l'omniium des Pays-Bas est de \$200,000 et Anderson estime que d'autres tournois en Europe et en Grande-Bretagne lui permettront peut-être de se qualifier pour le championnat par équipes.

Anderson a deux autres tournois devant lui (Pays-Bas et «Benson and Hedges») pour amasser les points nécessaires à la qualification. Il disputera également les omniiums de Suisse et d'Europe avant de retourner en Australie en septembre.

«Je ne désire pas vraiment jouer sur le circuit américain présentement. Mais ce sera une décision intéressante à prendre si je dois la prendre un jour, bien entendu.

Le fait qu'il ait été le meilleur Canadien à Oakville ne lui donne aucune illusion, soutient-il. «Un tournoi ne fait pas un golfeur», a-t-il répondu quand on lui a demandé s'il croyait pouvoir obtenir du succès sur le circuit américain.

Il a admis par contre que sa performance lui avait redonné confiance en son jeu. «J'ai dû apporter quelques changements à mon jeu après le championnat canadien. J'ai frappé environ 2,500 balles depuis trois semaines, surtout avec des fer-5 et des bois-3».



Bruce Lietzke, le vainqueur de l'Omniium de golf du Canada, tient fièrement la sculpture esquimaude qui accompagne le premier prix de \$76,000. (Photolaser CP)

Edmonton subit un second revers

EDMONTON (PC) — Dieter Brock a atteint Eugene Gooblow avec trois passes de touché dans la première demie et a préparé le majeur de William Miller dans l'engagement final alors que les Blue Bombers de Winnipeg signaient une surprise victoire de 32-26 aux dépens des Eskimos d'Edmonton.

Les Eskimos, détenteurs de la Coupe Grey, subissaient ainsi un deuxième revers d'affilée pour la première fois depuis 1978.

Les Bombers, qui ont rejoint les Lions de Vancouver au premier rang de la Division ouest de la Ligue canadienne de football, ont failli gâcher une avance de 25-13 à la mi-temps en concédant 10 points à leurs rivaux dans la troisième séquence de cette rencontre disputée devant une foule record de 57,596 personnes à Edmonton.

Le jeu-clé du match a été réussi par la défensive du Winnipeg dans le dernier quart. Paul Bennett a fait dévier une passe de Warren Moon dans les mains de Leo Ezerins qui a ramené le ballon à la ligne de 15 du Edmonton après une course de 18 verges. Sur le jeu suivant, Miller franchissait la ligne des buts avec le touché qui plaçait les Blue Bombers en avance pour y rester.

Trevor Kennerb a botté un placement, un simple et a réussi des transformations sur chacun des quatre majeurs du Winnipeg.

L'ailier défensif David Boone, sur une interception de 38 verges, et Tom Scott, sur une passe de 20 verges, ont inscrit les touchés des Eskimos.

Dave Cutler a réussi les deux transformations de tou-

ché en plus de botter quatre placements.

Samedi le second de ligne Larry Barker a intercepté une passe de Tom Clements tôt au troisième quart et l'a retournée sur une distance de 62 verges pour inscrire un touché et mener les Stampede de Calgary à une victoire de 30-12 aux dépens des Tiger Cats de Hamilton.

Ce touché a été l'un des deux inscrits par la défensive du Calgary, qui a mené cette équipe à sa première victoire de la saison. Ayant commencé ce match avec un fiche de 0-1-1 et situé en dernière place de la section Ouest, les Stampede sont maintenant en quatrième place devant les Roughriders de la Saskatchewan.

Le demi défensif Darrell Toussaint a mis le match hors de portée des Tiger Cats au début du quatrième quart en marquant un touché de 35 verges après avoir bloqué un botté de dégagement de Bernie Ruoff.

Mike McTague a inscrit le seul touché de l'unité offensive du Calgary sur une passe de 32 verges du receveur éloigné Willie Armstead. Le botteur John T. Hay a converti tous les touchés des Stampede en plus d'ajouter des placements de 34,32 et 39 verges.

Ruoff a porté tous les points des Tiger Cats à sa fiche avec trois placements de 17, 32 et 42 verges et des simples de 44, 46 et 72 verges sur des tentatives de placement ratées.

La défaite forte le dossier du Hamilton à deux victoires et autant de défaites et les Tiger Cats demeurent en deuxième position de la section Est, un point derrière les Argonauts de Toronto.



L'Américaine Megan Neyer a remporté la médaille d'or au tremplin de trois mètres aux championnats du monde de Guayaquil. Elle a devancé sa compatriote Chris Seufert et la Chinoise Yuanchun Peng. (Photolaser AP)

Le Canada gagne la médaille d'or en nage synchronisée

GUAYAQUIL, Equateur (AFP, PC et Reuter) — Les Canadiennes Sharon Hambrook et Kelly Kryczka, de Calgary, ont remporté l'épreuve de duo des championnats du monde de nage synchronisée, devant les Américaines Tracie Ruiz (championne du monde individuelle) et Candace Costie, alors que les Japonaises Ikuko Abe et Masae Fujiwara ont pris la médaille de bronze, samedi à Guayaquil, en Equateur.

Kryczka, qui a terminé au deuxième rang de l'épreuve individuelle derrière Ruiz, et Hambrook occupaient le second rang à l'issue des préliminaires, mais une performance étincelante en figure (qui devait leur mériter une note de 98,6 points sur 100) leur a permis de prendre le premier rang devant leurs éternelles rivales.

En water-polo masculin, le Canada a été éliminé de la ronde finale après avoir été battu 13-11 par la Yougoslavie.

Il s'agissait de la deuxième défaite en autant de matches pour la sélection canadienne en tournoi préliminaire. Vendredi, les Hollandais avaient vaincu les Canadiens 8-5.

Hier, un record d'Europe battu par l'Allemande de l'Ouest Michael Gross (200 m libre) et une meilleure performance mondiale réussie sur 100 m libre par l'Allemande de l'Est Birgit Meineke, ont marqué le début des championnats du monde de natation.

En nageant en 1 min. 49 sec. 55/100, soit 26/100 de mieux que le Soviétique Sergueï Kipliakov lors des Jeux olympiques de Moscou, Michael Gross a rappelé à l'américain Rowdy Gaines (qualifié en

1:51.67) qu'il faudrait compter avec lui. Pour sa part, Birgit Meineke a été chronométrée en 55 sec. 34/100 sur 100 m libre, améliorant nettement sa meilleure performance mondiale de la saison (55.82). Aucune de ses rivales n'a été en mesure de nager en moins de 56 sec., la plus décevante étant la Britannique June Croft, qui ne s'est pas qualifiée, pour la finale.

Un incident a causé la perte, sur 200 m libre, de l'Américain Rich Seager et du Suédois Peelle Holmertz. Ils se sont arrêtés après le départ, croyant à un... faux départ. La réclamation déposée a été rejetée par les organisateurs.

Quant au tableau électronique, il fonctionne... à son propre rythme. Gross avait été crédité de 2 min. 09 sec. et il fallut attendre une dizaine de minutes avant de connaître son temps officiel.

Les autres épreuves de la journée n'ont pas donné lieu à de grosses surprises. Sur 100 brasses messieurs, le Canadien Victor Davis a impressionné en devançant l'Américain Steve Lundquist (1:03.06 contre 1:03.54).

Le relais 400 m 4 nages féminin a été, dès les séries, dominé par l'Allemagne de l'Est Petra Schneider, qui s'est qualifiée avec un temps inférieur de plus de 4 secondes à celui de l'Américaine Tracy Acklins (4:43.15 contre 4:47.63).

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

L'hippodrome de Québec: l'opération sauvetage réussie

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le n'y a pas si longtemps encore, l'hippodrome de Québec était parmi les mieux cotées au Canada. Propriétaires et entraîneurs de chevaux venaient de partout au pays s'installer à Québec.

La piste elle-même a servi de tremplin à des conducteurs émérites comme Gilles Gendron, Hervé Filion et Benoit Côté qui ont fait passer des moments inoubliables à une foule d'amateurs du trot et amble.

Cette époque de gloire fait maintenant partie de la petite histoire de l'hippodrome de la Vieille capitale construit en 1916 qui, depuis quelques années, doit accomplir presque des prodiges pour assurer sa survie.

Les courses sous harnais étaient devenues si peu rentables, les foules si peu nom-

breuses et les gouvernements si peu intéressés à sauvegarder cette industrie pourtant génératrice de 500 emplois directs et indirects, qu'il a fallu la détermination et le courage d'un petit groupe d'hommes d'affaires québécois pour éviter l'effondrement de l'univers des chevaux de compétition.

Au chapitre de l'assistance, elle a chuté de 2,300 en moyenne en 1971 à 1,400 en 1981.

Ces mords des courses, qui forment le groupe Hippobec Inc. et administrent l'hippodrome, ont multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec, de la ville de Québec, et ont mené deux campagnes de promotion auprès du public l'an dernier pour tâcher d'éviter l'asphyxie de ce divertissement traditionnel à Québec.

Le président d'Hippobec, M. Marcel Jobin, un ingénieur

diplômé de l'université Laval et associé depuis longtemps au monde des courses sous harnais, est heureux aujourd'hui de constater que lui et ses collègues ont réussi l'opération sauvetage.

Ce n'est pas encore l'Eden mais au moins cette année, les administrateurs croient pouvoir boucler les opérations avec un chiffre d'affaires d'environ \$5 millions.

«En 1981, les six actionnaires d'Hippobec se sont partagés des profits de \$739. Cette année, nous espérons nous maintenir à peu près dans les mêmes paramètres, explique M. Jobin.

«Ce n'est pas de quoi enrichir qui que ce soit mais nous y croyons tellement, nous avons à cœur la survie du trot et amble à Québec et nous sommes prêts à tout faire pour y parvenir».

Entrepreneur, persévérant, le président d'Hippobec n'a

pas lésiné sur les moyens pour attirer une plus grande clientèle et c'est ainsi que M. Jobin a organisé des brunches le dimanche entre 11 heures et 14 heures et trente, avant un programme où les amateurs avaient accès gratuitement au terrain de stationnement et à la piste.

A force de crier, les promoteurs ont finalement pu en tirer quelque chose: la construction de 80 stalles au coût de \$500,000 dont 75 p.c. ont été assumés par la Société de développement de l'industrie des courses de chevaux (SODIC), un organisme gouvernemental, et 25 p.c. par la ville de Québec.

Les bâtiments comptent environ 500 stalles pour les chevaux dont 300 datent de 10 ans. La plupart des compartiments ont été rénovés de sorte qu'ils sont devenus plus attrayants pour les propriétaires de chevaux.

LA CHOUETTE DES TERRIERS. INOFFENSIVE ET POURTANT MENACÉE.

ENVERRIEZ-VOUS \$20 POUR AIDER À LA SAUVER?

ELLE emprunte les terriers abandonnés par les blaireaux et les marmottes et, du pas de sa porte, observe les passants tout au long du jour.

Bien qu'elle ne s'attaque pas aux récoltes et n'importune aucunement l'homme, quel qu'un s'est amusé, un beau weekend de juillet 1978, à fusiller la plus importante colonie de chouettes des terriers connue, en Saskatchewan.

Au Canada, l'homme a tellement chassé, empoisonné et écrasé la chouette des terriers que sa population se trouve réduite à environ 2 000 couples. En Colombie-Britannique, l'extinction de la chouette des terriers est un fait accompli.

Peut-on la sauver? C'est possible.

Vous êtes probablement au courant de l'oeuvre accomplie à l'échelle internationale par le Fonds mondial pour la Nature. C'est la plus importante de toutes les associations indépendantes qui ont pour but la conservation. Son symbole, le panda géant, est devenu le symbole international de la survie.

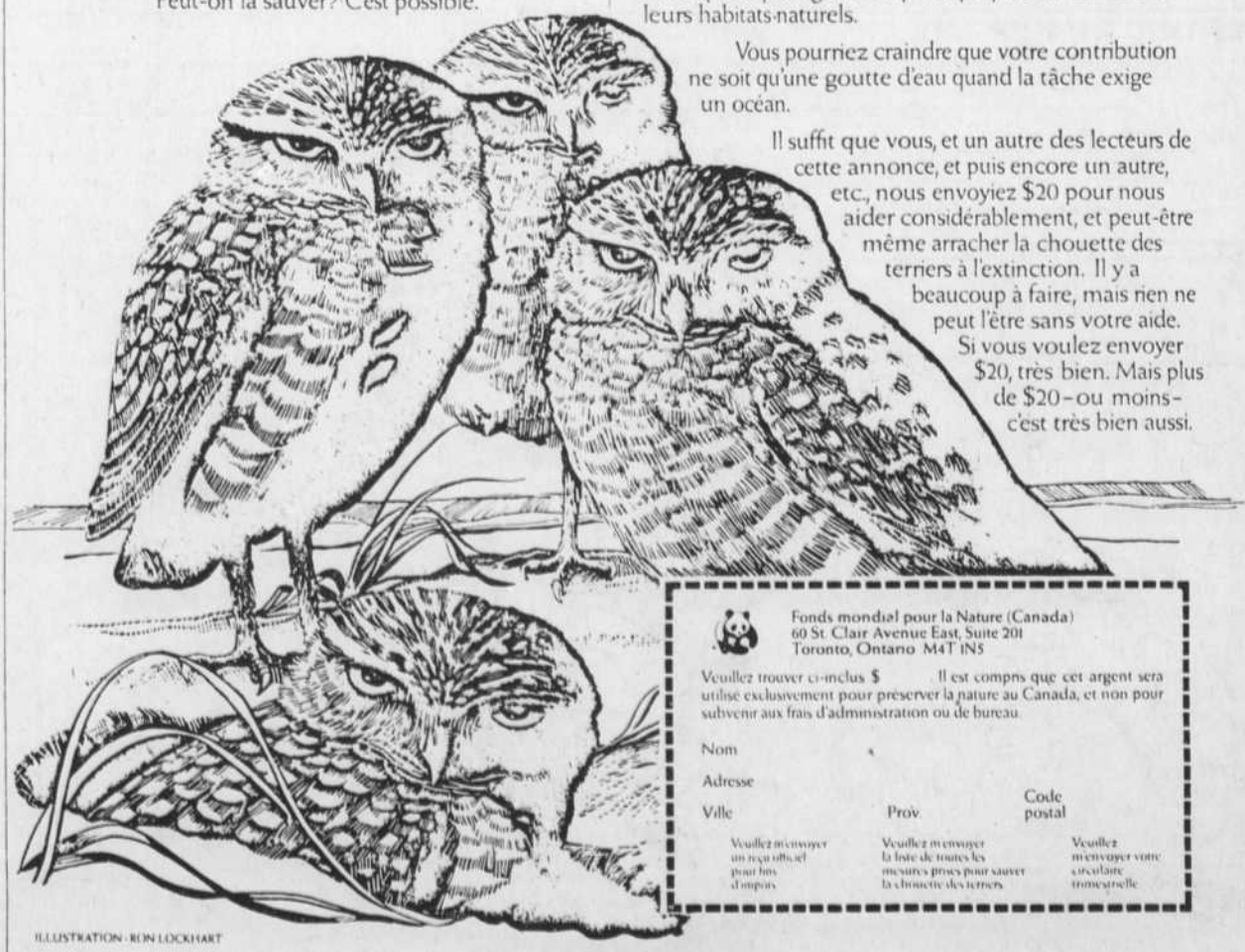
Le Fonds mondial pour la Nature, grâce à ses projets de survie, a déjà aidé à sauver plus d'une centaine d'oiseaux et de mammifères; trente-trois d'entre eux étaient au bord de l'extinction. Il a subventionné des projets de conservation dans le monde entier en leur octroyant plus de \$40 millions. Il a créé ou aidé 260 parcs nationaux.

Au Canada, le Fonds mondial pour la Nature s'occupe de protéger les espèces propres au Canada et leurs habitats naturels.

Vous pourriez craindre que votre contribution ne soit qu'une goutte d'eau quand la tâche exige un océan.

Il suffit que vous, et un autre des lecteurs de cette annonce, et puis encore un autre, etc., nous envoyiez \$20 pour nous aider considérablement, et peut-être même arracher la chouette des terriers à l'extinction. Il y a beaucoup à faire, mais rien ne peut l'être sans votre aide.

Si vous voulez envoyer \$20, très bien. Mais plus de \$20 — ou moins — c'est très bien aussi.



Fonds mondial pour la Nature (Canada)
60 St. Clair Avenue East, Suite 201
Toronto, Ontario M4T 1N5

Veuillez trouver ci-joint \$ _____

Il est compris que cet argent sera utilisé exclusivement pour préserver la nature au Canada, et non pour subvenir aux frais d'administration ou de bureau.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Veuillez m'envoyer un reçu officiel pour les \$ _____

Veuillez m'envoyer la liste de toutes les espèces menacées par la destruction de leur habitat.

Veuillez m'envoyer votre circulaire trimestrielle.

ILLUSTRATION: REIN LOCKHART

en bref...

Record du saut en longueur

BUCAREST (AFP) — La Roumaine Vali Ionesco a battu le record du monde du saut en longueur, avec un bond de 7,20 m, hier à Bucarest, au cours des championnats de Roumanie. Sa compatriote Anisoara Cusmir a également amélioré le record du monde avec 7,15 m. L'ancien record du monde appartenait à la Soviétique Wilma Bardauskene avec 7,09 m. Anisoara Cusmir a été la première à dépasser le record de Bardauskene, puis Vali Ionesco a battu à son tour celui de Cusmir. Les deux sauts ont été réalisés alors que soufflait un léger vent défavorable de 0,50 m/seconde. Enfin, au 800 mètres dames, Doina Melinte a réussi, avec 1 min. 55 sec. 5/100, la meilleure performance mondiale de l'année.

Rentrée victorieuse d'Ovett

EDIMBOURG (AFP) — L'athlète anglais Steve Ovett, remis de son infection intestinale, a remporté, pour sa course de rentrée, samedi à Edimbourg, le 800 mètres du match quadrangulaire entre l'Angleterre, l'Ecosse, la Norvège et la Pologne. Son jeune compatriote Peter Elliott a mené la course presque de bout en bout mais Ovett l'a dépassé à l'entrée de la ligne droite pour l'emporter dans le temps très moyen de 1:47:59 minute. L'Angleterre a par ailleurs remporté ce meeting avec 229 points, contre 204 pour la Pologne, 130 pour la Norvège et 121 pour l'Ecosse.

John veut être échangé

ARLINGTON, Texas (AP) — Le lanceur Tommy John, mécontent d'avoir été relégué au rôle de releveur, a demandé aux Yankees de New York de l'échanger. Son agent Bob Cohen a fourni aux Yankees une liste d'équipes auxquelles le vétéran artilleur de 39 ans aimerait se joindre. John a toujours été lanceur partant depuis les débuts de sa carrière. Il présente actuellement une fiche de 6-8 et a accordé 20 points mérités à ses 27 dernières manches lancées.

Un mode de scrutin à réformer

La réforme électorale, notamment celle du mode de scrutin — pour laquelle un projet de loi est en gestation — est un sujet de discussion permanente à Québec depuis vingt ans. Tous les gouvernements l'ont abordée d'une manière ou de l'autre, mais sans vraiment toucher à l'essentiel, au cœur du problème: le mode de scrutin, dit uninominal à un tour, issu du parlementarisme britannique, et en vertu duquel la majorité des électeurs «perdent» littéralement leurs élections.

Plus que tout autre, le parti au pouvoir est au fait des iniquités et des graves distorsions de ce système. Dès 1969, le Parti québécois intégrait à son programme officiel l'introduction de la représentation proportionnelle pour l'élection du tiers des députés à l'Assemblée nationale. L'année suivante, les sept premiers députés péquistes publiaient un livre blanc et faisaient la lutte en système électoral vétuste. Dans sa chronique au *Journal de Montréal*, le 8 juin 1972, M. René Lévesque écrivait: «L'amélioration du mode de scrutin demeure un complément indispensable au remaniement de la carte, dont l'analyse objective révèle brutalement qu'elle seule elle ne suffira jamais à garantir l'équité dans les résultats». En novembre 1976, en formant son premier gouvernement, M. Lévesque créait un ministère d'Etat à la réforme électorale et parlementaire; il confiait notamment à M. Robert Burns le mandat de modifier le mode de scrutin.

Il y a quatre ans déjà, le conseil des ministres décidait de procéder à cette réforme. En 1979, il prenait connaissance d'une recommandation du ministère d'Etat visant à introduire la représentation proportionnelle régionale modérée. Plutôt que de la faire sienner, le gouvernement décidait de la présenter comme l'une des trois hypothèses dans un livre vert, «Un citoyen, un vote», qui fut suivi d'une consultation publique. La démarche tourna court avec la maladie, puis le départ, de M. Burns, en août 1979.

Réactivité l'an dernier, le dossier donnait lieu, le 21 octobre 1981, à la déclaration suivante du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, également ministre d'Etat dans ses temps libres: «Il y a une volonté politique du gouvernement, qui s'est exprimée via le conseil des ministres, à l'effet d'essayer de trouver le moyen d'insérer un mode de proportionnalité en ce qui a trait à notre mode de scrutin: je trouve que c'est essentiel, cette volonté politique». Etrange volonté politique, qui s'exprime par un «essai» de recherche et par de nouvelles consultations.

Si ce gouvernement avait ainsi procédé par essais et consultations à n'en plus finir, il n'aurait jamais mis en œuvre, par exemple, la charte de la langue française, la loi relative à la protection du territoire agricole, ou encore la réforme de l'assurance-automobile. Dans ces matières et d'autres, ses convictions étaient assez solides pour le pousser à agir sans attendre une unanimité impossible ou un consensus aléatoire. Mais pour la réforme électorale, celle qui fonde et donne un sens à toutes les autres, il hésite, il tergiverse, il soupèse. Il fait ce que font tous les gouvernements trop prudents ou peureux pour foncer: il se met en état de recherche, il enquête, il consulte.

Pourtant, les deux chefs de parti se sont, souvent et fermement, engagés envers la réforme. Dans son discours inaugural du 9 novembre 1981, le premier ministre exprimait l'espoir de proposer, au cours de cette année, un nouveau mode de scrutin, «afin de mettre au point un système qui permette de refléter plus fidèlement la volonté des électeurs». Pour sa part, l'ex-directeur du Devoir s'est prononcé à plusieurs reprises, notamment en 1970 et 1972, en faveur du principe de la représentation proportionnelle. Devenu chef du Parti libéral du Québec, M. Ryan s'est engagé à modifier le mode de scrutin, «de façon à ce que le nombre de députés élus à l'Assemblée nationale en provenance des différents partis reflète davantage la proportion du suffrage exprimée en faveur de chaque parti».

Ainsi, les programmes des deux partis qui nous représentent à Québec insistent sur la nécessité de renforcer la légitimité des institutions parlementaires, et de s'assurer que la représentation des différents courants d'opinion à l'Assemblée corresponde davantage à la faveur véritable qu'ils ont dans la population. Tout ce qui manque, en fait, c'est vraiment la volonté politique d'agir, tellement le procès du mode actuel de scrutin a été fait ad nauseam.

Mais pas assez encore pour les stratèges et tacticiens du Parti québécois qui, mettant de côté programme officiel et promesses explicites, ont sorti une formule magique de leur chapeau de magiciens électoralistes. Une formule tellement saugrenue que M. Burns ne l'avait même pas incluse parmi les trois hypothèses de son livre vert du printemps 1979.

Il s'agit d'un système du compensation régionale dont le seul mérite serait d'alléger quelque peu les monopoles régionaux de l'un ou l'autre parti, sans modifier vraiment les règles du jeu vétuste, soumis à la seule pluralité des voix et des sièges. On s'étonne que le parti au pouvoir mousses encore cette apparence de réforme, après que le président du PQ et premier ministre ait mis sa tête sur le billot pour assurer le principe de la primauté de la majorité populaire sur celui de la pluralité des sièges.

A l'heure où le gouvernement parle d'élections référendaires, de décentralisation et de régionalisation, il doit éviter les tentations séduisantes du racisme larvé qui nierait aux minorités la représentation et le poids politique auxquelles elles ont droit; il doit aussi fuir comme la peste une apparence de réforme qui n'est qu'une supercherie savamment emballée.

Viscéralement démocrate, M. Lévesque a déjà fait beaucoup pour assainir les mœurs électorales, notamment le financement des partis politiques. Il en est fier à juste titre. Il lui reste à couronner cette œuvre, à l'établir solidement, à lui donner sens et justification. Il doit lui-même susciter et animer le débat public qui lui permettra d'être fidèle à ses convictions profondes.

Mais il faudra qu'en l'absence de réforme fondamentale, le premier ministre écarte l'hypocrisie d'un succédané. Le système actuel, avec lequel chacun finit par composer, serait préférable à une formule de compensation qui ne serait qu'un analgésique.

Au lieu d'un fleuron, s'il cédait à cette tricherie, M. Lévesque accolerait une distorsion fondamentale à son blason de réformiste.

Gilles LESAGE

Une Église fidèle aux pauvres

Emportée au début des années 1970 par la débâcle des mouvements étudiants, la disparition des collèges classiques mais aussi la débâcle de l'Église de l'après-concile, la Jeunesse étudiante catholique a soudainement quitté presque totalement le champ de l'opinion publique.

Elle n'était pas morte pour autant. Elle vient même de resurgir de façon éclatante. Elle accueille en effet depuis vendredi soir à Montréal (avec le Mouvement des étudiants chrétiens du Québec ne depuis) l'Assemblée mondiale de la Jeunesse étudiante catholique internationale et du Mouvement international des étudiants catholiques.

C'est une affaire d'envergure. Ils sont 300 étudiants, âgés environ de 17 à 23 ans. Ils appartiennent à 88 pays des cinq continents. Pendant vingt jours ils vont délibérer du thème suivant: «Les étudiants solidaires du peuple-Vers une Église des pauvres».

La présidente de la Chambre des communes, Mme Jeanne Sauvé, ancienne présidente nationale de la JEC, a accueilli les congressistes au nom du Canada. Elle a rappelé «que nous avons tous et constamment l'obligation d'annoncer hardiment le mystère de l'Évangile».

M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement, a accueilli les délégués au nom du Québec. Il a eu, lui aussi, les mots heureux. Mais fallait-il annoncer sans crier gare qu'il y a ici au Québec «un peuple francophone en situation (sic) de libération nationale au sein d'un ensemble canadien qui ne correspond

plus à ses aspirations». Quand un couple reçoit des amis à souper, on ne leur annonce pas à l'apéritif qu'il est question de se séparer. Fallait-il aussi absolument raconter que grâce à «Jean-Pierre» (Charbonneau, bien entendu) la contribution du gouvernement du Québec à ce congrès est passée de \$4.950 à \$37.000. Ainsi la main gauche n'a pas su ignorer ce que la main droite a donné! Mais passons.

Ce qui importe avant tout, c'est cette recherche commune qu'amorcent les étudiants réunis à Rivière-des-Prairies. Elle est axée autour de deux préoccupations majeures: «La recherche de nouvelles solidarités entre les étudiants et nos peuples afin que nous puissions mettre nos études et notre travail au service de leurs espoirs et de leurs luttes et que nous approfondissions la présence et la contribution du mouvement dans la construction d'une Église toujours plus fidèle aux pauvres».

Cette thématique ramène les étudiants au cœur même du mystère du christianisme. C'est en effet au milieu des pauvres que son fondateur est né et non parmi les riches. Il était le fils du charpentier Pierre était un pêcheur de Galilée. Surtout, c'est aux pauvres qu'il ont été proclamées les Béatitudes et annoncé le Royaume de Justice.

Sans jamais avoir oublié cette dimension fondamentale de sa raison d'être, l'Église l'a pourtant vécu à travers les siècles dans les contradictions les plus vives. Par exemple, l'Église a été partie prenante de l'expérience coloniale euro-

péenne: le Missionnaire a précédé le Marchand et suivi le Militaire.

L'option radicale pour les pauvres demeure toujours pour l'Église, hier comme aujourd'hui, une affaire pleine de risque. Elle même parfois à la perte de la vie. On le constate sans répit en Amérique latine depuis 20 ans. Tôt ou tard, des chrétiens se heurtent à l'injustice et à ceux qui la maintiennent. L'option pour les pauvres entraîne souvent la contradiction, à l'intérieur même de l'Église, comme le révèle ce qui se passe au sein de certains évêchés latino-américains. Au Québec et au Canada, notre Église est établie, bien établie. Ce qui la divise le plus ce n'est pas que 20% de la population de ce pays vive sous le seuil de la pauvreté mais l'avenir des écoles confessionnelles!

«Vers une Église des pauvres», dit le thème de l'Assemblée mondiale. Effectivement, malgré des témoignages prophétiques ici comme ailleurs, nous n'y sommes pas encore parvenus. En cherchant les moyens de s'en approcher, les étudiants auront au cours des prochains jours un grand défi à relever: éviter de se complaire dans la belle théologie au détriment des indispensables analyses politiques, sociales et économiques que suppose la lutte à la pauvreté ou, au contraire, sombrer dans l'analyse en oubliant toute référence à l'expérience du Fondateur du christianisme. Nous souhaitons à tous ces étudiants de réussir pleinement l'indispensable synthèse entre les deux.

Jean-Pierre PROULX

LE MOT DU SILENCIEUX

Un proverbe pour un autre

À chaque jour suffit sa veine.
À cœur défaillant rien d'impassible.
L'appétit vient en rangeant.
À bon chas bon carat.
À tout saigneur, tout donneur.
Après la pluie, le fétan.
Aux grands os, les grands remèdes.
Avec des scies, on mettrait Paris en rondelles.

Beaucoup de fruit pour rein.
Rien faire et laisser pire.
Ce que femme veut, Dieu le meut.
Des coups et des douleurs, on ne discute pas.
Les grandes douleurs sont miettes.
Entre l'Arabe et le Corse, il ne faut pas mettre son droit.
Le bibi ne fait pas le moine.
La fortune vient en mordant.
L'habitude est une seconde nature.
Il faut que jeunesse se masse.
Il n'y a pas de sot entier.
Il y a loin de la soupe aux lèvres.
Chat écharpé craint faux roide?
Comme on fait son lit, on se touche.
Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tuer.

Il n'y a pas de fusée sans feu.
Les yeux sont le couloir de l'âme.
Le vieux est l'ennemi du lien.
La nuit tous les chants sont cris.
Les boutures ont des oreilles.
L'occasion fait le marron.
Oeil pour oeil, cent pour cent.
Qui trop embrasse mal atteint.
L'Enfer est pavé de bonnes inventions.
Il n'est pas pire gourd que celui qui ne veut pas entendre.
Ventre affamé n'a point d'oseille.
Donner un neuf pour avoir un veuf.
Deux amis volent mieux qu'un.
Il n'y a que le premier pis qui goûte.

Albert BRIE

LES TRES AU DEVOIR

■ Avant de mettre la clé dans Sidbec

(Lettre adressée à M. Reed Scowen, député libéral de Notre-Dade-Grâce.)

J'aimerais commenter votre déclaration (LE DEVOIR du 23 juillet) à propos de Sidbec. Tout d'abord, le seul point sur lequel je suis en accord avec vous, c'est lorsque vous mentionnez que le gouvernement a trop tardé à apporter les correctifs nécessaires, c.-à-d. des centaines de millions de dollars.

Je crois en effet que pour placer Sidbec sur un même pied que les autres aciéries nord-américaines, il faudrait y injecter quelques centaines de millions, son ratio dette/équité étant beaucoup trop élevé pour les taux d'intérêts qu'on connaît. Par contre, les centaines de millions nécessaires ne sont pas faciles à trouver par les temps qui courent. De plus, vous savez bien que votre parti votera contre toute nouvelle injection de capitaux, tout comme il a voté contre la loi 73. C'est normal puisque le dogmatisme libéral actuel fait que vous serez toujours contre les sociétés d'Etat, même lorsqu'elles sont rentables (SGF, Rexfor, Soquem, etc., rentabilité qui n'est pas étrangère à l'arrivée au pouvoir du Parti québécois) et même lorsqu'il s'agit de l'une des seules façons de reprendre en main notre économie.

Vous vous insurgez du fait que l'on mentionne que les pertes de Sidbec remontent à l'époque bourrassiste, qu'il suffise de mentionner que les pertes de 1981 correspondent en totalité à la perte de Sidbec-Normines et au contrat «secret» que M. Robert Bourassa a signé en 1976 (si vous voulez connaître les termes du contrat, adressez-vous aux libéraux de l'époque). Pour ce qui est de changer les termes de ce contrat, vous n'avez qu'à vous référer au contrat des chutes Churchill pour voir que briser un contrat, ce n'est pas facile.

Il est de votre part démagogique de prétendre que Sidbec est «clairement» en faillite, quand on sait que les aciéries ayant réalisé des profits ces dernières années se comptent sur les doigts de la main; on a qu'à penser à British Steel qui malgré un gouvernement conservateur a réalisé des profits de quelques milliards au cours des dernières années.

Pour terminer, j'aimerais vous faire remarquer que lorsque Sidbec a acquis les installations de QSP à Longueuil, en plus de sauver des centaines d'emplois, elle a mis la main sur des installations ultra-modernes à prix d'abaïne. La rentabilité des opérations manufacturières de Sidbec étant la meilleure preuve que les gestes posés étaient bons.

Enfin, avant de mettre la clé dans la porte de Sidbec n'oubliez pas que: Sidbec produit 70% de l'acier du Québec, que sans sa présence l'acier coûterait \$10 à \$15 de plus la tonne, qu'avec 5000 employés Sidbec est le troisième groupe industriel important contrôlé par des Québécois francophones (après la SGF et Bombardier).

Benoit DUCHESNE

Pierrefonds, 28 juillet

■ L'expansionnisme iranien démasqué

L'invasion iranienne de certains territoires irakiens ainsi que les déclarations iraniennes faites en la circonstance ont apporté un élément nouveau et peut être déterminant dans la guerre irano-irakienne: dorénavant, l'expansionnisme iranien est une réalité que personne ne peut mettre en doute.

Cette réalité qui est aujourd'hui palpable date cependant de février 1979, des l'arrivée au pouvoir du régime intégriste khomeiniste à Téhéran. C'est ainsi que l'accord d'Alger de 1975, par lequel l'Iran et l'Irak avaient notamment délimité leurs frontières, avait été qualifié par les nouveaux dirigeants iraniens d'«accord enterré» et de «traité suspect».

Le 16 juin 1979, l'ayatollah Sadeg Rouhani, très proche politiquement de Khomeiny et l'un des leaders de la «révolution islamique» avait déclaré au journal koweïtien *Al-Ra'i al-Am* que le nouveau régime iranien refusait de reconnaître l'accord d'Alger. Quelques jours plus tard, le 19 juin, le quotidien *Ittalaat* de Téhéran publiait un entretien avec le Dr Tabatabai, alors porte-parole officiel du gouvernement iranien, dans lequel il disait notamment: «L'Irak et l'Iran du Chah ont conclu l'accord d'Alger. Maintenant, les choses ont changé. Le gouvernement iranien ne tient plus à cet accord.» Quant au ministre iranien des Affaires étrangères, il informa officiellement, le 22 juin de cette même année, l'ambassadeur irakien à Téhéran que le nouveau régime iranien n'était

pas satisfait de l'accord d'Alger: «Qui vous a dit que nous sommes satisfaits de cet accord? Nous avons des comptes à régler et beaucoup de revendications à exprimer!», devait-il dire au diplomate irakien (*Al-Hawadess*, Beyrouth, le 22 juin 1979). Enfin le 15 septembre 1980, M. Bani Sadr et Félahi, qui étaient alors respectivement président de la république d'Iran et chef adjoint d'Etat major de l'armée iranienne avaient déclaré à la radio-télévision de Téhéran que «l'Iran ne reconnaissait pas l'accord d'Alger signé en mars 1975».

Ces déclarations de l'Accord d'Alger par l'Iran faites unilatéralement et officiellement ainsi que ces revendications de nouveaux territoires irakiens étaient d'ailleurs accompagnées d'agressions militaires iraniennes qui devaient atteindre leur summum le 4 septembre 1980, jour où l'Iran amorça une véritable guerre non déclarée contre l'Irak: Les forces armées iraniennes eurent recours à l'artillerie lourde pour bombarder les villes irakiennes dont Khaman, Mandali et la zone pétrolière de Naft Khana. Ces bombardements meurtriers contre les populations civiles irakiennes devaient s'intensifier les jours suivants et ce, en dépit des appels répétés de l'Irak.

Le 17 septembre de la même année, après avoir eu vainement recours à tous les moyens pacifiques pour faire cesser cette guerre non déclarée, l'Irak décide de résilier à son tour l'accord d'Alger, l'Iran y ayant mis fin par ses déclarations officielles et par ses actes.

Si nous nous en tenons aux faits nous constatons ainsi que c'est l'Iran de Khomeiny qui a, le premier, annulé unilatéralement l'Accord d'Alger et qui a déclenché la guerre; laquelle guerre a commencé le 4 septembre et non le 22 septembre qui est la date d'entrée en guerre de l'Irak agresseur militairement par l'Iran depuis déjà plusieurs semaines.

L'Iran porte donc l'entière responsabilité de l'annulation de l'Accord d'Alger et des conséquences qu'un tel geste devait inévitablement entraîner.

Abdelkader BENABDALLAH
Montréal, 28 juillet

■ Belle leçon de solidarité!

(Lettre adressée à MM. Jean Roy du RCM, et Gaspard Fautoux du GAM.)

Bravo messieurs! Mille fois bravo pour cette belle leçon de solidarité que vous prodiguez à vos commettants face au Parti civique de M. Drapeau. Plus de fusion; mais ce qu'il doit rire notre bon maire et, quant à moi, avec raison. Ainsi chacun de vos partis a réussi à excommunié l'autre, ayant érigé sous forme de «vulgate» sa propre idéologie, ses propres règles de fonctionnement, sa propre conception de l'exercice du pouvoir.

Des gens supposément fatigués du pouvoir à la Drapeau mais qui à la veille d'une élection qu'ils auraient de bonnes chances de remporter se regardent comme des chiens de faïence en se lançant à la tête les pires épithètes de leur répertoire. C'est que l'immensité d'un pouvoir appréhendé rend fébriles comme des sangliers reniflant déjà l'odeur de la truffe. Aussi bien nous au pouvoir qu'eux!

Nolens, volens, les électeurs se retrouveront, une fois de plus, devant la perspective du retour au pouvoir du Parti civique, avec ou sans Drapeau. Savez-vous messieurs les politiques leurs comment il réagira le bon peuple? Il succombera une fois de plus au miroir aux alouettes que brandira le Parti civique, en ayant ras le bol, des petites chapelles politiques à l'intérieur desquelles, chaque nouveau tonneur se prend pour un chanoine.

Bonne chance monsieur Drapeau, on ne mérite pas mieux que votre retour en force à l'hôtel de ville.

Serge-Marcel VAILLANCOURT

Montréal, 21 juillet

■ Déprimants, les journaux?

Telle est l'opinion de M. Pierre Bertrand (LE DEVOIR du 27 juillet) et pareille idée m'est souvent venue à l'esprit. Mais est-ce juste?

M. Bertrand lui-même admet: «C'est toute notre réalité quotidienne qui baigne dans cette médiocrité...» et quoi de plus déprimant que la médiocrité! Nos journaux, nos quotidiens, ont pour tâche principale de nous renseigner «sur ce qui se passe», où que ce soit, ce qu'ils font plus ou moins bien. Or, si la médiocrité est l'aspect caractéristique de la réalité, pouvons-nous blâmer les journalistes et leurs journaux.

De plus certains journaux sont plus intéressants que d'autres. Au moins à Montréal nous avons un certain choix. LE DEVOIR de samedi dernier, dans son supplément, nous parle des «joyeux naufrages de Shakespeare», selon l'adaptation de Michel Garneau,

(pièce jouée par les finissants de l'École nationale du théâtre), alors qu'un autre article de Jacques Larue-Langlois nous dit des choses fort intéressantes, inconnues de la majorité, sur Sonia Fishman. Plus tôt cette année un autre supplément avait pour titre: «L'Église depuis le rapport Dumont», fait unique de tous les journaux du Canada, qui se gardent bien de consacrer tout un supplément à l'Église! Le numéro même du DEVOIR qui contient la lettre de Pierre Bertrand, commence par un article de son directeur, sur un sujet déprimant certes mais combien révélateur et troublant. Ce même numéro se termine par un article de Gilles Prévoist sur les étranges agissements de la Commission de la santé et de la sécurité au travail — qui se préoccupe de tout sauf de sa tâche principale. Déprimant? Oui, je le veux bien, mais aussi un défi aux citoyens à prendre en mains la chose publique dont trop semblent se ficher comme l'an 40.

Claude de MESTRAL

Montréal, 27 juillet

■ Des précisions autour de Mirabel

Suite à l'article de M. André Bouthillier, paru dans LE DEVOIR du 25 juin dernier, nous aimerions apporter quelques précisions quant aux propos qu'on m'a prêtés relativement à la restauration des propriétés et au règlement d'un litige avec les locataires.

1) *Restauration des propriétés* — Les travaux de réparation ou même de rénovation entrepris par la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, notamment la remise en état de certains logements inoccupés et barricadés, constituent un apport positif pour la région.

Jean LAURIN

Maire de Mirabel

Mirabel, 27 juillet

■ Discothèques fermées aux Noirs

Il y a déjà quelque temps, trois discothèques de la région de Hull refusaient, par l'intermédiaire de leurs portiers, l'accès aux Noirs.

Par la suite, la mauvaise publicité et la baisse de clientèle firent en sorte qu'un des propriétaires changea d'attitude. Les deux autres continuent toujours leur pratique honteuse, parfois même donnant accès à UN Noir, «pour les apparences».

Près de 1000 personnes ont signé une pétition, dénonçant cette attitude. Une copie de cette pétition a déjà été postée à Mme Francine Fournier, présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, à Montréal.

Plusieurs organismes de la région, dont l'Association des droits civils, et le Comité des relations raciales, à Ottawa, ainsi que la Commission des droits de la personne du Québec, à Montréal, sont déjà à l'œuvre dans ce dossier.

Denis PATENAUDE
Wilson's Corner, 22 juillet

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361

(lignes groupées).

BERTHIO EN REPRISE



Mgr Paul Grégoire

Une Église qui fera de plus en plus de place au laïc

par
Denise Robillard



LES évêques relisent volontiers le chapitre du document du concile Vatican II traitant de la constitution hiérarchique de l'Église, tandis que les laïcs retournent plutôt vers celui qui définit l'Église comme peuple de Dieu. C'est sur un ton mi-badin, mi-sérieux que l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, faisait cette remarque en réponse à une question du DEVOIR sur le chemin parcouru depuis 20 ans en ce qui a trait à l'implication des laïcs dans la vie de l'Église dans le diocèse de Montréal.

De l'avis de Mgr Grégoire, la structure, l'encadrement cléricale mis en place depuis la fin des années 60, au lendemain du concile Vatican II, constitue un réseau efficace de communication, d'échanges et de concertation entre les divers responsables du diocèse, mais l'insertion des laïcs dans la vie de l'Église resterait encore largement à faire. La question de leur rémunération constituerait l'obstacle majeur, bien que ce ne soit pas le seul.

Grâce à cette structure, l'archevêque s'estime très bien informé de l'état et des besoins de son diocèse, «le plus petit, mais le plus peuplé du Canada». Ce diocèse comprend les îles de Montréal et de Laval et 14 paroisses dans la presqu'île de l'Assom-

ption, au nord de Montréal. Il est subdivisé en six régions, ou zones pastorales, chacune étant placée sous la responsabilité d'un évêque chargé d'y faire l'animation et de transmettre à l'archevêque les besoins, désirs, suggestions et recommandations exprimées; une rencontre hebdomadaire avec l'archevêque est prévue à cette fin.

Dans un premier temps, a fait valoir l'archevêque de Montréal, on s'est occupé de planifier le rassemblement des prêtres au sein du conseil presbytéral. Ce n'est qu'ensuite, sous l'inspiration du regretté Mgr Jean-Marie Lafontaine, dont le départ reste encore durement ressenti, a fait remarquer Mgr Grégoire, qu'on a constitué le conseil diocésain de pastoralité composé majoritairement de laïcs, femmes et hommes.

Convaincu qu'on s'oriente «vers une Église qui réservera de plus en plus de place aux laïcs», que cette réalité est

déjà en marche, Mgr Grégoire estime qu'on n'est pas encore parvenu à concilier de façon satisfaisante l'Église peuple de Dieu avec la fonction pastorale. Un document actuellement en préparation paraîtra probablement en septembre, en trois versions, française, anglaise et italienne, sur le rôle particulier des laïcs dans la paroisse. L'archevêque ajoute qu'on y incitera entre autres les prêtres à recourir davantage à la collaboration des laïcs: «Il faut arriver à conjuguer l'action des prêtres avec celle des laïcs», a-t-il insisté.

Mais la question la plus difficile reste celle des salaires. Comment arriver à payer des salaires convenables à des laïcs oeuvrant à plein temps? Et Mgr Grégoire rappelle que le salaire moyen d'un curé est de \$9.000. Ce serait une des plus grandes difficultés, lorsqu'on étudie la possibilité de recourir à des théologiens laïcs, par exemple. On a grand besoin de bibliotes à l'heure actuelle, afin de répondre à une demande croissante de cours de Bible dans les paroisses, a ajouté l'archevêque. Dans la conjoncture économique actuelle, estime-t-il, seul le travail bénévole ou à temps partiel aurait chance de leur être accessible.

À ce sujet, Mgr Grégoire rappelle l'initiative de parents, préoccupés de la qualité de l'enseignement religieux dispensé à l'école élémentaire qui, depuis deux ou trois ans, en nombre croissant, oeuvrent auprès des jeunes, après avoir reçu une formation adé-

quate grâce à la collaboration de catéchètes de métier.

Faisant allusion aux quelques jeunes qui font partie du conseil de paroisse, Mgr Grégoire déclare qu'ils sont «très écoutés» et que, pour sa part, il est «toujours très épaté de leurs réactions». Mais en général, les jeunes sont peu présents à la vie de l'Église, l'archevêque de Montréal en est conscient et le déplore, tout en soulignant des motifs d'espérance. La tenue en août, à Montréal, de l'assemblée mondiale du Mouvement international des étudiants chrétiens (MIEC) — autrefois Pax Romana, dont il a été aumônier à l'Université de Montréal — suscite sa joie. À son avis, c'est par l'intermédiaire de semblables mouvements — MIEC, JEC, JOC, scoutisme, etc. — qu'on parviendra à rejoindre les jeunes.

«L'agressivité contre l'Église est disparue», note Mgr Grégoire, et les jeunes expriment de plus en plus d'aspirations à trouver des motifs profonds de vivre. Si l'on sait les aimer, les écouter, les prendre au sérieux, estime-t-il, il sera possible d'établir un dialogue avec eux.

Rencontré au lendemain de l'ordination épiscopale d'un 5^e évêque auxiliaire actif à lui être accordé par Rome, Mgr Grégoire a donné comme raison de cette multiplication du nombre des évêques auxiliaires, une volonté de régionalisation. Il ne serait donc pas question de diviser ce diocèse hétéroclite. Mgr Grégoire voit

plus d'avantages que d'inconvénients à la situation telle qu'elle est. Le premier serait la diversité des choix qui lui sont possibles lorsqu'il s'agit de satisfaire aux demandes des prêtres. On peut y être aumônier d'université, d'institutions scolaires ou de centres d'accueil, faire du travail pastoral à mi-temps, etc.

Il était prématuré, peu de temps après la publication du livre blanc sur la réforme scolaire, de demander la réaction de l'archevêque de Montréal, mais il a suffi d'une allusion pour que celui-ci rappelle le thème du programme pastoral en vigueur dans son diocèse: «Responsabilité et engagement des chrétiens», de même que l'invitation qu'il lançait aux catholiques lors de la messe de la Saint-Jean, à être «présents d'une façon dynamique» dans les débats sociaux actuels. Il n'a cependant pas refusé de répondre à une question touchant une éventuelle consultation de l'ensemble des catholiques et sur son attitude face à ceux qui, parmi eux, n'endossent pas en tous points sa position.

Mgr Grégoire a d'abord fait remarquer qu'avant de se prononcer, le 18 mars dernier, les évêques du Québec, et lui-même de son côté, ont largement consulté des groupes intéressés. Quelques 25, a-t-il précisé, en ajoutant: «De plus en plus, nous demandons aux chrétiens de s'exprimer, de sortir du silence. Nous ne leur demandons pas d'accepter ce qu'on dit... Quant à mon message personnel, j'ai donné mes

raisons.» Il a profité de l'occasion pour nier catégoriquement qu'il y ait eu «négoçiation» entre le gouvernement et l'épiscopat. Il est normal, a-t-il dit, qu'après avoir étudié le livre blanc, ce que fait l'épiscopat en ce moment, les évêques fassent une déclaration.

L'archevêque de Montréal serait-il favorable à la convocation d'un forum public où les catholiques, en particulier ceux qui n'appartiennent pas à une association confessionnelle, seraient invités à faire connaître leur avis? Mgr Grégoire a répondu: «Je n'ai pas dit non à cela; mais pour le moment, les mots étude et vigilance résument ma pensée.»

Un nombre important de catholiques ne partagent pas entièrement la position exprimée publiquement sur la question scolaire par l'archevêque de Montréal. Ce dernier le sait et s'explique comme suit: «Je n'ai pas manqué une occasion de parler de l'école, et j'ai réclamé la liberté de parole tout en prônant le respect de toutes les opinions.» À des groupes venus lui exprimer leurs divergences d'opinion, il a répondu de «prendre leurs responsabilités devant le Seigneur.» Conscient de son rôle de rassembleur de la communauté dans l'unité — c'est la tâche essentielle d'un évêque — Mgr Grégoire n'a pas hésité à reconnaître qu'il n'était pas question de désavouer qui que ce soit, «pourvu, a-t-il fait remarquer dans un sourire, que ces gens ne me massacrèrent pas trop!»

Un geste unilatéral d'Ottawa, un de plus

par
Pierre Marois

Texte d'une déclaration remise à la presse jeudi dernier 29 juillet, par le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.



LE 12 février dernier LE DEVOIR titrait: «Axworthy met \$50 millions à la disposition du Québec». Selon cet article, sous la signature du journaliste Michel Vastel informé par un porte-parole de M. Axworthy, mon raffiné collègue fédéral m'avait envoyé la veille un télégramme pour «me demander des propositions d'utilisation des fonds d'une cinquantaine de millions de dollars...»; c'était à la fois faux et typique de la ma-

nière, on ne peut plus cavalier de mon honorable collègue de traiter avec les porte-parole officiels des Québécois et des Québécoises: le télégramme n'a été en fait envoyé à mon bureau de Québec que le 12 février à 10:45 heures a.m. (voir pièce jointe) bureau de Québec que le 12 février à 10:45 heures a.m. (voir pièce jointe), soit après la parution de cette édition du journal Le Devoir.

Donc mon collègue nous «consultait»; c'est là un mot qu'il affectionne beaucoup: nous étant au préalable assurés du plein respect des pouvoirs et des juridictions du Québec, en concertation avec un certain nombre de mes collègues et ayant en poche un mandat précis du conseil des ministres, au nom du gouvernement du Québec, j'ai soumis jusqu'à présent les projets suivants:

■ **Forêt:** soumis le 6 avril 1982, créant 725 emplois impliquant un coût total de \$12,1 millions dont \$6,4 du fédéral et \$5,7 par le Québec;

■ **Pêcheries:** soumis le 3 mai 1982, créant 486 emplois au coût de \$3,8 millions, dont \$2,6 financés par le fédéral et \$1,2 par le Québec;

■ **Mines:** soumis le 25 mai 1982 créant 67 emplois au coût de \$800.000 dont \$560.000 financés par le fédéral et \$240, par le Québec;

■ **Agriculture:** soumis le 14 juin 1982 créant 495 emplois au coût de \$8 millions dont \$6,5 financés par le fédéral et \$1,5 par le Québec.

Globalement les projets que j'ai soumis à ce jour créeraient 2173 emplois au coût de \$24,7 millions.

Aucun de ces projets n'a pu à ce jour démarrer, toutes les instances fédérales impliquées n'ayant pas rendu de décision finale. Ces délais nous ont d'ailleurs conduits à demander récemment que les autorisations, si elles devaient finir par être éventuellement données, permettent de réaliser des travaux au-delà du 31 mars 1983 puisque certaines activités, spécialement dans le secteur de la forêt, ne peuvent être effectuées qu'au printemps.

Concrètement, aucun sou, aucun emploi.

Autant la manière est cavalier autant le comportement est irresponsable en lui-même mais plus particulièrement en période de profonde récession.

Le fédéralisme n'est plus coopératif, c'est monsieur Trudeau lui-même qui l'a dit: quant à sa rentabilité, l'ineffable collègue Axworthy vient de rater une belle occasion de la démontrer tout en affichant le plus profond mépris du simple droit des Québécois à toucher leur dû.

Comme si cela ne suffisait pas, Axworthy récidive: en effet, il me faisait parvenir hier un long télé pour m'informer-

non pas du feu vert quant aux 4 projets impliquant 2173 emplois non pas pour confirmer le maintien des \$50 millions du 12 février dernier — du fait qu'il annonçait hier de nouvelles mesures impliquant \$79,9 millions (et même plus) pour le Québec. C'est qu'il annonce beaucoup mon collègue, un peu comme ce consommateur qui, cherche à tromper le consommateur, annonce et ne livre jamais. La manière, toujours la même: cavalier: mais maintenant en plus, derrière l'apparence de la consultation se camoufflent le geste unilatéral et la nette tentative (qui ne se cache même plus) d'envahir les champs de juridiction du Québec accompagnés d'une forme de chantage à peine déguisée qui s'exerce non seulement à l'égard du gouvernement du Québec mais également à l'égard des municipalités et des commissions scolaires.

Soit dit en passant — pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, la réponse qu'il sollicite de ma part pour le 3 septembre, il l'aura: je compte au préalable consulter mes collègues de l'Éducation et des Affaires municipales.

Parlant toujours de la manière, si tant est que ces \$79,9 millions lancés en l'air hier à la manière Axworthy finissent un jour par vraiment retomber au Québec, les Québécois auront pris bonne note du fait que \$69,6 millions «seront distribués aux circonscriptions fédérales»; personne n'est dupe: on a bien compris: Ottawa a

ses exigences de visibilité: chaque député fédéral pourra parcourir sa circonscription en portant les chèques de sa poche de veste et de sa poche de fesse.

Quant au fond, le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est encore plus irresponsable: des P.I.L. aux Canada Travail, nous sommes maintenant passés aux P.D.C.C. et aux P.S.C.C.; les noms changent mais pas la réalité: où trouveront les dollars requis pour survivre et poursuivre leurs activités les groupes communautaires lorsque la manne fédérale aura passé et fondu comme la neige au printemps? Comme par le passé, ils se tourneront vers Québec.

Bien sûr, et particulièrement en période de profonde récession, il ne s'agit certes pas de lever le nez sur \$79,9 millions: la manière a déjà été qualifiée. Ce qui est en cause, c'est le fond. Considérant le Québec comme une simple «région», le fédéral ne tient aucunement compte des programmes de créations d'emplois valables mis au point et en marche par le Gouvernement du Québec et qui donnent d'excellents résultats, résultats qui pourraient être considérablement amplifiés si on y ajoutait les \$50 millions qui ne sont pas encore venus et les \$79,9 millions annoncés hier.

Je me permets de rappeler à titre d'illustration:

■ Le bon d'emploi pour les jeunes diplômés dont le budget (de \$9 millions au départ) a été porté à \$13,750.000 permet, à date, à 3608 jeunes diplômés de se trouver un emploi (permanent au départ pour 45,2% — 32,1% de ces jeunes étaient des bénéficiaires d'aide sociale — relié à leur formation dans 75,5% des cas).

■ Le programme de création d'emplois communautaires: Le Gouvernement du Québec a injecté à ce jour, depuis octobre

1977, \$61.818.000 dans 977 projets permettant par ce coup de pouce d'épauler l'effort de création d'emplois du milieu, d'anticiper la création de 11.670 emplois permanents et 837 emplois temporaires; ce «coup de pouce» a été accompagné par près de \$200 millions d'investissements provenant de différentes sources notamment les mises de fonds des promoteurs et des travailleurs(ses). Le budget de cette année 1982-83 est de \$23 millions.

■ Le programme de création d'emplois temporaires impliquant 7 ministères québécois, un budget de \$49,5 millions et dont l'objectif est de favoriser le retour au travail de 12.530 assistés sociaux qui veulent, bien plus souvent qu'on le pense, généralement contribuer par leur travail à bâtir leur coin local ou régional de pays; lancé le 2 juin, ce programme a, à date, permis le retour au travail de 4272 personnes.

Et la liste est bien incomplète. Mais concrètement ces trois programmes, à eux seuls, financés par le Québec seulement, totalisent plus de \$125 millions et ont, à date, permis de créer 13.295 emplois permanents et 7092 emplois temporaires.

Je veux bien continuer à discuter avec le fédéral; et je compte bien le faire puisque c'est le mandat que, pour l'instant, nous avons du peuple québécois; mais viendra forcément un jour, et plus vite que tous les Axworthy peuvent le penser, où les Québécois conviendront que la foire, ça suffit, et qu'une véritable et complète politique d'emploi passe par la Souveraineté du Québec.

En attendant nous allons poursuivre notre travail du mieux possible, préserver l'acquis québécois et continuer, si tant est que c'est encore nécessaire, à nous prouver que nous sommes un peuple capable.

Ces notaires à \$50 l'heure...

par
Paul Carbonneau

L'auteur de cette réplique est notaire à Frampton, Beauce-Nord.

RÉPLIQUE

APRÈS avoir lu l'article de Me Louis Borgeat, avocat et professeur, sur le projet de tarification des honoraires des notaires, paru dans votre édition du 26 juillet, je voudrais commenter ces propos qui à mon avis, sont inexacts sur plusieurs points.

Sans doute inspiré par le souci bien légitime de protéger le consommateur, cet article laisse entendre qu'un tarif, même ratifié par le conseil des ministres, constitue plus une garantie pour les membres d'une corporation professionnelle visée qu'une garantie réelle des intérêts du public.

Le titre de l'article est éloquent. En pleine crise économique, un tarif minimum de \$50,00 l'heure pour les notaires, de quoi faire sauter tout consommateur moyen, j'en conviens. Il aurait peut-être fallu dire en même temps que le monde de la facturation tout à fait exceptionnel et marginal. Même que chez l'ensemble, ce mode de facturation sur une base annuelle est tout à fait infime.

Il aurait fallu dire également que la plupart des entrevues, téléphones et autres communications avec les clients sont presque toujours reliés à l'exécution d'actes notariés, et qu'en pratique ils ne sont pas facturés en plus des honoraires établis par l'acte ou les actes en question.

Dans cette perspective, ce chiffre de \$50,00 perd beaucoup de son effet, et à ce compte, je ne souhaite pas à Me Borgeat d'avoir à requérir les services d'un électricien ou d'un plombier, qui eux travaillent essentiellement sur une base horaire, et dont le salaire est sanctionné par le décret de la construction.

Il faut fort mal connaître la pratique notariale au Québec pour parler de tarif placher, quand on parle de tarif minimum, sans parler en même temps de tarif plafond.

Le tarif existant a toujours été appliqué comme étant à la fois un minimum et une limite, et chaque fois qu'un notaire dépasse cette limite fixée par la loi, il s'expose à devoir le justifier. Me Borgeat devrait à cet effet consulter les décisions rendues par le comité des plaintes de la Chambre des Notaires du Québec. À chaque fois que le tarif minimum est dépassé, le notaire doit prouver le travail supplémentaire accompli, et prouver qu'il avait le mandat de le faire.

Le projet de tarif qui vient d'être adopté par la Chambre des Notaires est établi sur le même principe que l'ancien tarif. Il se veut un ajustement, par rapport aux coûts d'il y a neuf ans.

Les avocats ne bénéficient d'aucun tarif minimum. À cet égard, on peut affirmer que leur tarification n'est pas limitée par la loi, et que cette situation engendre

une très grande disparité dans la tarification. Dans la logique de Me Borgeat, cette situation devrait pourtant être des plus favorables au consommateur, alors que dans les faits je me permet d'en douter.

L'exemple soulevé par Me Borgeat sur les honoraires d'incorporation d'une compagnie est fort bien choisi. Le prix d'une même incorporation peut varier pour atteindre des sommes astronomiques dans certains bureaux d'avocats, alors que dans une étude de notaire, ces honoraires sont difficilement justifiables au-dessus du tarif fixe.

Dans la tradition juridique d'origine française, la profession de notaire est bien différente à plusieurs égards de la profession d'avocat. Il est avant tout un officier public, chargé de considérer d'une manière impartiale, les intérêts des parties dans les contrats. L'avocat pour sa part est mandaté, et payé par son client pour défendre les intérêts propres de ce client. Cela à mon avis, constitue une différence assez importante qu'on tendance à oublier nos confrères avocats, différence qui n'existe d'ailleurs pas dans la pratique juridique d'origine anglaise.

Les propos de Me Borgeat dénoncent un système susceptible de perpétuer certains privilèges en faveur des membres d'une corporation professionnelle, mais compte tenu de ce qui précède, je ne suis pas convaincu qu'un marché supposé «libre» soit si profitable au consommateur.

L'État a un rôle de plus en plus important dans la détermination de la rémunération des professionnels, et les déclarations de principe de l'Office des professions ne sont souvent applicables qu'à un secteur très limité d'activités.

Dans tout le domaine de la santé, l'État fixe indirectement un tarif, à titre d'employeur. Dans la pratique juridique, un très grand nombre d'avocats dépendent de l'Aide juridique ou les tarifs à l'acte sont déterminés. Un très grand nombre d'entre eux travaillent directement ou indirectement pour l'État, et sont rémunérés suivant une échelle fixe.

Enfin, les intérêts du consommateur ne sont pas mieux garantis, lorsque dans un domaine comme celui de la pratique juridique, domaine complexe à souhait, où les procédures et les formalités se multiplient, où la pertinence ou la qualité des services sont difficilement évaluables, si l'on maintient ce marché dit libre. Je préfère pour ma part, et ce à titre de consommateur, voir le Législateur imposer des limites, comme il le fait de plus en plus, plutôt que de laisser se perpétuer l'illusion de ce supposé «libre choix». C'est peut-être une autre façon, contrairement à ce qu'affirme Me Borgeat, d'être moins socialement injuste.

de cette opposition, M. Sylvio Claude, déjà arrêté quatre fois et reconnu pour être un leader remarquablement combatif sur la scène internationale.

Cependant l'action en cassation des familles des prisonniers et les tensions politiques secrètes par la dégradation apocalyptique des conditions socio-économiques, jointes à certaines pressions politiques extérieures, amènent le pouvoir dualiste à casser en date du 24 février 1982 le jugement du 26 août pour «vices de forme». La cassation du jugement devait porter le gouvernement suivant le rapport de la Cour Suprême, à entreprendre un nouveau procès dont on ne précisait à l'époque ni les délais légaux, ni la forme.

Le procès du 16 juillet annoncé subitement par le régime n'est en fait que le produit des tensions politiques intérieures et des pressions politiques des puissances extérieures qui postulent à leur alié traditionnellement des conditions politiques plus sécurisantes pour le maintien du système.

Pourtant tout indique que ce procès ne sera pas moins qu'une farce dans le plus pur style des agissements du dualisme anti-démocratique. Il a été annoncé à la station gouvernementale, la Télévision nationale, à grand renfort de propagande mais ni les parents des prisonniers, ni leurs avocats ne sont jusqu'à date saisis de la décision gouvernementale, encore moins informés sur la forme de ce procès, le caractère de sa juridiction et ses conditions politiques.

Le nouveau procès ne sera rien d'autre qu'un moyen de chantage politique auprès de certaines puissances dominantes et des organismes financiers internationaux qui appliquent pour le moment un durcissement stratégique vis-à-vis du régime. Le prétendu procès pourra se dégrader aussi la vertu mystificatrice mais maladroite de présenter aux yeux de l'opinion internationale un pouvoir dualiste libéral soucieux aujourd'hui de légalité.

Par contre il ne pourra avoir aucune signification positive vis-à-vis d'un fonctionnement constitutionnel et démocratique de la justice haïtienne, de la fin de la répression d'État et du droit de l'opposition à l'existence.

D'ailleurs, la coïncidence de ce procès avec une nouvelle vague d'arrestation de citoyens qui seraient détenus actuellement au Fort-Dimanche et le maintien d'autres prisonniers dans des cellules clandestines, sans perspective d'un processus judiciaire régulier, préfigurent, s'il en était besoin, le caractère de machination de ce procès planifié dans les officines ténébreuses de Port-au-Prince.

En solidarité avec les prisonniers politiques d'Haïti, nous pouvons encore faire quelque chose, par exemple en envoyant un télégramme à: Jean Claude Duvalier Palais National Port-au-Prince, Haïti.

Liliane PIERRE-PAUL pour le Comité du 28 novembre pour la libération des prisonniers politiques haïtiens. Montréal, le 5 juillet

Résultats

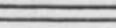
Loto		Prochain		GROS LOT		100,000 \$ approx	
6/36							
Date	30-07-82	3	7	8	16	28	32
		no complé- mentaire					1
6/6	2			117,418.00 \$			
5/6+	10			14,090.20 \$			
5/6	365			579.00 \$			
4/6	10,816			54.20 \$			
GAGNANTS		MISE-TOT		8		9 30 31	
				Gagnants		450	
				Lot		111.10 \$	
Ventes totales				2,550,377 \$			

Mini Loto		548234		50 000 \$	
Date	30-07-82	48234	5 000 \$	234	50 \$
8234	250 \$	34	5 \$		

Provincial		5266964		500 000 \$	
Date	30-07-82	266964	50 000 \$	964	100 \$
66964	1 000 \$	64	25 \$		
				10 \$	

La Quotidienne		074 294 029 485 179 558	
Semaine du	16-07-82		

Lotto		Prochain		GROS LOT		1,590,000.00\$ minimum	
6/49							
Date							
31-07-82		7	16	17	31	40	48
6/6	GAGNANTS	0	1,410,855.60\$			NO compte métaire	
5/6+		1	221,632.50\$			26	
5/6		19	4,005.10\$				
4/6		1301	150.30\$				
3/6		30,312	10\$				
		LOTS				Ventes totales	
						1,994,727.00\$	

	Festival de la volaille ST-FÉLIX-DE-VALOIS 9 au 15 août	un des 53 événements commandités par Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.		
En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

LETRES AU DEVOIR

Un procès pour consommation étrangère

Au moment où certaines information font état d'une nouvelle vague d'arrestation en Haïti, la dictature dualiste annonce pour le 16 juillet 1982 le nouveau procès des 22 prisonniers politiques haïtiens, dont Sylvio Claude, président du Parti démocrate-chrétien. Ces 22 prisonniers politiques sont tous issus de la grande répression démocratique (partis, presse, syndicats, Ligue des droits humains) commencent à se développer.

Accusés comme le veut la tradition judiciaire dualiste, de complot contre la sûreté de l'État, les prisonniers furent détenus dans des conditions pénitentiaires cruelles et dégradantes. Après neuf mois d'incarcération illégale, ils furent jugés et condamnés le 26 août 1981 à 15 ans de travaux forcés, dans un scandaleux procès siégeant avec assistance d'un jury composé de tontons macoutes, et dépourvu de toute possibilité de défense légale.

SUITES
DE LA PREMIÈRE
PAGE

◆ Israël

Comme on lui demandait s'il avait perdu patience, le président Reagan a simplement répliqué: «Il y a longtemps que j'ai perdu patience».

Plus tôt, un porte-parole du département d'État, a affirmé que le gouvernement américain était «extrêmement préoccupé» par les combats survenus hier. Le porte-parole a ajouté que cela «rend virtuellement impossible la poursuite des négociations de l'ambassadeur Philip Habib en vue d'un retrait de l'OLP de Beyrouth».

Dans une interview en direct de Jérusalem, M. Sharon a justifié l'attaque israélienne contre l'aéroport en déclarant que «les terroristes de l'OLP» s'étaient infiltrés dans cette zone et qu'à plusieurs reprises, ils «avaient tiré contre les soldats israéliens».

Le ministre a souligné que dès le début, les autorités israéliennes avaient fait savoir qu'elles réagiraient à toute attaque palestinienne. «Nous avons le contrôle de la région (de l'aéroport) et je crois que cela aidera au maintien du cessez-le-feu».

M. Sharon a affirmé en réponse à une question que le gouvernement israélien n'avait jamais dit que les forces israéliennes «n'entreraient pas à Beyrouth-Ouest».

Il a cependant souligné qu'Israël «préférait» obtenir l'évacuation des Palestiniens de la capitale libanaise par «la négociation et la voie diplomatique».

Toutefois, a poursuivi M. Sharon, «le temps ne peut pas être illimité» pour obtenir un règlement pacifique. «Nous ne devons pas laisser les terroristes de l'OLP gangner du temps», a-t-il dit.

Les raids aériens israéliens ont été les plus longs depuis le début du conflit: 13 heures, et le véritable déluge de feu a été extrêmement meurtrier. Selon la police libanaise, plus de 70 personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées dans les bombardements, qui ont également fait énormément de dégâts matériels.

Selon la «Voix du Liban arabe», les obus israéliens tombaient au rythme de 50 par minute. Un responsable de l'OLP a déclaré que plus de 150.000 obus étaient tombés entre trois heures du matin et midi, et que l'aviation israélienne avait effectué 170 sorties. Quelque 260 tonnes d'explosifs auraient ainsi été larguées sur l'ouest de la capitale libanaise.

Les chars israéliens ont occupé l'aéroport de Beyrouth, et de violents combats avec les forces palestiniennes se sont déroulés sur la route de Beyrouth, au nord de l'aéroport. Selon l'Organisation de libération de la Palestine, les Israéliens ont tenté à plusieurs reprises de progresser sur la route, mais ils ont été repoussés. Et l'inquiétude était très vive à Beyrouth: dès le début de l'attaque, les Palestiniens avaient affirmé que Tsaïhal se préparait à un assaut généralisé sur la capitale.

Le gouvernement israélien soutenait, de son côté, qu'il s'agissait uniquement d'une opération de représailles limitée et se déclarait prêt à accepter un cessez-le-feu «total et réciproque».

Toutefois le gouvernement israélien soulignait que, contrairement à Washington, il n'était pas persuadé de la volonté palestinienne de quitter Beyrouth. Selon les États-Unis, les négociations ont atteint «une étape décisive», les Palestiniens manifestant leur volonté de discuter d'un calendrier pour leur retrait.

En revanche, Israël estime que l'OLP «trompe» la Maison-Blanche et que les Palestiniens jouent sur le temps dans l'espoir que Jérusalem assoupisse son blocus de la capitale. Or, Israël a de nouveau fait savoir, hier, qu'il continuerait à rationner l'eau et l'électricité «pour tenter de convaincre sans tarder...».

De son côté, l'URSS a demandé hier soir au Conseil de sécurité de mettre fin à «la brutale agression israélienne contre le peuple palestinien» au Liban.

Un communiqué officiel publié par l'agence Tass qualifie l'offensive lancée hier par les forces israéliennes d'«acte de piraterie» et accuse les États-Unis de complicité avec le gouvernement israélien.

«Le Conseil de sécurité des nations unies devrait se réunir d'urgence et prendre contre l'agresseur toutes les mesures prévues par la charte de l'Organisation des nations unies», ajoute le texte.

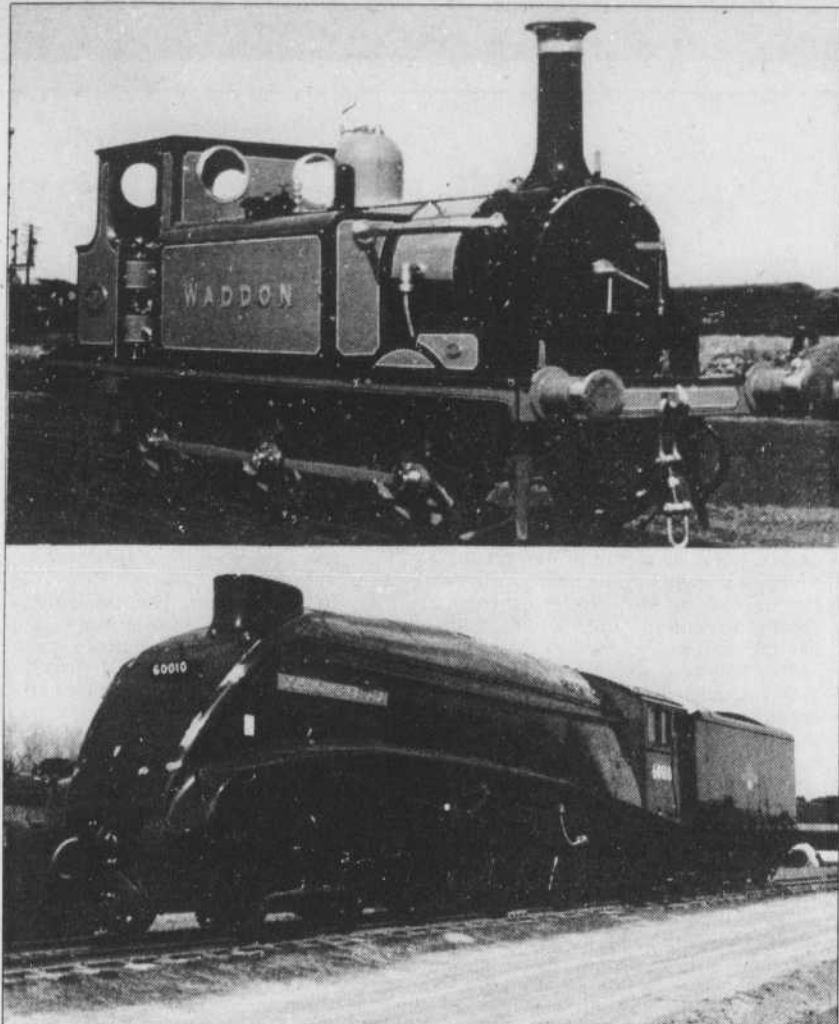
L'agence soviétique écrit par ailleurs que la mission de médiation de l'émissaire américain Philip-Habib n'a pour but que d'écarter l'attention internationale des préparatifs militaires israéliens. «Sous la couverture des efforts de pacification de l'administration américaine, l'agresseur a pu rassembler ses forces pour l'offensive actuelle», affirme-t-elle. «Cela prouve de façon convaincante que Washington partage avec Israël la responsabilité de cet acte de brigandage».

Le secrétaire général de l'ONU M. Perez de Cuellar indique dans un rapport remis au Conseil de sécurité que le Liban a réclamé le déploiement d'observateurs des Nations unies et que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) s'est engagée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour y apporter sa collaboration.

Le Conseil de sécurité avait voté à l'unanimité une résolution réclamant un cessez-le-feu à Beyrouth et autorisant le secrétaire général à déployer immédiatement des observateurs des Nations unies pour en contrôler l'application.

M. Perez de Cuellar fait observer que ceci ne sera possible qu'«avec la coopération de toutes les parties en cause et que si le cessez-le-feu est réellement appliqué».

Il ajoute que le général Erskine, qui est Ghanéen, a rencontré hier après-midi des responsables israéliens au ministère des Affaires étrangères, à Jérusalem, pour discuter de l'application de la résolution du Conseil de Sécurité.



Le Musée ferroviaire canadien, situé à Saint-Constant/Delton, exposera, pour une semaine, deux magnifiques locomotives fabriquées en Grande-Bretagne, la «Waddon», construite en 1875 et retirée en 1963 après 88 ans de service, et la Dominion of Canada (photo), un engin très rapide reliant Londres à Edinbourg jusqu'en 1960.

◆ Enfants

fants du premier car ont pu sortir rapidement par la porte avant, mais la plupart de ceux qui étaient à bord du second ont été brûlés vifs.

La porte avant du véhicule étant bloquée, ils ont tenté en vain de passer par celle de derrière, mais seuls 14 d'entre eux et un moniteur y sont parvenus. 44 enfants, le chauffeur qui conduisait et celui qui devait le relayer ensuite, le chauffeur qui conduisait et celui qui devait le relayer ensuite, ainsi que deux autres moniteurs, sont ainsi morts brûlés dans l'allée centrale du véhicule ou sur leur siège.

Des deux voitures à l'origine de la tragédie, les sauveteurs ont retiré cinq cadavres, et, dans les cinq autres voitures, trois blessés qui ont été hospitalisés.

Trois ministres se sont rendus samedi matin sur les lieux de l'accident qui a provoqué dans tout le pays une immense émotion: le président François Mitterrand a adressé un message de condoléances aux familles des victimes dans lequel il écrit: «Comme tous les Français, je partage la douleur des parents frappés par ce drame et je m'unis à leurs pensées dans ce moment tragique.»

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a pour sa part lancé un appel à «tous les automobilistes leur demandant de faire preuve de responsabilité, notamment quant au respect des limitations de vitesse». Selon plusieurs témoignages, les conducteurs des deux cars roulaient à une vitesse excessive et faisaient même la course sur l'autoroute.

La liste des enfants victimes de la tragédie a été publiée dans l'Oise en fin de matinée. Avec leurs camarades rescapés, ils étaient partis vendredi soir pour ce qui devait être un séjour agréable dans une colonie des Alpes de Savoie (Est du pays), organisée par la caisse d'allocation familiales de l'Oise.

Neuf heures après l'accident, l'autoroute a été rouverte au flot incessant des voitures dont les conducteurs ne peuvent quasiment plus voir trace de la tragédie.

En remontant la liste noire des accidents meurtriers dont les enfants ont été les principales victimes, il faut revenir au 16 juin 1964 pour trouver en France une tragédie de la route dont l'ampleur s'approche de celle-ci. Un car de transport d'enfants d'une colonie de vacances d'Arras (Nord du pays) était tombé dans un ravin dans la descente du col du Petit Saint-Bernard, en Savoie, faisant 17 morts dont 14 enfants, et 58 blessés.

Le plus grave accident de la route qui se soit produit en France avant celui de Beaune avait eu lieu le 18 juillet 1973. Un car de touristes belges était tombé dans un ravin, près de Vizille dans les Alpes. L'accident avait fait 43 morts et six blessés.

Les témoins de la tragédie de samedi à Beaune entendaient les cris des enfants bloqués à l'intérieur du véhicule transformé en brasier, mais les pompiers qui essayaient de les sauver ont dû reculer devant la violence de l'incendie, visible à une distance de plusieurs km.

«On a entendu des cris d'enfants et on a vu en même temps des flammes s'élever», a raconté une personne ayant participé au sauvetage.

L'accident a eu lieu au début du week-end le plus chargé de l'année, où 10 millions d'automobilistes — les uns partant, les autres revenant, de vacances — allaient prendre la route, malgré les avertissements constants des médias et de la police, invitant à ne pas partir ces deux jours, afin de réduire le taux des accidents de la route, qui atteint en France l'un des niveaux les plus élevés d'Europe.

L'année dernière à la même époque, on a signalé 3.893 incidents routiers, ayant fait 236 morts et 5.558 blessés.

Des témoins affirment qu'en dépit du trafic abondant, les deux cars roulaient trop vite (environ 130 km/h), sur un tronçon rétréci de l'autoroute, où la circulation ne se faisait que sur deux voies au lieu de trois et où il aurait fallu ralentir.

Selon un automobiliste, les chauffeurs des deux cars se faisaient des appels de phares, comme s'ils se faisaient la course.

Les ambulances qui se précipitaient vers le lieu de la catastrophe ont été retardées par les automobiles qui avaient emprunté les accotements pour contourner l'accident.

Les voies de l'autoroute A6 dans la direction Paris-Provence ont été fermées par la police et la circulation déviée sur des routes secondaires, ce qui

a créé des embouteillages gigantesques, dont un de 25 km en amont de l'endroit du carambolage.

Le ministre des Transports, M. Charles Fiterman, s'est immédiatement rendu sur place et a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les causes de l'accident. Il a déclaré que le gouvernement ferait son possible pour aider les familles des victimes, dont quelques-unes ont perdu sept, six ou quatre enfants d'un coup.

Hier, l'émotion le partageait à la colère en France à la suite de la tragédie de Beaune. Emotion devant les images insoutenables des corps carbonisés et devant la douleur des familles à la lecture de la liste des morts. Colère contre cet accident que beaucoup se refusent à accepter comme une fatalité, et pour lequel ils veulent que soient clairement déterminées les responsabilités.

Pourquoi faire voyager des enfants en car alors que ce mode de transport offre moins de sécurité que le train? Pourquoi partir un jour de trafic de pointe alors que depuis des jours la prévention routière recommandait d'éviter cette période? Autant de questions que le public et les médias ont immédiatement posé.

Malgré l'ouverture immédiate d'une information pour «homicides, blessures involontaires et défaut de maîtrise», l'enquête sera difficile car les appareils de contrôle des deux autocars ont brûlé et les témoignages sont contradictoires.

Si le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, s'est refusé à désigner des responsables, la presse, elle, accuse la vitesse, «l'irresponsabilité de ceux qui se déclarent adultes» et réclame des mesures d'urgence pour le contrôle de la circulation.

Pendant ce temps, à Aussois, un petit village des Alpes, habitants et vacanciers ont accueilli, dans la soirée de samedi, les 62 jeunes rescapés de la tragédie. Une chaîne de solidarité spontanée a permis de rassembler 100 kg de vêtements pour remplacer ceux brûlés dans l'accident et des chambres ont été mises à la disposition des familles.

Des animateurs bénévoles ont accompagné les enfants pour tenter de leur faire oublier «l'horreur qu'ils ont vécue», mais, malgré leurs efforts, beaucoup d'enfants sont restés silencieux ou pleuraient pendant le repas.

Hier matin, à Crépy-en-Valois, près de Paris, d'où sont originaires la plupart des victimes, 44 cercueils de chêne clair ont été alignés dans le gymnase converti en chapelle ardente. Seuls six portent une inscription patronymique.

Les autres corps carbonisés n'ont pas même pu être reconnus par les parents et sont désignés par «enfant non identifié numéro 1». Des couronnes de fleurs affluent d'un peu partout et s'entassent dans le gymnase. L'inhumation aura lieu demain.

Crépy-en-Valois est une jolie petite ville paisible où tout le monde se connaît. Tout le monde connaît, par exemple, la famille Syx, qui a perdu Christian, Nathalie, Patrick et Valérie.

«Et ces trois-là, sanglote une femme blonde en désignant la liste, ils habitaient dans mon immeuble. Ils étaient insupportables mais si mignons. Leur mère était obligée de les confier à la concierge. Elle était si contente qu'ils partent en colonie. Les miens sont partis l'année dernière en Bretagne mais c'est fini, ils n'iront plus.»

◆ Fraternité

ployés d'entretien de la CTCUM (CSN), qui n'est pas en grève, lui, convoiquait hier soir une assemblée générale de ses membres afin de faire le point. Les 267 membres présents (sur quelque 2.200 au total) décidaient par un vote serré (à 151 contre 116) de convoquer mercredi à 13 heures une assemblée générale durant les heures de travail (à laquelle on compterait plus de membres présents qu'hier soir) et de débrayer, en vérité, à compter de midi, par mesure de protestation contre l'absence totale de progrès depuis juin dans la négociation qui les concerne.

Après avoir disposé de la double demande patronale touchant les services dits «essentiels», les représentants de la Fraternité et ceux de la CTCUM ont entamé, sur l'heure du midi, le dialogue sur la question cruciale, soit l'embauche de travailleurs supplémentaires ou à temps partiel pour répondre à un achalandage accru du métro et des autobus aux heures de pointe du matin et du soir. Les échanges à ce sujet se sont poursuivis laborieusement hier en après-midi et en soirée.

Peu de chose en avait filtré, en vérité, à

Depuis 1976, on a enregistré 54 cas de syndrome du choc toxique

par Andrée Poulin
collaboration spéciale

Le Laboratoire de lutte contre la maladie, à Ottawa, a recensé, depuis 1976, 54 cas de syndrome du choc toxique. Quatre sur cinq de ces cas étaient des femmes menstruées qui utilisaient des tampons hygiéniques internes. Encore le mois dernier, l'institut de médecine de Washington recommandait aux femmes de réduire l'usage des tampons super-absorbants, qui sembleraient plus susceptibles de provoquer le syndrome.

Vers la fin des années 70, quand le syndrome a connu une incidence accrue, les médecins ont commencé à se préoccuper de cette maladie qui frappe habituellement les femmes de moins de 30 ans. Les premiers symptômes, qui se présentent généralement au début des règles, sont une soudaine poussée de fièvre (au moins 102° F ou 38,80 C), accompagnée de vomissements et de diarrhée, suivis d'une éruption cutanée qui ressemble à un coup de soleil. Ces symptômes peuvent être accompagnés d'une baisse rapide de la pression sanguine, résultant d'un choc généralisé. Dans de rares cas, le syndrome peut être fatal, mais on peut le traiter s'il est diagnostiqué à temps. Des 65 cas signalés depuis 1976, il n'y a eu qu'un seul décès lié aux règles, chez une Québécoise de 52 ans.

Le syndrome du choc toxique est provoqué par une bactérie qui se développe dans le vagin, autour ou à l'intérieur du tampon. En se multipliant, cet organisme libère des produits chimiques dangereux (toxines) auxquels l'organisme réagit par le choc toxique.

En 1980, le ministère de la Santé natio-

nale et du Bien-être social du Canada, par le biais de la Direction générale de la protection de la santé, a effectué des examens microbiologiques de toutes les marques de tampons vendues au Canada. On n'a trouvé aucune trace de la bactérie responsable du syndrome dans les tampons emballés. Ce n'est donc pas le tampon lui-même qui est la cause de la maladie. Les chercheurs croient cependant que l'usage des tampons hygiéniques pourrait favoriser la multiplication de la bactérie; ils ne savent ni comment, ni pourquoi.

En ce qui concerne les récentes recommandations à l'encontre des tampons super-absorbants, le Dr Allistair Clayton, directeur du laboratoire de contrôle des maladies à Ottawa, croit qu'il ne faut pas s'alarmer outre-mesure. «Nous n'avons aucune preuve, explique-t-il, que les tampons super-absorbants soient plus risqués que les tampons ordinaires.» A son avis, la seule raison pour laquelle ceux-ci pourraient être plus dangereux, c'est que les femmes ont tendance à les porter plus longtemps.

D'après le Dr Clayton, l'apparition du syndrome du choc toxique pourrait être attribuée aux changements apportés à la composition des tampons. «Il y a six ou sept ans, les fabricants ont changé leur façon de fabriquer les tampons. Ils ont ajouté plus de cellulose ainsi que d'autres fibres à la composition de base du tampon en coton. Il se pourrait, ajoute-t-il, que ces fibres provoquent de petites abrasions sur les parois du vagin, à travers lesquelles les toxines pourraient être absorbées».

En septembre 1980, la marque de tampons super-absorbants Rely a été retirée

du marché, car plusieurs cas de syndrome du choc toxique avaient été signalés chez des femmes qui l'utilisaient. Par la suite, les cas de femmes affectées par cette maladie ont diminué de 135 à 50 par mois. Durant cette même période, les fabricants de tampons vendus au Canada recevaient instruction d'ajouter l'avertissement suivant sur l'emballage:

«Avis: A cause de l'association soupçonnée du syndrome du choc toxique avec l'utilisation des tampons menstruels, Santé et Bien-être Canada vous conseille de lire attentivement le feuillet de renseignements ci-inclus avant d'utiliser les tampons.» Le feuillet de renseignements en question inclut des données sur les symptômes de la maladie ainsi que des recommandations destinées à minimiser les risques grâce à une utilisation plus judicieuse des tampons.

A cette même date, tous les médecins canadiens ont reçu un bulletin d'information sur la maladie. On leur demandait aussi de signaler les cas dont ils étaient témoins.

Le Dr Clayton ne déconseille pas l'usage des tampons. A son avis, ils font partie des habitudes de vie de la femme moderne. «La femme d'aujourd'hui est habituée à une protection hygiénique interne et ne désire pas autre chose. La preuve, souligne-t-il, c'est que malgré l'avertissement imprimé sur les boîtes de tampons, les ventes n'ont baissé que de 10%» Il recommande cependant de faire un usage intelligent des tampons hygiéniques: changer de tampons à toutes les quatre ou six heures pour empêcher la toxine de s'accumuler, et utiliser une serviette sanitaire durant la nuit.

la fin de la séance d'hier. Un porte-parole de la Commission, M. André Loranger, a affirmé laconiquement que «les négociations ont progressé» et qu'elles reprendraient ce soir.

On sait que la Fraternité s'est toujours opposée à l'embauche de travailleurs supplémentaires depuis le début de la négociation, il y a huit mois. Elle reconnaît que la présence de quelque 400 «partiels», réduirait singulièrement le nombre d'heures/semaine travaillées par ses employés réguliers et payées à temps supplémentaire. Les représentants de la CTCUM, eux, veulent recourir à ce moyen afin de réduire leurs dépenses tout en offrant aux usagers un meilleur service.

Hier, les négociateurs patronaux ont demandé à leurs vis-à-vis de leur présenter des solutions de rechange à ce propos. La solution proposée tournerait autour d'un double garantie offerte par la Fraternité que celle-ci puisse rendre disponibles des chauffeurs et opérateurs en nombre suffisant pour disposer des heures de pointe; qu'ensuite cesse l'absentéisme pour cause de maladie. Restera à déterminer le taux horaire auquel seraient payés les employés réguliers pour effectuer ce travail.

D'autre part, M. Pierre Marois, ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (responsable, au surplus, de la nouvelle Loi sur les services essentiels), est intervenu hier matin en faisant sur les ondes de la station CKAC, une première déclaration sur le conflit du transport à Montréal. Le ministre a menacé les travailleurs en grève de suspendre leur droit de grève s'ils n'acceptaient pas d'assurer et le transport des personnes handicapées et celui de l'ensemble des usagers aux heures de pointe. M. Marois a dit qu'il attendait un «rapport d'expert» devant établir si la santé et la sécurité du public étaient, ou non, suffisamment assurées. Sinon, a-t-il précisé, et à moins d'une entente à brève échéance entre les parties à la négociation, le Conseil des ministres se réunirait pour décréter l'application de la Loi sur les services essentiels en l'occurrence.

Samedi, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon LaMarre, a demandé pour sa part au gouvernement du Québec d'intervenir dans le conflit, d'adopter une loi spéciale forçant le retour au travail dans les plus brefs délais et de confier à un tribunal d'arbitrage le soin de trancher «de façon complète et exécutoire l'ensemble des différends qui opposent la CTCUM et chacun de ses syndicats».

Les chauffeurs ont débrayé vendredi, estimant que les négociations pour le renouvellement de leur contrat ne progressaient pas. C'est la 33e fois en 17 ans que les Montréalais sont privés de transport en commun.

Les principaux points d'achoppement entre la CTCUM et les chauffeurs restent la question salariale et les heures de travail. La Fraternité réclame pour ses membres une majoration salariale de 25% répartie sur deux ans alors que la CTCUM a proposé une augmentation de 20% pour les trois prochaines années.

Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ont, en moyenne, un salaire annuel de \$20.000.

◆ Solidarité

la mauvaise qualité de l'enregistrement, a ajouté que le principal objectif de Solidarité était la bataille pour la libération des personnes encore internées et pour la restauration de syndicats libres. Il a invité ses troupes à «manifestar d'avantage la présence du syndicat dans la vie» du pays. A partir du 13 août prochain, jour anniversaire du déclenchement des grèves de 1980 dans les chantiers navals Lénine, à Gdansk, a-t-il dit, les syndicalistes doivent renforcer les actions de propagande et intensifier les efforts pour réclamer le rétablissement de Solidarité.

Il a cependant invité les Varsoviens à faire preuve de «calme», de «pénitence», afin, a-t-il dit, «d'éviter toute effusion de sang». Il les a enfin mis en garde contre toute «provocation» de la part du pouvoir.

La foule a été galvanisée en entendant une voix déclarer Ici Solidarité, Ici Solidarité, nous allons vous transmettre un appel de Zbigniew Bujak. L'émotion était intense. Des larmes ont coulé sur de nombreux visages. Des milliers de mains se sont levées pour faire le signe de la victoire et des milliers de poitrines ont scandé: «Solidarité».

Ce geste spectaculaire fait suite à la diffusion dans Varsovie de tracts appelant à l'organisation de nouvelles manifestations et à la formation d'un mouvement de résistance à l'issue d'une trêve qui aura duré un mois.

Les dirigeants du syndicat indépendant dans la clandestinité espéraient par ce répit créer un climat favorable pour enta-

mer des pourparlers avec les autorités. Dans leurs derniers communiqués, ils soulignent clairement que ces espoirs ont été écus par le discours du général Wojciech Jaruzelski d'il y a dix jours dans lequel le chef du parti ouvrier unifié a exclu toute reconnaissance de Solidarité dans sa forme précédente et déclaré que les conditions n'étaient pas réunies pour une levée de la loi martiale.

En ville, des centaines de plaques commémoratives scellées sur les lieux des principaux combats d'il y a 38 ans avaient été abondamment fleuries et pavisées, et partout brûlaient, dans la tradition funéraire polonaise, des bougies et des luminaires.

Mais le drapeau rouge du Parti communiste ne voisinait avec le drapeau blanc et rouge de la Pologne, qui est aussi l'étendard de Solidarité, que sur les monuments officiels.

Un défilé militaire, puis un dépôt de gerbes au pied de la statue du Soldat inconnu, ont eu lieu sur la place de la Victoire, dans le centre de la capitale, tandis qu'une foule se rassemblait autour d'une croix de fleurs posée sur les pavés devenue un symbole de l'opposition à la loi martiale.

Elle se trouve à l'endroit où reposa le cercueil du cardinal Stefan Wyszyński lors d'une messe en plein air il y a environ un an. Samedi soir, un millier de personnes, la plupart des partisans de Solidarité, avaient organisé une manifestation, au cours de laquelle ils avaient chanté des hymnes et fait le signe de la victoire.

Pendant la nuit, la police avait enlevé la croix. Mais elle a été ramenée dans la matinée, avant le début des cérémonies officielles. Une messe à l'intention de Lech Walesa, a été célébrée dans l'église de la Sainte-Croix.

La prolongation de sa détention, et de celle de nombreux autres militants syndicaux est l'un des griefs exposés dans une déclaration signée de cinq dirigeants de Solidarité dans la clandestinité, qui a circulé samedi à Varsovie.

Les syndicalistes y lancent un appel à des manifestations de protestation en août, et à l'organisation d'un vaste mouvement de résistance.

Notre but est de bâtir «une société autogérée. Dans la situation actuelle, nous ne pouvons atteindre ce but que grâce à ce que nous ne pouvons pas lancer un appel à la grève».

Cette déclaration datée du 28 juillet, lance un appel pour une manifestation le 31 août prochain, à l'occasion du deuxième anniversaire des accords de Gdansk, qui prévoyaient notamment la création de syndicats libres.

Elle demande également aux partisans de Solidarité de marquer le 16 août prochain l'anniversaire de la création à Gdansk du comité inter-usine, qui avait négocié l'accord.

Pendant les deux semaines intermédiaires, «la présence de notre syndicat sera exceptionnellement visible», ajoute la déclaration.

Les auteurs de la déclaration donnent cinq raisons pour lesquelles ils rejettent les propositions du général Jaruzelski.

En premier lieu, disent-ils, «non seulement la loi martiale n'a pas été levée, mais on annonce la durée illimitée de l'état d'urgence dans le pays».

Le chef du gouvernement avait déclaré que la situation actuelle ne permettait pas la levée de la loi martiale, mais que les conditions avaient l'intention de créer les conditions propices à sa suspension d'ici la fin de l'année. Toutefois le gouvernement se fera alors attribuer des pouvoirs spéciaux propres à assurer la stabilité, avait-il ajouté sans plus de détails.

En second lieu, la déclaration souligne que plus de 2.000 personnes arrêtées après l'instauration de la loi martiale n'ont pas bénéficié de l'amnistie, et parmi eux, les dirigeants de Solidarité, dont Lech Walesa.

Rien n'indique que la mesure de suspension de Solidarité va être levée, ni que le problème syndical «va être résolu, poursuit-elle».

Le gouvernement n'a fait aucun effort en vue de créer les conditions d'un accord national. Les dirigeants de Solidarité rejettent le «Mouvement patriotique pour la renaissance nationale», qu'ils accusent d'être inféodés à l'Etat, dit la déclaration.

Enfin, elle reproche au gouvernement de n'avoir aucun plan concret de relance économique, si ce n'est de faire travailler davantage les gens, et de rejeter la responsabilité des problèmes sur la population.

de Solidarité, organe suprême du syndicat.

D'ailleurs, malgré la militarisation de nombreuses entreprises et le renforcement de la discipline au travail imposée par l'état d'urgence en Pologne, l'économie du pays n'a pas décollé comme prévu et les Polonais sont loin de voir le bout du tunnel de la crise aiguë à laquelle ils sont confrontés depuis les grandes grèves de l'été chaud 1980.

Les indices de l'Office central de la statistique pour le premier semestre de 1982, rendus publics récemment, démontrent, notent les observateurs étrangers à Varsovie, que la Pologne est sans cesse en bute à de très sérieuses difficultés économiques et de paiements.

Dans de très nombreux secteurs, par rapport aux premiers six mois de 1981, la courbe de la production ne cesse de chuter voire se situe au même niveau à l'exception de l'industrie d'extraction — du charbon notamment, principale richesse du pays — qui peut se prévaloir d'une remontée notable.

Ceci a fait dire au journal Trybuna Ludu, organe du PC polonais, qu'il y avait encore très peu d'indices incitant à l'optimisme. Cette petite phrase qui apparaît comme un constat d'échec, font remarquer ces mêmes observateurs, est d'autant plus significative que, l'année dernière, le syndicat Solidarité, suspendu par la loi martiale, était accusé de paralyser l'industrie par des grèves incessantes.

Pour le premier semestre de l'année en cours, la production industrielle vendue a été inférieure de 7,8% à ce qu'elle avait été durant la même période de l'année dernière et le secteur de transformation a enregistré pour sa part une baisse de production de 8,9%.

Dans l'agriculture, la «situation demeure sans cesse difficile», reconnaît l'Office central de la statistique, en raison, selon lui, du manque de fourrages et de l'insuffisance des livraisons de machines agricoles, d'engrais chimiques et d'insecticides.

Dans ce domaine, talon d'Achille de la Pologne, le semestre écoulé a été marqué par une baisse de 7,8% des achats de viande à la ferme par rapport au premier semestre de 1981, alors que cette dernière est rationnée.

Pour le premier semestre de l'année en cours, les conditions d'existence de la population se sont dégradées puisque, selon les calculs de l'organisme d'état, les revenus des Polonais ont baissé de 26% par rapport à ce qu'ils étaient à la même période de l'année dernière.

Si les salaires ont augmenté de 45,5% pour désormais atteindre une moyenne de 9.930 zlotys par mois, la valse des étiquettes n'a pu être enravée et le gouvernement s'est vu dans l'obligation de geler les prix jusqu'à la fin de cette année.

D'autre part, fait-on remarquer, les lacunes dans l'approvisionnement donnent lieu à un marché noir où les prix sont exorbitants.

2 août

par la PC et l'AP

1100: le roi d'Angleterre Guillaume II était tué par une flèche;

1610: le navigateur anglais Henry Hudson pénétrait dans les eaux nord-américaines maintenant appelées baie d'Hudson;

1788: James Stange revendiquait pour la Grande-Bretagne l'île de Vancouver;

1830: Charles X abdiquait pendant la Révolution française;

1858: le gouvernement anglais établissait la colonie distincte de la Colombie-Britannique;

1862: la ville de Victoria, en Colombie-Britannique, était constituée juridiquement;

1876: James Butler Hickok, appelé Wild Bill Hickok, était tué à Deadwood, territoire du Dakota, alors qu'il jouait au poker;

1908: un feu de forêt dans le district de Kootenay, en Colombie-Britannique, causait la mort de 70 personnes;

1914: la flotte britannique était mobilisée en prévision de la Première Guerre mondiale;

1918: une grève générale avait lieu au